Histoire sociale de Gélannes au XIXème siècle

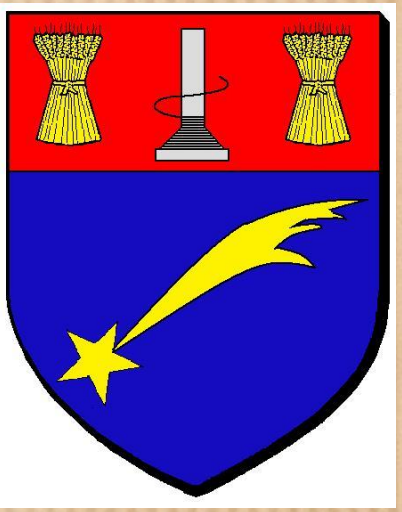

Lecture de documents de l'époque contemporaine

Garance CHAUVE et Julie SERRANO-ROLAND

Accroche

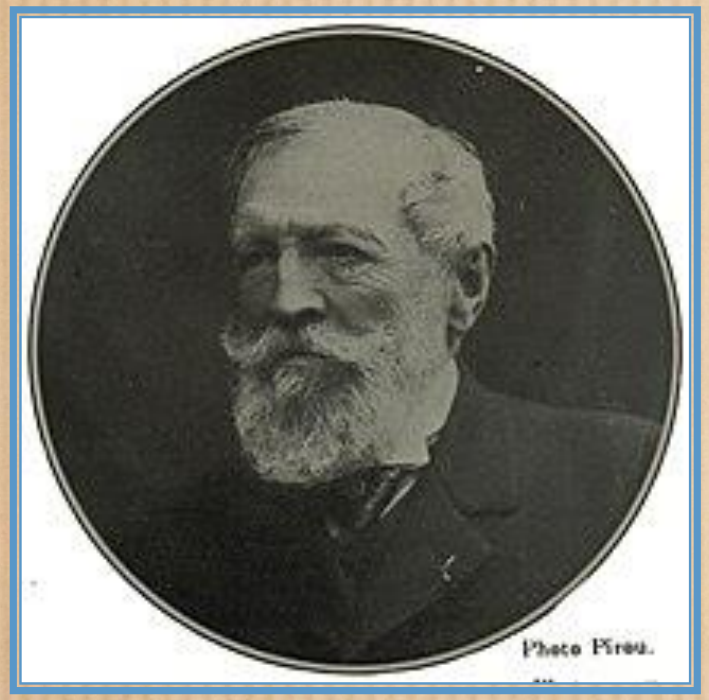

« *C'est le mérite des études locales de concourir à l'histoire générale en lui apportant des documents qui l'éclairent et la complètent* »

Albert BABEAU (1835-1914) : historien et conservateur du musée de sculpture de Troyes à partir de 1881

Présentation de Gélannes (10100)

- Commune rurale se situant dans la région Grand-Est dans le département de l'Aube (10)
- Chef-lieu : Troyes
- Fait partie de la couronne périurbaine de Romilly-sur-Seine
- 735 habitants recensés en 2019
- Superficie de 12,17 km2
- Densité estimée à 62 habitants/km2 en 2020

Cartesfrance,fr, consulté le 17/11/2022 : https://www.cartes-2-france.com/villes/gelannes-10100.php

Localisation plus précise de Gélannes

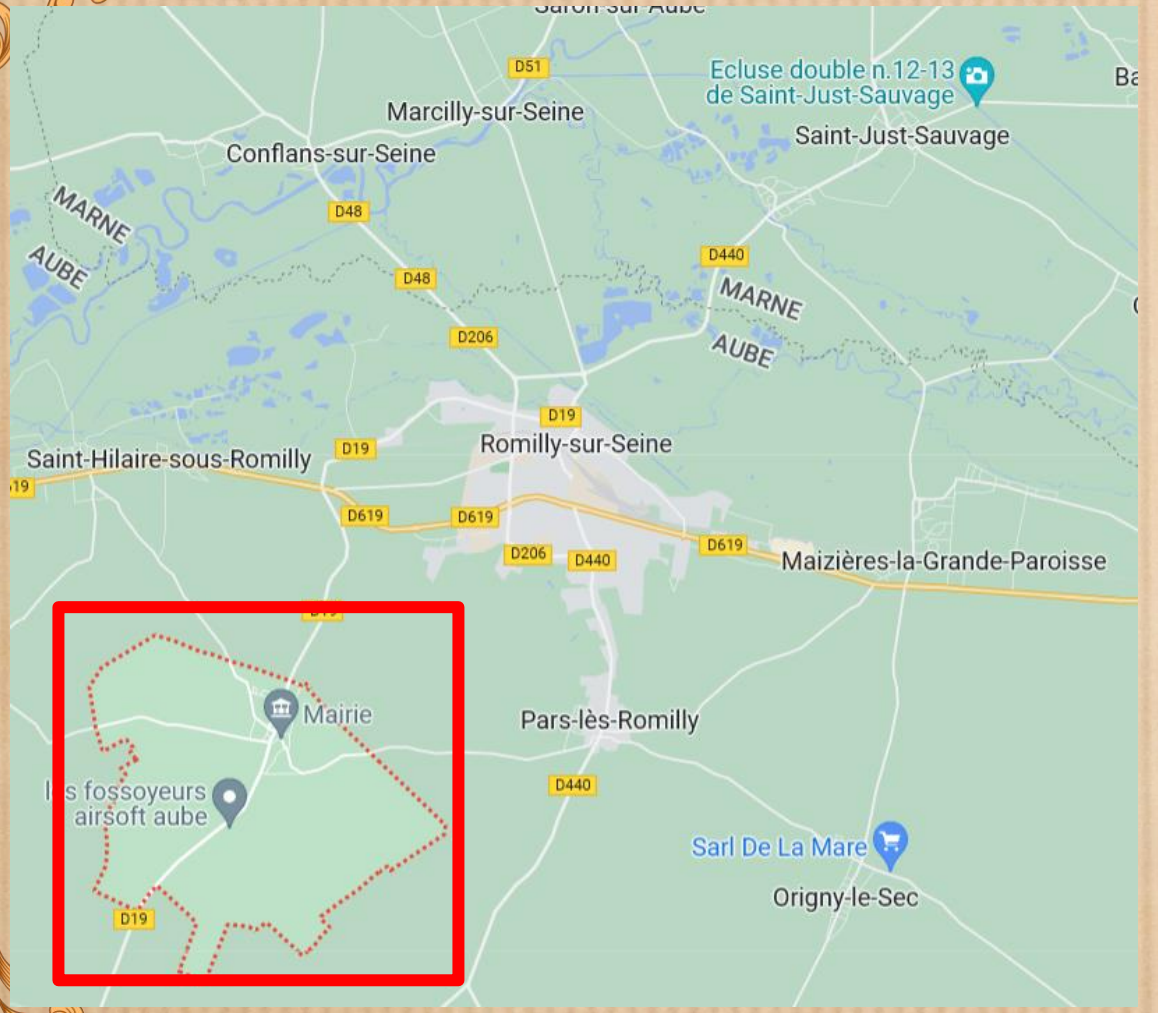

Source : Google Maps

Les cadastres napoléoniens

Les cadastres napoléoniens sont des sources précieuses pour étudier l'organisation de l'espace communal de Gélannes.

Grâce à la numérisation des plans du cadastre napoléonien ainsi que les tableaux d'assemblage de Gélannes sur le site des AD , nous avons pu commenter l'organisation de l'espace communal du village.

Source : captures d'écran du site des AD

- Gélannes est divisé en 7 sections.
- Chaque section est composée de parcelles cadastrales.

Gélannes possède :

- Une zone urbanisée
- Des forêts
- Des prairies
- Des cultures
- Des axes de communication avec :
- Une voie principale reliant Gélannes à Romilly-sur-Seine
- Des voies secondaires reliant Gélannes à d’autres villages.

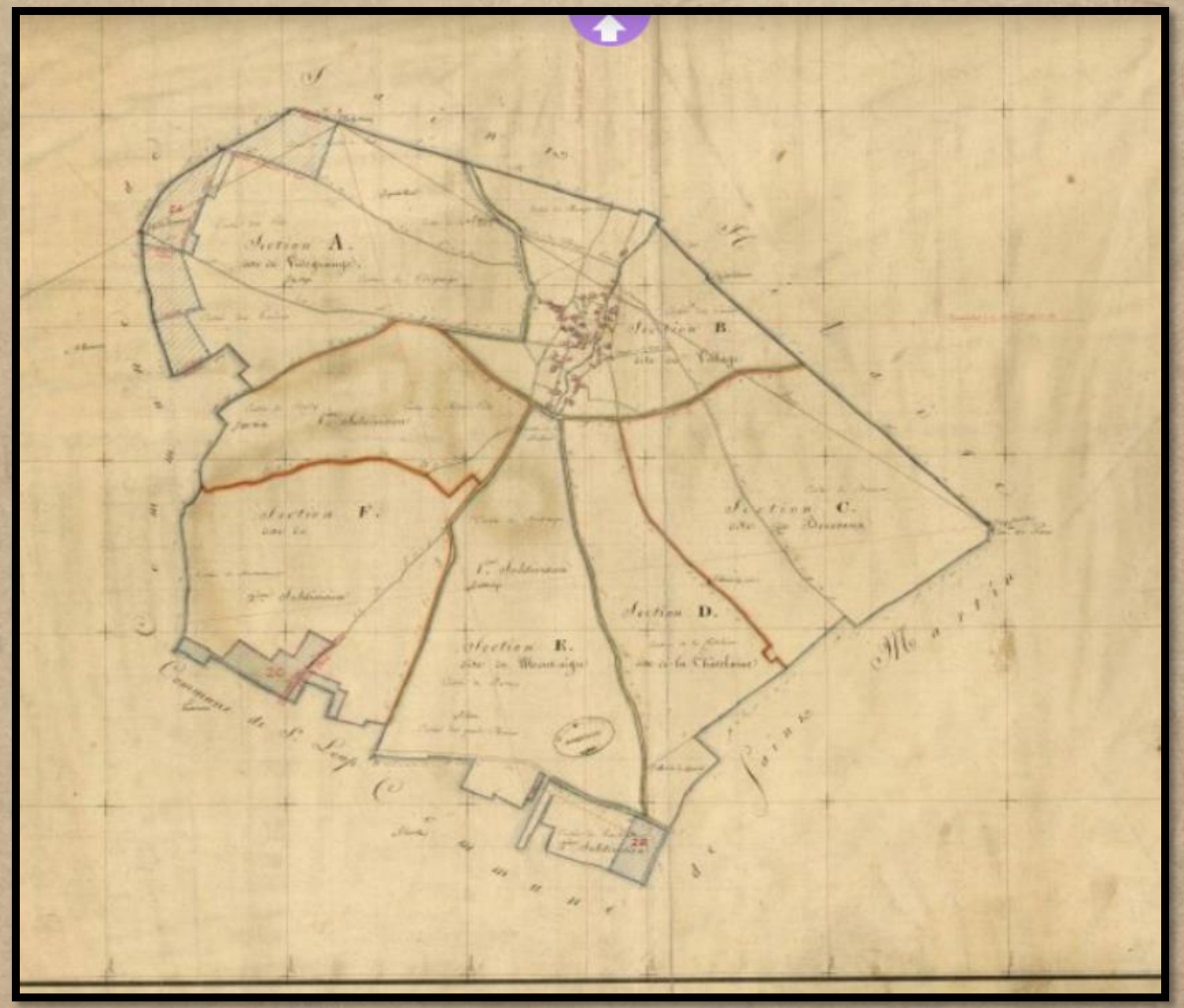

Source : site des Archives départementales de l’Aube, Gélannes, tableau d'assemblage , cote : 3 P 5899

Source : site des Archives départementales de l'Aube, Gélannes, section A dite de Videgrange
cote : 3 P 5900

Paysage en openfield

(=paysage agricole avec des champs ouverts) avec la culture des céréales notamment le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le sarrasin et le blé.

Source : site des Archives départementales de l'Aube, Gélannes, section F dite de Berdy, feuille n° 1, cote : 3 P 5905

Source : site des Archives départementales de l'Aube, Gélannes, section C dite de Berveaux, cote : 3 P 5902

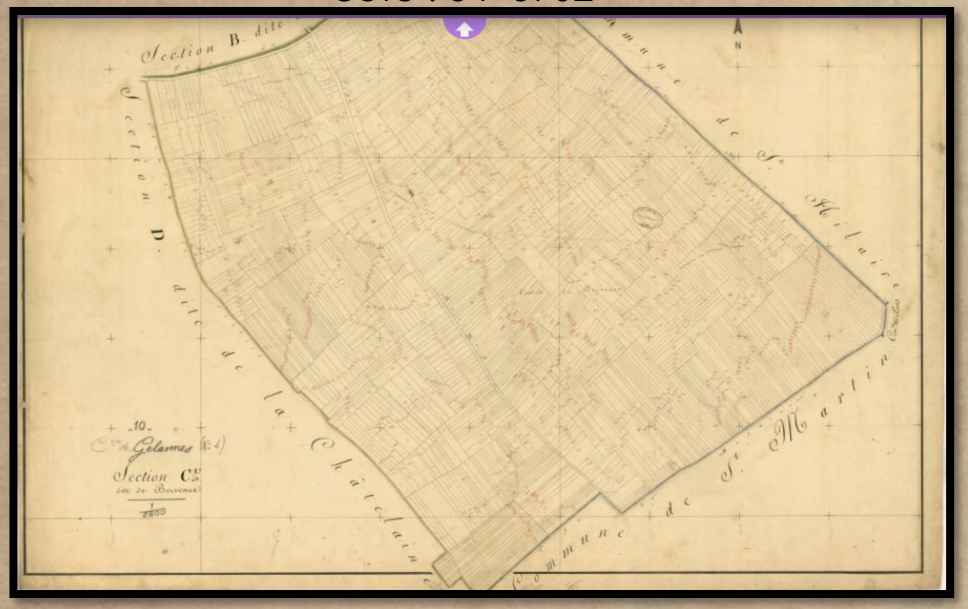

Source : site des Archives départementales de l'Aube, Gélannes, section F dite de Berdy, feuille n° 2, cote : 3 P 5905

<u>Quelques statistiques des surfaces exploitées en céréales en 1800 à Gélannes</u> :

- Froment : 34 hectares
- Seigle : 294 hectares
- Orge : 34 hectares
- Avoine : 336 hectares
- Sarrasin : 17 hectares

Ainsi, l'avoine et le seigle sont les céréales privilégiées pour la culture

Source : site des Archives départementales de l'Aube,
Gélannes, section E dite de Montaigu, feuille n° 2, cote : 3 P 5904

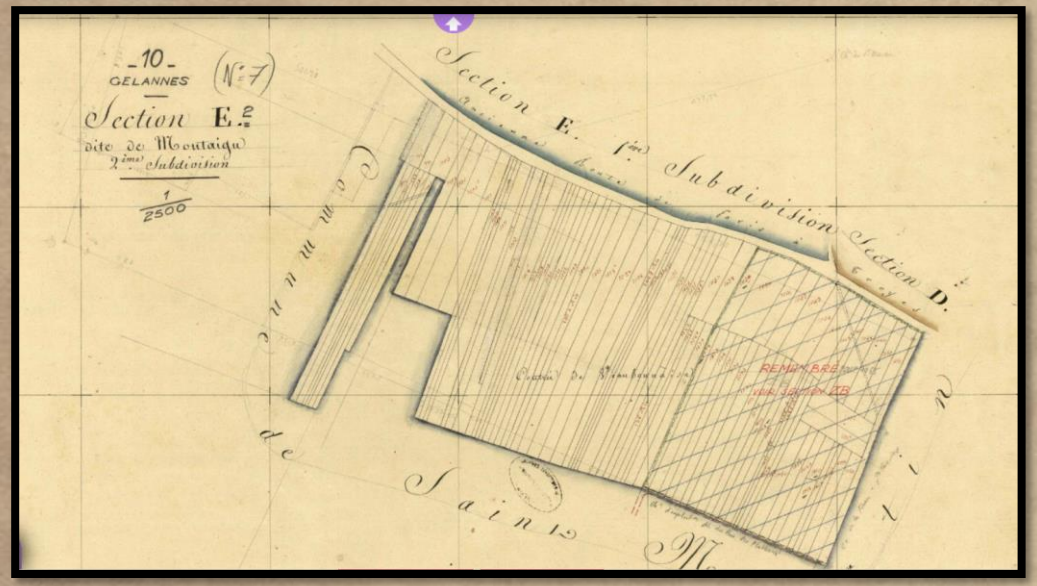

Présence de quelques forêts avec le développement de la scierie et de la fonction de gardes champêtres.

Source : site des Archives départementales de l'Aube,
, Gélannes, section E dite de Montaigu, feuille n° 1, cote : 3 P 5904

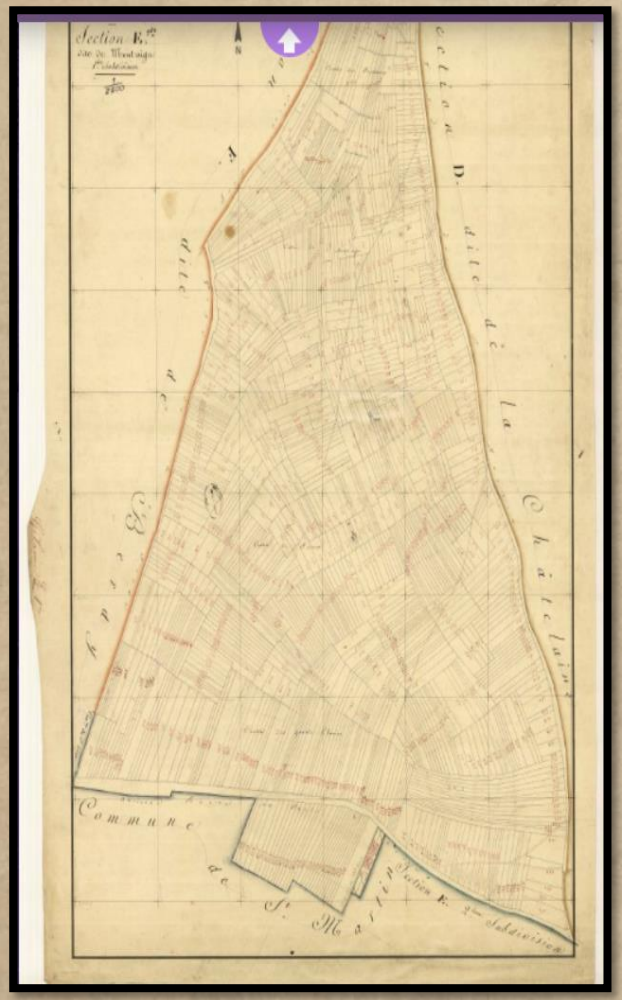

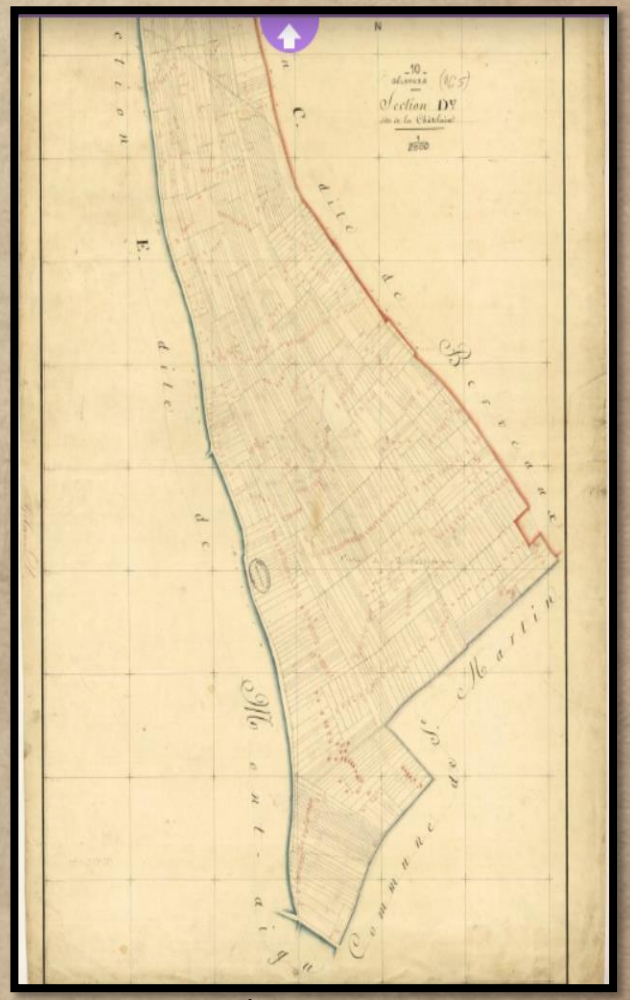

Source : site des Archives départementales de l'Aube,
Gélannes, section D dite de la Châtelaine, cote : 3 P 5903

La section B « dite du Village »

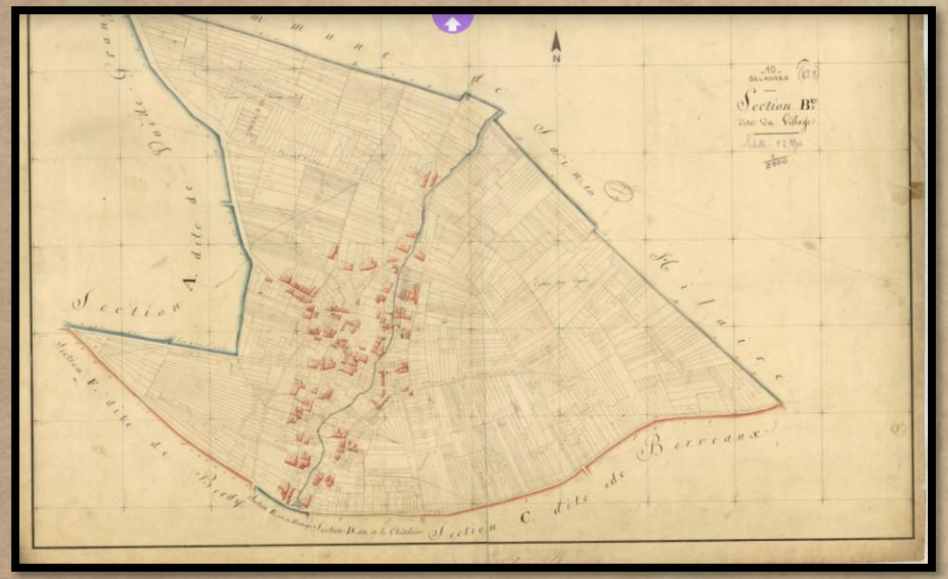

Source : site des Archives départementales de l'Aube, Gélannes, section B dite du Village, cote : 3 P 5901

Source : zoom sur la section B du village, cote : 3 P 5901

- Habitat moyennement **groupé**
- Habitat **assez dispersé** et **peu concentré**
- Village dit « en tas » sans linéarité précise mais qui se fixe tout de même près des axes de communication et du ruisseau du Moulinard
- Village traversé par le ruisseau du Moulinard
- Présence d'une église, d'une place publique, d'habitations, d'hameaux, d'une mairie, d'une école, de fermes avec une population qui vit essentiellement de l'agriculture et de l'élevage, des petits commerces comme la boulangerie, la boucherie, l'épicerie, des cafés…

Plan de la commune sur Géoportail

Source : carte de l'état major de 1820-1866 de Gélannes, consultable sur le site Géoportail : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/carte-de-letat-major-1820-1866

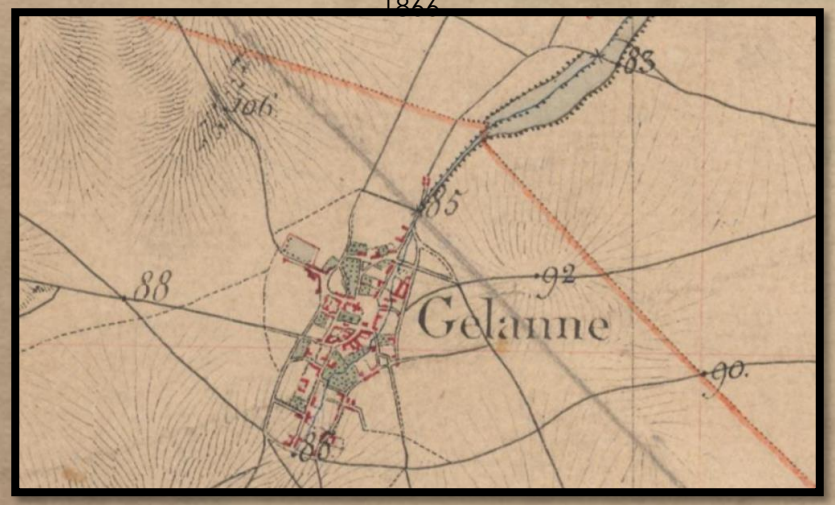

Après avoir étudié les plans du cadastre napoléonien, nous avons cherché un autre plan de Gélannes antérieur à la Grande Guerre pour étudier les potentiels changements majeurs dans l'organisation de la commune qui sont advenus au cours du XIX siècle

Carte de l'état-major de 1820-1866 :

- Habitat apparait **plus dense et moins distendu** = c'est plus resserré.
- Village qui s'organise **toujours « en tas » et qui se fixe près des axes de communication et du ruisseau.**
- Gélannes se situe toujours en pleine **campagne** : elle est assez isolée des autres villes (les plus proches étant Romilly-sur-Seine et Pars-les-Romilly).
- Une route principale reliant Gélannes à Romilly
- Gélannes est entouré de **champs en openfield**.
- Présence d'une église, d'habitations, d'hameaux, d'une mairie, d'une école, de fermes avec une population qui vit essentiellement grâce à l'agriculture et l'élevage, des petits commerces comme la boulangerie, la boucherie, l'épicerie, des cafés…

Plan de la commune datant de 1911

Source : Archives départementales de l'Aube, cote : 3 O 1210

Habitat toujours peu dense mais qui se regroupe près des axes de communication mais aussi près du ruisseau du Moulinard.

Gélannes semble mieux desservi notamment avec Crancrey et Pars-les-Romilly.

1. Les cartes postales

La mairie

Source : carte postale, site des Archives départementales de l'Aube, Gélannes - La Mairie, 8 Fl 5418

Source : cliché pris par CHAUVE Garance, le 19/10/2022

La Boucherie

Dans les annuaires commerciaux, on trouve la mention de boucheries à Gélannes. La boucherie représentée sur la carte postale était tenue par M.FROMENTOT en 1908. Elle se situe 8 rue de l'Eglise.

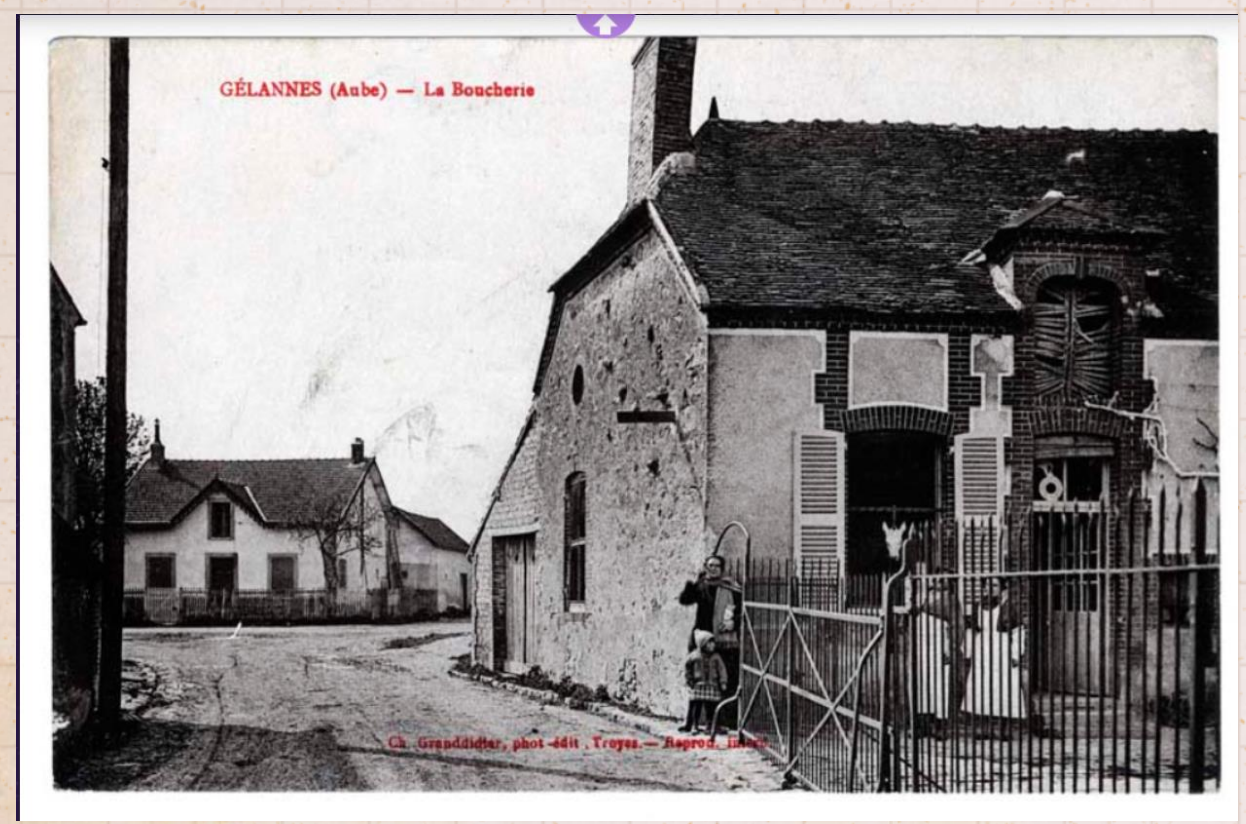

Source : carte postale, site des Archives départementales de l'Aube, Gélannes (Aube) - La Boucherie, cote : 8 FI 5414

Source : cliché pris par CHAUVE Garance, le 19/10/2022

La Rue du Musat

Source : carte postale, site des Archives départementales de l'Aube, Gélannes - La Rue du Musat, cote : 8 FI 5407

Source : cliché pris par CHAUVE Garance, le 19/10/2022

La Rue du Pré

Cette rue mène aux prés situés sur le chemin allant à Romilly-sur-Seine, d'où son nom.

Source : carte postale, site des Archives départementales de l'Aube, Gélannes - La Rue du Pré , cote : 8 FI 5408

Source : cliché pris par CHAUVE Garance, le 19/10/2022

Près de l'Eglise

Source : carte postale, site des Archives départementales de l'Aube, Gélannes - Près de l'Eglise, cote : 8 FI 5409

Source : cliché pris par CHAUVE Garance, le 19/10/2022

L'église : édifiée au XIIème siècle

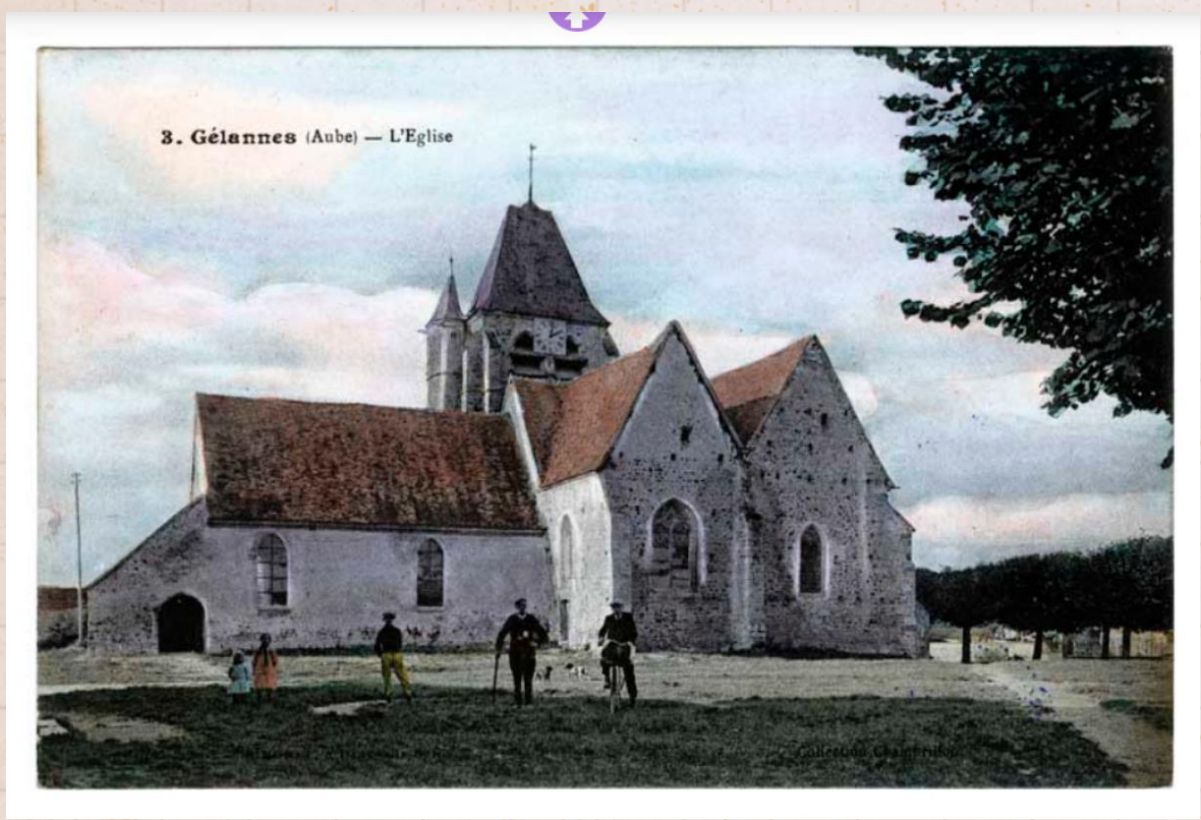

Source : carte postale, site des Archives départementales de l'Aube, Gélannes (Aube) - L'Eglise, cote : 8 FI 5410

Source : clichés pris par CHAUVE Garance, le 19/10/2022

Usine Dubreuil

Très proche de Gélannes, Romilly-sur-Seine est une ville où la bonneterie est un secteur économique important, ce qui contribue à l'implantation de cette activité dans le village. La bonneterie est en plein essor au XIX siècle et demande une main d'œuvre importante. Cette activité se pratique dans un premier temps à domicile avec des métiers de bonneterie à domicile, puis dans des petits ateliers. Une première usine de bonneterie est attestée à Gélannes en 1879. L'usine Dubreuil (représentée ci-dessous) nait de la volonté d'Ernest DUBREUIL en 1902 qui était probablement confronté à un manque de salariés. L'usine est sous la direction de M. Zéphirin LIDY et demeure le principal employeur du village avec une centaine d'ouvriers attestés.

Source : carte postale, site des archives départementales de l'Aube, Gélannes- L'Usine Dubreuil, cote : 8 FI 5419

Source : cliché pris par CHAUVE Garance, le 19/10/2022

Gélannes : un village agricole et rural

- Activité agricole est importante dans le village
- Gélannes compte ainsi de nombreuses exploitations agricoles, des fermes…
- Présence de bergers communaux

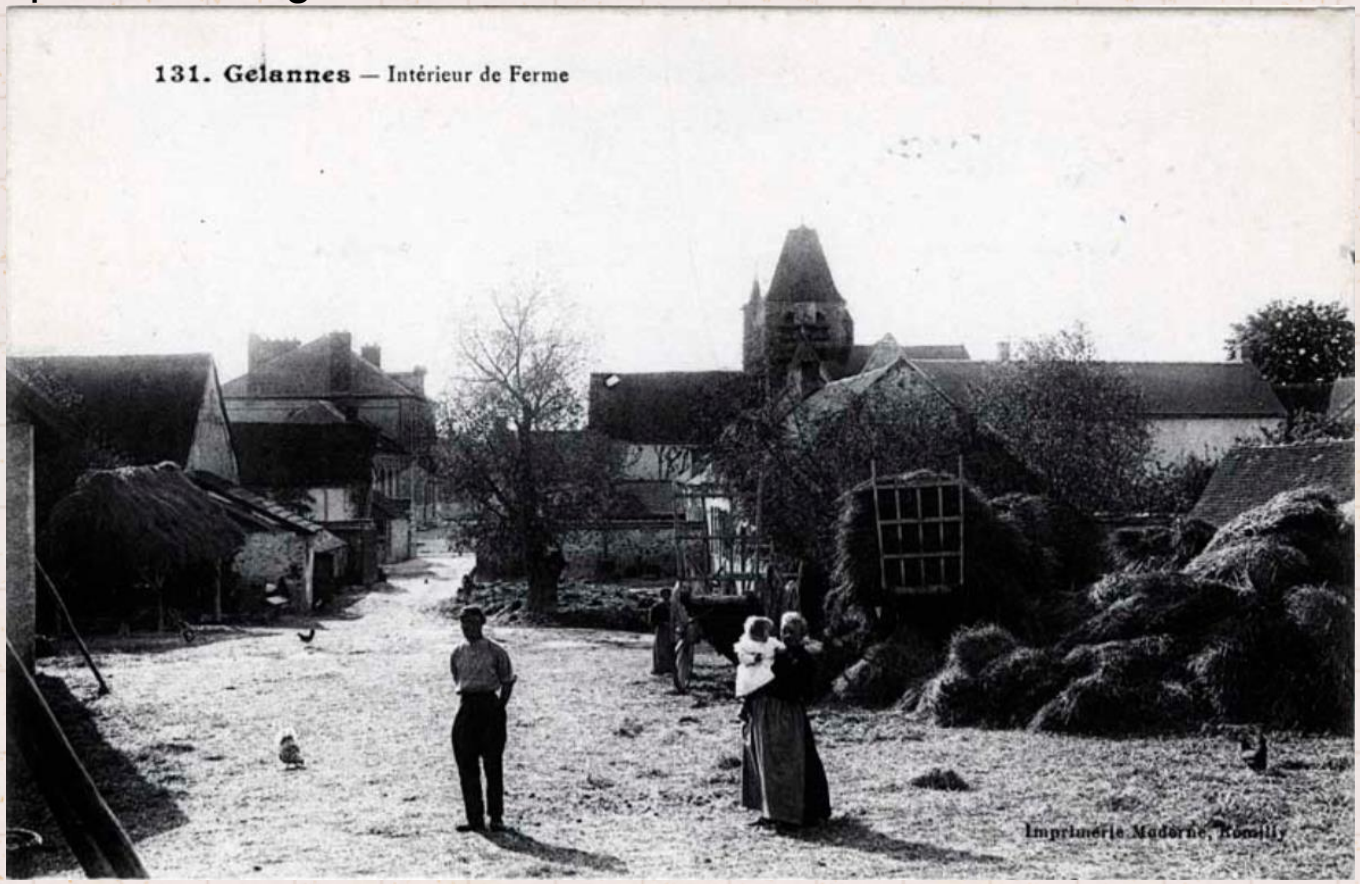

Source : carte postale, site des archives départementales de l'Aube, Gélannes - Intérieur de Ferme, cote : 8 FI 5417

Lieux symboliques

Il est intéressant de travailler sur les cartes postales puisqu'elles mettent en valeur les lieux symboliques de la ville qui participent à l'identité communale de Gélannes

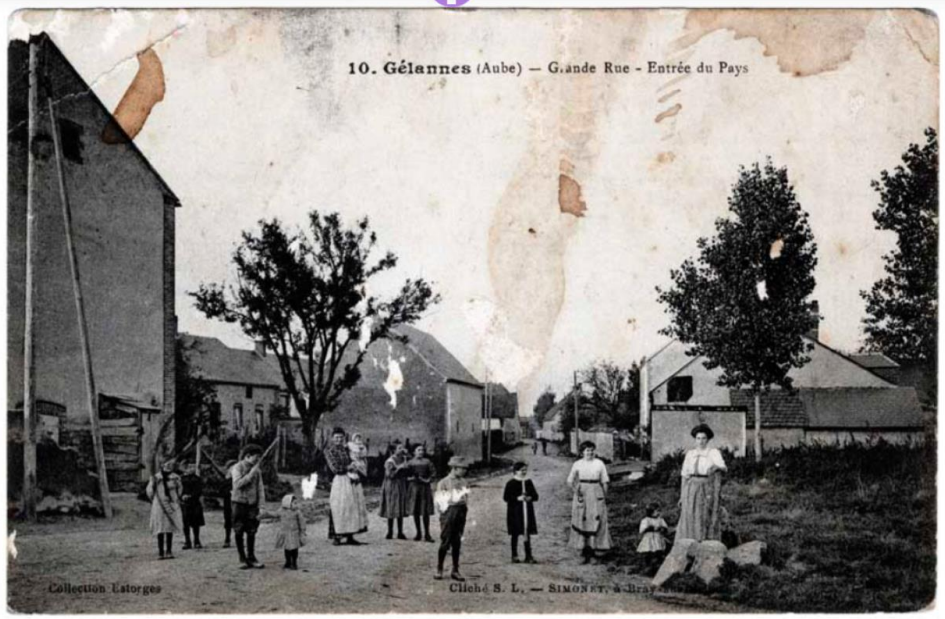

Source : carte postale, site des Archives départementales de l'Aube, Gélannes (Aube) - Grande Rue - Entrée du Pays, cote : 8 FI 5405

Source : carte postale, site des Archives départementales de l'Aube, Gélannes-Coin Saint-Barthélemy, cote : 8 FI 5404

Source : carte postale, site des Archives départementales de l'Aube, Gélannes - Les Ecoles, cote : 8 FI 5415

Source : carte postale, site des Archives départementales de l'Aube, Environs de Romilly-sur-Seine. Gélannes. - La Grande Rue, cote : 8 FI 5406

2. Recensements de la population

2.1 Sur le site de Cassini

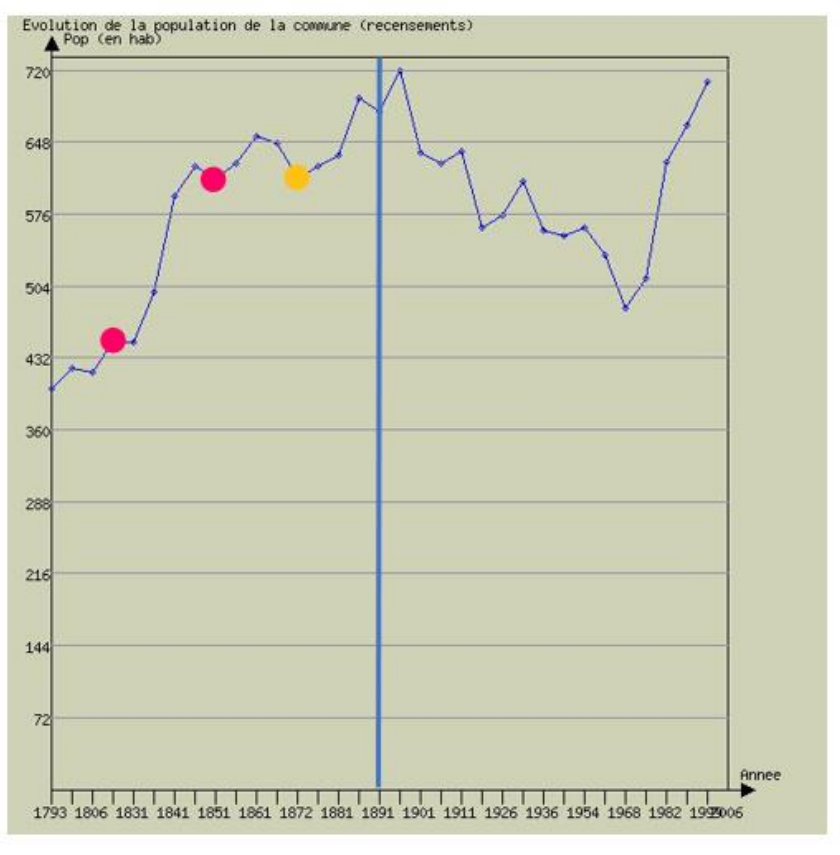

Généralités :

- On a un recensement tous les 10 ans à partir de 1831
- Accroissement continu, on passe de 430 habitants en 1793 à 720 habitants en 1901 soit une augmentation de 70%

Particulier :

- 1831 à 1851 : augmentation phénoménale
- Marquée par la révolution de 1848 et le Coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte en 1851
- 1872 : chute de la courbe
  - 1871 : guerre franco-prussienne

Causes :

- Industrialisation à partir de 1850 : maillage ferroviaire et l'automobile
- Développement d'usines de bonneterie dans le département = besoin important de main d'œuvre.

Contraste avec le recensement national de la France :

- Dépopulation et stagnation de la population
  - Baisse de fécondité et forte mortalité infantile
    - Meilleure conditions de vie donc moins de descendance
    - Infanticide

2.2 Les Graphiques

Il a été question de **comparer les dates de 1846 et 1911 étendues sur la Petite Rue** du village de Gélannes

- On retrouve 113 individus habitant dans la Petite Rue sur 622 au total, soit 18% de la population totale pour l'année 1846
- On retrouve 70 individus habitant dans la Petite Rue sur 637 au total, soit 10% de la population totale pour l'année 1911

La difficulté de cet exercice s'articule autour de plusieurs facteurs:

- Déchiffrage de l'écriture
- Une mise en forme des registres différente, c'est-à-dire que les données ne sont pas toutes configurées sur le même modèle selon les années. Cela oblige pour la conception des graphiques de créer de nouvelles colonnes (exemple: le registre de 1848 donne la date de naissance, alors que le registre de 1911 ne donne que l'âge de l'individu à la date donnée)
- Difficulté numérique sur l'utilisation de l'outil Excel
- Disparité d'une page de donnée pour la date de 1911: le registre de 1911 sur la Petite Rue montre une absence de 30 individus. Il est donc important ici de nuancer les résultats.

Source: cliché pris par CHAUVE Garance le 19/10/2022 représentant La Petite Rue

Comparaison des âges

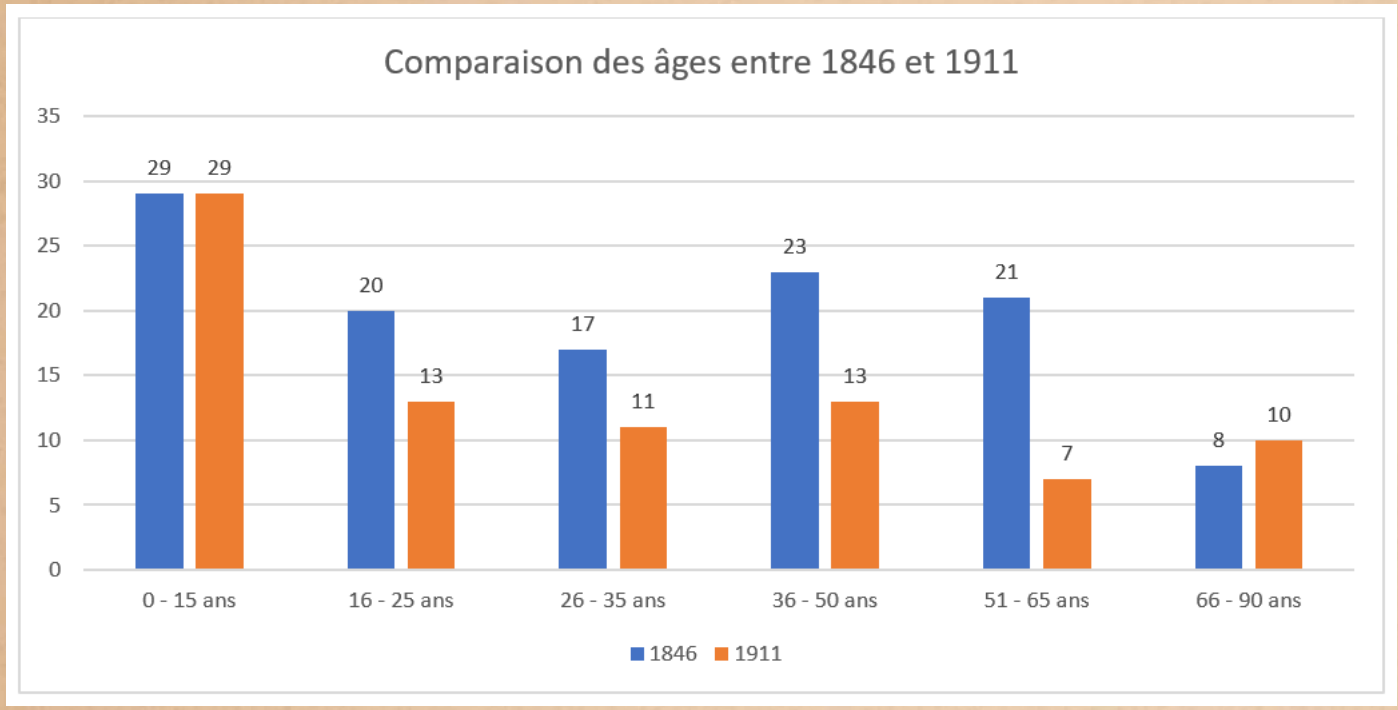

- ⇨ Globalement domination de la jeunesse sur les 2 années
- ⇨ Baisse en 1911 des catégories actives

1846

- Majorité de la jeunesse : 29 personnes
- Adolescents, jeunes adultes, adultes et adultes mûrs équivalents : 20 personnes
- Minorité personnes âgées : 8 personnes

1911

- Majorité de la jeunesse : 29 personnes
- Adolescents, jeunes adultes, adultes et personnes âgées équivalents : 11 personnes
- Minorité adultes mûrs : 7 personnes
- Minorité personnes âgées : 10 personnes

Communes de naissance

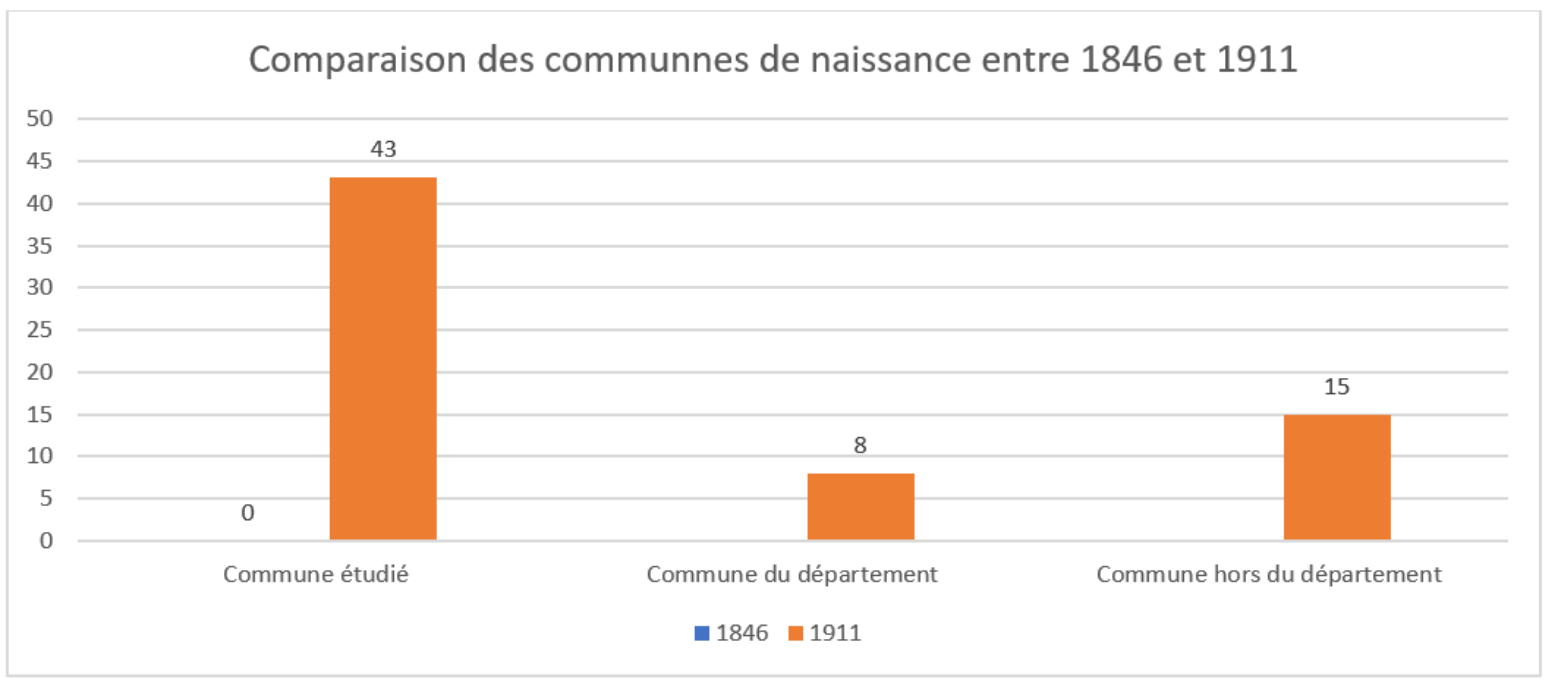

⇨ Graphique incomparable limité par l'absence de cette information dans le recensement de 1846

Les Professions

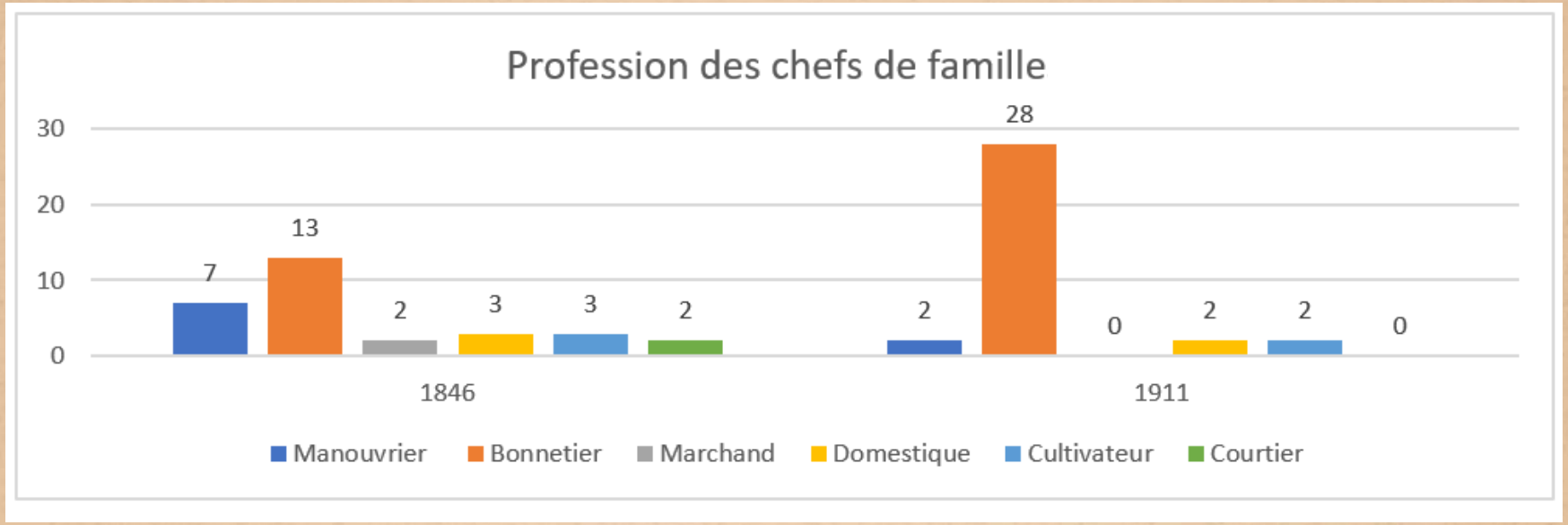

- **1846** : 113/622
  - Artisans majoritaires : surtout des manouvriers et des bonnetiers
- **1911** : 70/637 (dont 31 personnes sans données)
  - Artisans majoritaires : accroissement des bonnetiers

Structure Familiale

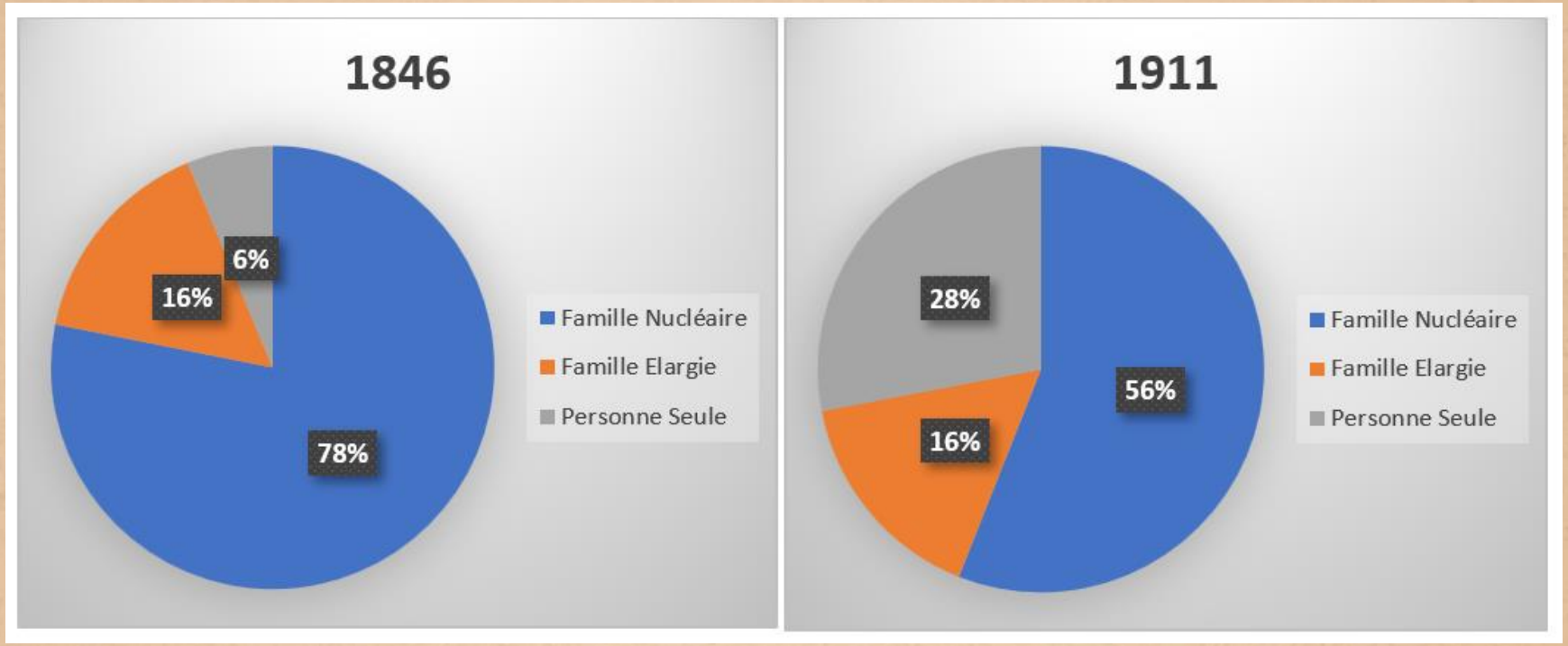

- **1846**
  - La majorité sont des familles nucléaires
- **1911**
  - La majorité sont des familles nucléaire mais en baisse de 22%
  - Augmentation des personnes seules (célibataire, veuf(-ve), sans enfants)

3. Parcours d'un conscrit

Olivier Raphael Bruley

Source: site internet Geneanet
https://gw.geneanet.org/wg378803?n=bruley&oc=&p=olive+raphael

Identité:

- Né le 2 novembre 1882 – Gélannes
- Service militaire en 1902
- Cultivateur à Gélannes
- Décédé le 13 novembre 1917 à l'âge de 35 ans à Bezonvaux dans la Meuse, Inhumé à Gélannes

Union

- Marié le 2 avril 1907 à Gélannes, avec **Marguerite René Ida BOURGEAT**,
  - Née le 8 mai 1887 à Gélannes,
  - Divorcée le 14 avril 1910

Enfants

- **Yvette Renée BRULEY** (1907-2002)
- **Marcel Olive BRULEY** (1909-2003)

Fratrie

- **Yves Olivier BRULEY** (1870-1942), marié avec Mathilde Marguerite THORIN (1871-1950)

Fiche de matricule de Olivier Raphael Bruley

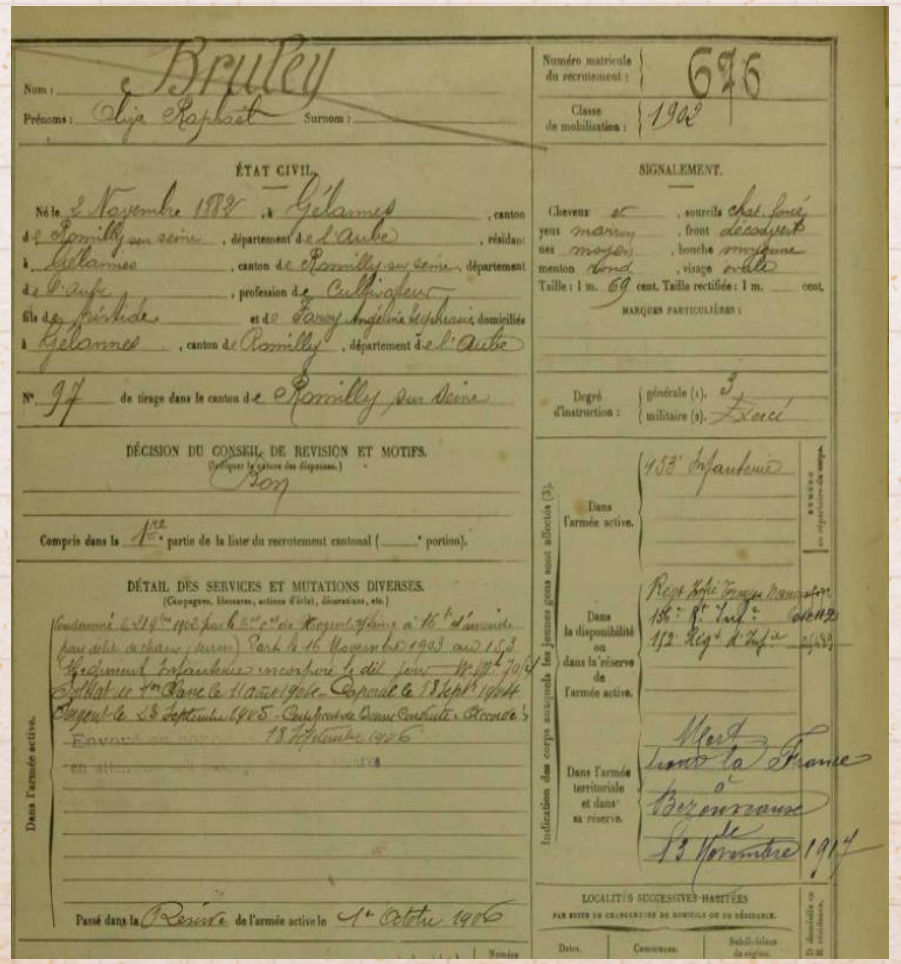

Nom : Bruley
Prénoms : Olivier Raphaël Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 676
Classe de mobilisation : 1902

ÉTAT CIVIL

Né le 2 Novembre 1882 à Gélannes, canton de Romilly sur Seine, département de l'Aube, résidant à Gélannes, canton de Romilly sur Seine, département de l'Aube, profession de Cultivateur
fils de Prosper et de Fanny Angélina Stéphanie, domiciliés à Gélannes, canton de Romilly, département de l'Aube

N° 97 de tirage dans le canton de Romilly sur Seine

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer le numéro des dispenses.)
Bon

Compris dans la 1re partie de la liste du recrutement cantonal (____ portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
Condamné le 21 Mai 1906 par le 5e Cr de Troyes à 16 f d'amende pour délit de chasse (jours) Part le 16 Novembre 1903 au 153e Régiment Infanterie rentre le dit jour N° 97 70/4
Soldat de 1re Classe le 11 Août 1904 Caporal le 13 Sept 1904
Sergent le 13 Septembre 1905 Qualifié Bonne Conduite Renvoyé le 13 Septembre 1906
Envoyé en congé 13 Septembre 1906
en attente

Passé dans la Réserve de l'armée active le 1er Octobre 1906

SIGNALEMENT

Cheveux et sourcils châtain foncé, yeux marron, front découvert, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale
Taille : 1 m. 69 cent. Taille rectifiée : 1 m. ___ cent.
MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3 ; militaire (2). Exercé

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
Dans l'armée active. 153e Infanterie
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Rgt Inf. Troyes Dépôt 154e : 8e Inf. 1/2 Rgt d'Inf.
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. Mort pour la France à Bezonvaux le 23 Novembre 1914

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENT DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.
Dates. Communes. Subdivisions de région.

Source: 3 R 569 p°295, site des AD

Signalement :

- Cheveux et sourcils châtain foncé
- Yeux marron
- Front découvert
- Nez moyen
- Bouche moyenne
- Menton rond
- Visage ovale
- Taille 1m69

Niveau d'instruction :

- Générale : Néant
- Militaire : Exercé

Service militaire : 1902

Evénements :

- 1902 : service militaire à Troyes
- 2 avril 1907 : mariage avec Marguerite René Ida BOURGEAT à Gélannes
- 14 avril 1910 : divorce
- 2 novembre 1917 : tué par l'ennemi à 35 ans
  - Militaire de terre
  - Sergent du 152ème régiment d'infanterie

Décision du conseil de révisions et motifs : BON

- Condamné en 1902 pour délit de chasse : 16 francs d'amende
- Rappelé par le décret de la mobilisation générale du 1er aout 1914

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés :
Dans l'armée active : 153 infanterie
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active : 3 différents
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve : mort pour la France à Bezonvaux le 13 novembre 1917

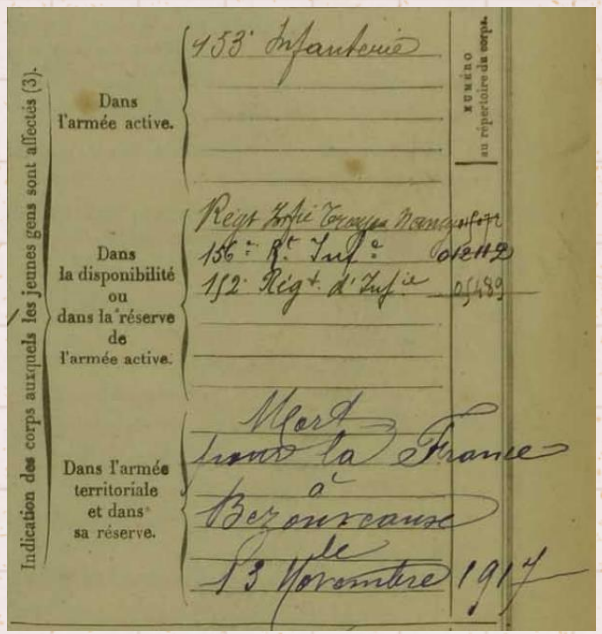
Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
Dans l'armée active. 153e Infanterie
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Regt Infie Troyes Mangin 156e Rt Infie 01842 152e Regt d'Infie 05489
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. Mort pour la France à Bezonvaux le 13 Novembre 1917
NUMÉRO au répertoire du corps.

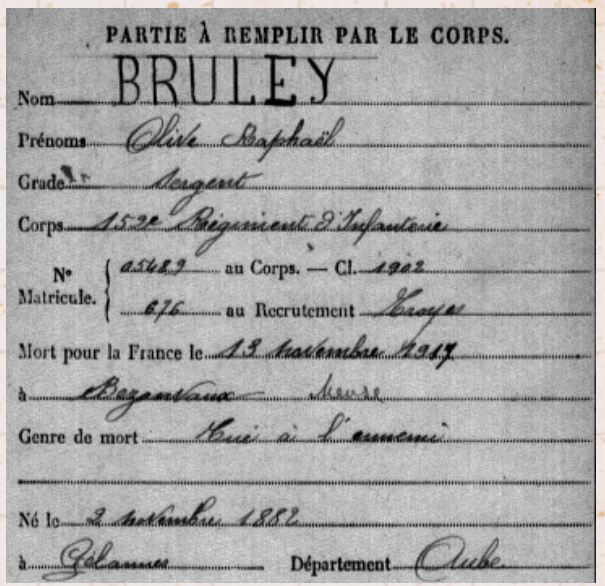
PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.
Nom BRULEY
Prénoms Olive Raphaël
Grade Sergent
Corps 152e Régiment d'Infanterie
N° Matricule. 05489 au Corps. — Cl. 1902
676 au Recrutement Troyes
Mort pour la France le 13 Novembre 1917
à Bezonvaux Meuse
Genre de mort Tué à l'ennemi
Né le 2 Novembre 1882
à Gélannes Département Aube

Source: Ministère des Armées

Les parents

Le père :

- **Aristide BRULEY**, né le 19 mars 1839 - Gélannes, Décédé le 1er avril 1917 - Gélannes, 10100, Aube, Champagne-Ardenne, France à l'âge de 78 ans.
- Inhumé - Gélannes, 10100, Aube, Champagne-Ardenne, France.
- Bonnetier à Gélannes.

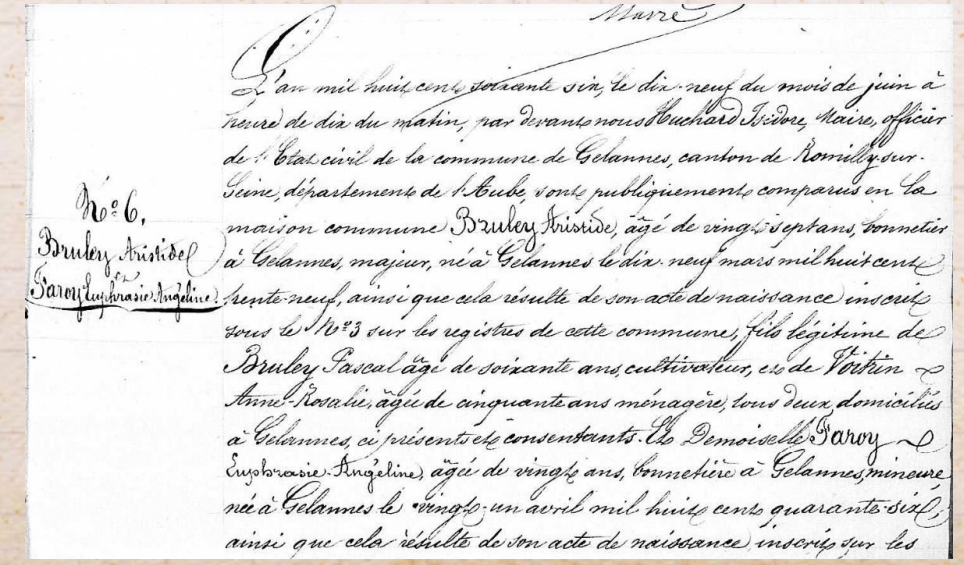

Mariage

L'an mil huit cent soixante six, le dix-neuf du mois de juin à heure de dix du matin, par devant nous Richard Didier, Maire, officier de l'Etat civil de la commune de Gelannes, canton de Romilly-sur-Seine, département de l'Aube, sont publiquement comparus en la maison commune Bruley Aristide, âgé de vingt-sept ans, bonnetier à Gelannes, majeur, né à Gélannes le dix-neuf mars mil huit cent trente-neuf, ainsi que cela résulte de son acte de naissance inscrit sous le N° 3 sur les registres de cette commune, fils légitime de Bruley Pascal âgé de soixante ans, cultivateur, et de Voitin Anne Rosalie, âgée de cinquante ans ménagère, tous deux domiciliés à Gelannes, ci présents et consentants. Et Demoiselle Faroy Euphrasie Angéline, âgée de vingt ans, bonnetière à Gelannes, mineure née à Gelannes le vingt-un avril mil huit cent quarante-six, ainsi que cela résulte de son acte de naissance inscrit sur les

N° 6.
Bruley Aristide
et
Faroy Euphrasie Angéline

Source: 1863 - 1894, 4E16411, site des AD

La mère:

- **Euphrasie Angéline FAROY**, née le 21 avril 1846 - Gélannes
- Décédée le 1er mai 1921 - Saint-Julien-les-Villas, 10343, Aube, Champagne-Ardenne, France à l'âge de 75 ans,
- Inhumée le 4 mai 1921 - Gélannes, 10100, Aube, Champagne-Ardenne, France,
- Bonnetière puis ménagère à Gélannes

Acte de mariage daté du 19 juin 1866

Démarche :

Ayant trouvé des informations sur le site internet Geneanet, nous avons pu à l'aide des dates de naissance émettre l'hypothèse de leur âge lors de leur mariage, pensé autour de la vingtaine: ce qui s'est avéré véridique

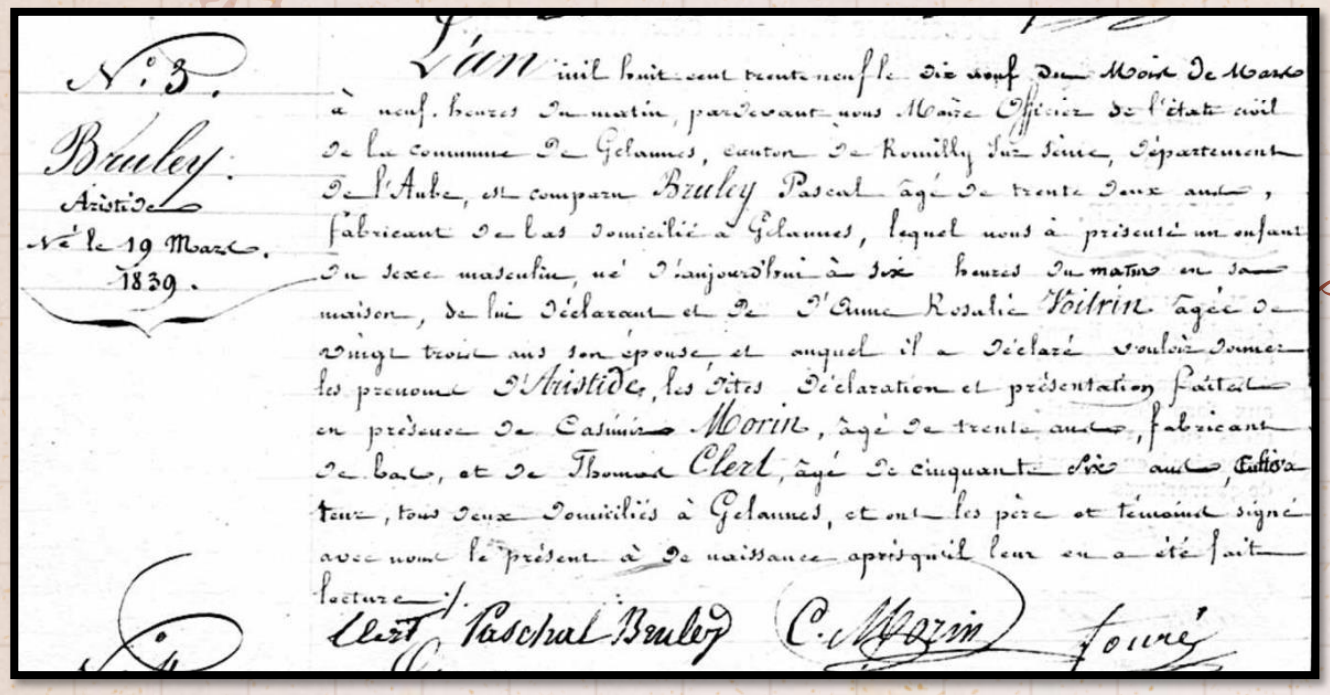

N° 3.
Bruley
Aristide
né le 19 Mars
1839.

L'an mil huit cent trente neuf le dix neuf du Mois de Mars à neuf heures du matin, pardevant nous Maire Officier de l'état civil de la commune de Gelannes, canton de Romilly sur Seine, Département de l'Aube, se comparu Bruley Pascal âgé de trente deux ans, fabricant de bas domicilié à Gelannes, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né d'aujourd'hui à six heures du matin en sa maison, de lui déclarant et de d'Anne Rosalie Voitrin âgée de vingt trois ans son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner les prenoms d'Aristide, les dites déclaration et présentation faites en présence de Casimir Morin, âgé de trente ans, fabricant de bas, et de Thomas Clert, âgé de cinquante six ans, cultivateur, tous deux domiciliés à Gelannes, et ont les père et témoins signé avec nous le présent acte de naissance après qu'il leur en a été fait lecture.

Clert Pascal Bruley C. Morin Fouré

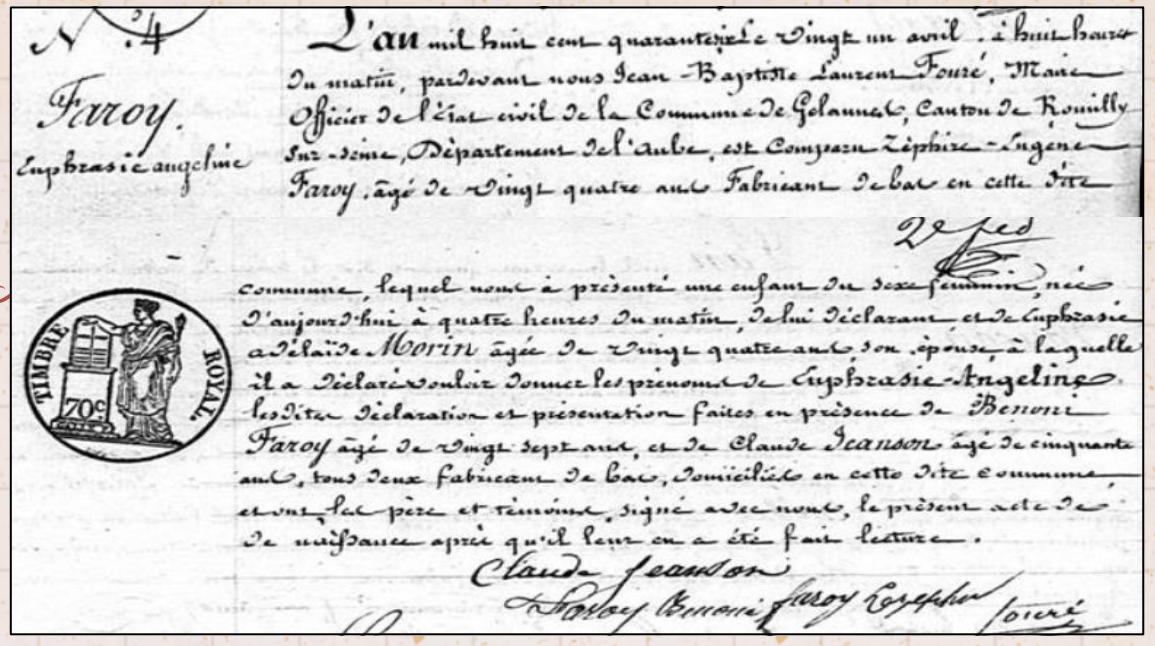

N° 4
Faroy.
Euphrasie angeline

L'an mil huit cent quarante deux le vingt un avril à huit heures du matin, pardevant nous Jean-Baptiste Laurent Fouré, Maire Officier de l'état civil de la Commune de Gelannes, Canton de Romilly sur-Seine, Département de l'Aube, est Comparu Zéphirin-Eugène Faroy, âgé de vingt quatre ans Fabricant de bas en cette dite commune, lequel nous a présenté une enfant du sexe féminin, née d'aujourd'hui à quatre heures du matin, de lui déclarant et de Euphrasie adélaïde Morin âgée de vingt quatre ans, son épouse, à laquelle il a déclaré vouloir donner les prénoms de Euphrasie-Angeline, les dites déclaration et présentation faites en présence de Benoni Faroy âgé de vingt sept ans, et de Claude Jeanson âgé de cinquante ans, tous deux fabricans de bas, domiciliés en cette dite commune, et ont le père et témoins signé avec nous, le présent acte de naissance après qu'il leur en a été fait lecture.

TIMBRE ROYAL 70c

Claude Jeanson
Faroy Benoni Faroy Zéphirin Fouré

Sources: 1825 - 1862, 4E16405, site des AD

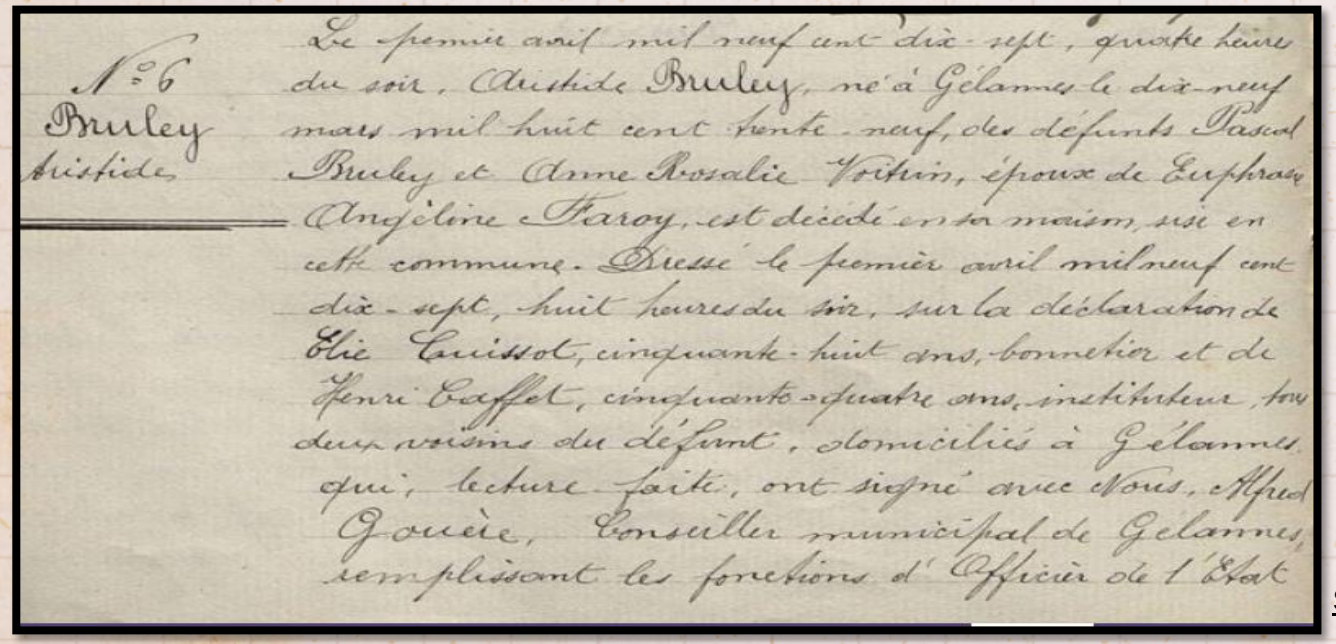

N° 6
Bruley
Aristide

Le premier avril mil neuf cent dix-sept, quatre heures du soir, Aristide Bruley, né à Gélannes le dix-neuf mars mil huit cent trente-neuf, des défunts Pascal Bruley et Anne Rosalie Voitrin, époux de Euphrasie Angéline Faroy, est décédé en sa maison, sise en cette commune. Dressé le premier avril mil neuf cent dix-sept, huit heures du soir, sur la déclaration de Elie Cuissot, cinquante-huit ans, bonnetier et de Henri Baffet, cinquante-quatre ans, instituteur, tous deux voisins du défunt, domiciliés à Gélannes, qui, lecture faite, ont signé avec Nous, Alfred Gouère, Conseiller municipal de Gélannes, remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat

Euphrasie Angéline FAROY est décédée en 1921. Cependant, les archives numériques de Gélannes s'arrêtent à la date de 1919, ne nous permettant pas de retrouver son acte de décès.

Source: 1916 - 1919, 4 E 164 20, site des AD

Arbre généalogique de Olive Raphaël BRULEY

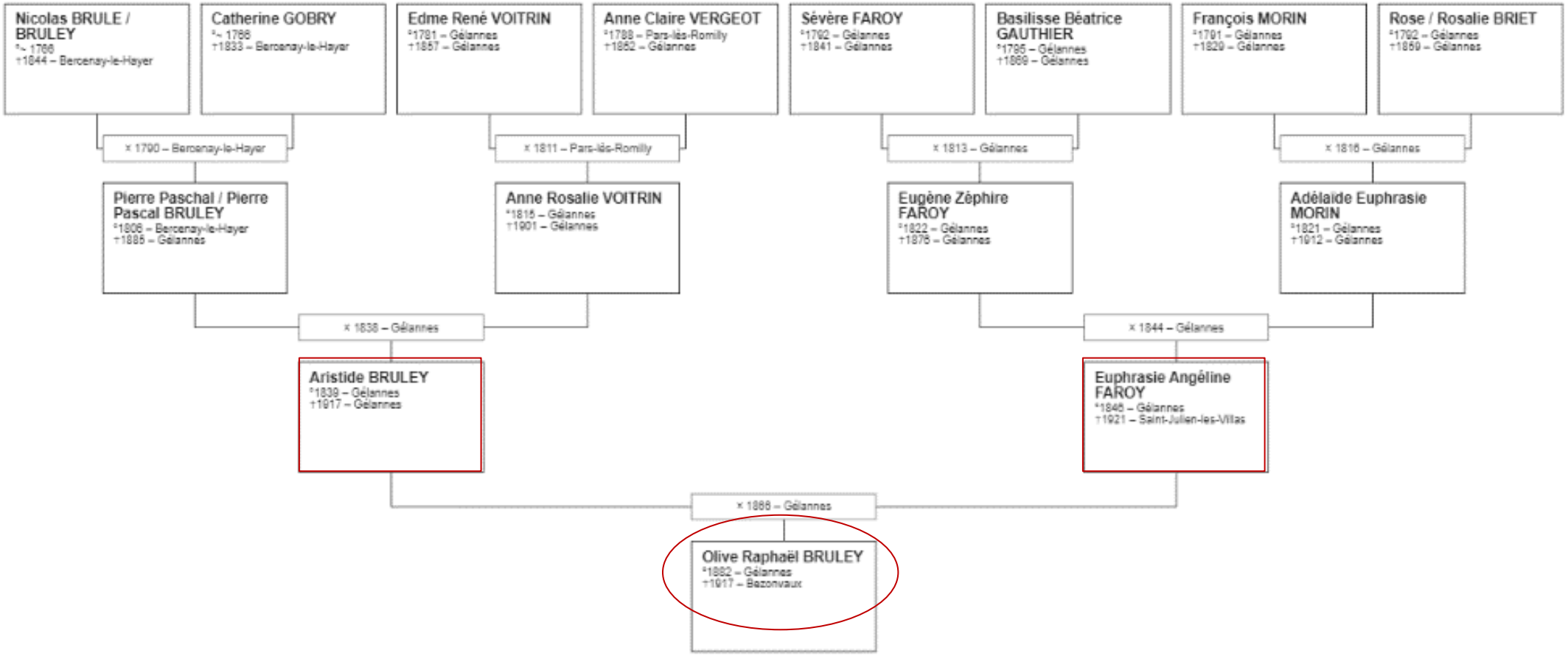

Source: site internet Geneanet https://gw.geneanet.org/wg378803?n=bruley&oc=&p=olive+raphael

4. Décès et Successions

Noms	Prénoms	Sexe	Age	Situation familiale	Profession	Successeur et valeurs des biens déclarés
BEON	Pierre-Louis	M	84	Marié	Néant	BEON Germaine, la femme
BAZIN	Anne Françoise	F	94	Veuve	Manouvrière	Valeur mobilier = 385 Revenue des immeubles= 165,80 Meubles et immeubles
GAUTHIER	Honorine	F	32	Marié	Ouvrière	MORIN Casimir, son mari et ses enfants Valeur mobilier = 449,75 francs Revenue = 40,45 francs Meuble et immeuble
LEGER	Elisa Elisabeth	F	5	Enfant	Néant	Père et mère voir autres
MERAT	Clément Désiré	M	23 jours	Enfant	Néant	Père et mère voir autres
MARIN	Jeanne	F	78	Veuve	Manouvrière	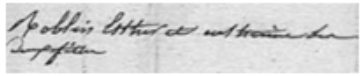 Valeur mobilier = 249 francs Revenue = 37,45 francs Meubles et immeuble
VILLAIN	Marie Anne Françoise	F	78	Veuve	Manouvrière	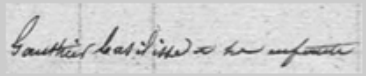 Valeur mobilier = 6,340 francs Revenue = 80,05 francs Mobiliers et immeuble
VILAIN	Louise Adeline	F	6 mois	Enfant	Néant	Père et mère voir autres
SIMON	Jeanne Marguerite	F	67	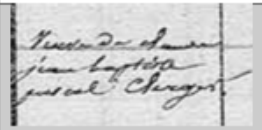	Ouvrière	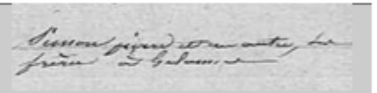 Valeur mobilier = 60 francs Meubles et immeubles depuis le Testament du 17 avril 1842

Nous avons choisi la date de 1846, en corrélation avec la date de recensement choisie.

On a alors une population totale de 622 individus avec 9 décès dans l'année donnée.

- La mort touche davantage les femmes.
- On retrouve également 3 morts infantiles et enfantines.
- Globalement les adultes décédés sont ouvriers dans les usines

Selon les actes de décès de la cote 4E16409, on retrouve 9 individus habitant à Gélannes en 1846.

Nous avons également eu un souci de transcription sur certains points de la table des successions.

Nous avons tout de même exposé les notes telles qu'elles sont afin d'apporter du contenu malgré nos lacunes.

Source utilisé : 3Q 7470, Romilly-sur-Seine,1845 – 1855 , site internet des AD

Julie Marianne BENOIT

A l'aide d'une table des successions et des absences constituées, nous avons pu retrouver la déclaration de successions de Julie Marianne BENOIT.

Portrait de la défunte BENOIT Julie Marianne :

- Couturière
- Mariée à Louis Alexandre PUIGUET
- Décédée à l'âge de 35 ans le 6 mai 1839

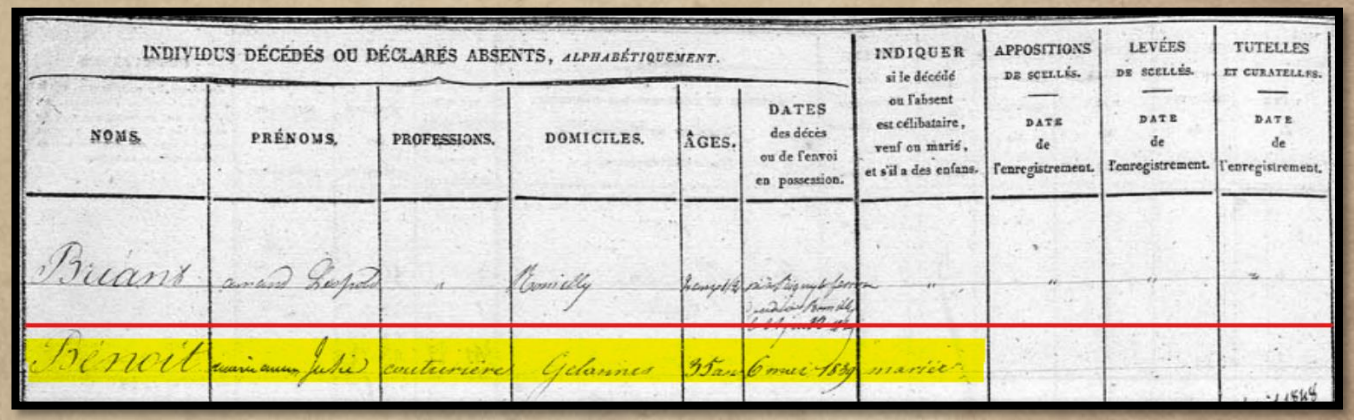

INDIVIDUS DÉCÉDÉS OU DÉCLARÉS ABSENTS, *ALPHABÉTIQUEMENT.*						INDIQUER si le décédé ou l'absent est célibataire, veuf ou marié, et s'il a des enfans.	APPOSITIONS DE SCELLÉS. — DATE de l'enregistrement.	LEVÉES DE SCELLÉS. — DATE de l'enregistrement.	TUTELLES ET CURATELLES. — DATE de l'enregistrement.
NOMS.	PRÉNOMS.	PROFESSIONS.	DOMICILES.	ÂGES.	DATES des décès ou de l'envoi en possession.				
Bricant	[illegible]	"	Romilly	[illegible]	[illegible]	"	"	"	"
Bénoit	[illegible] Julie	couturière	Gelannes	35 ans	6 mai 1839	mariée			

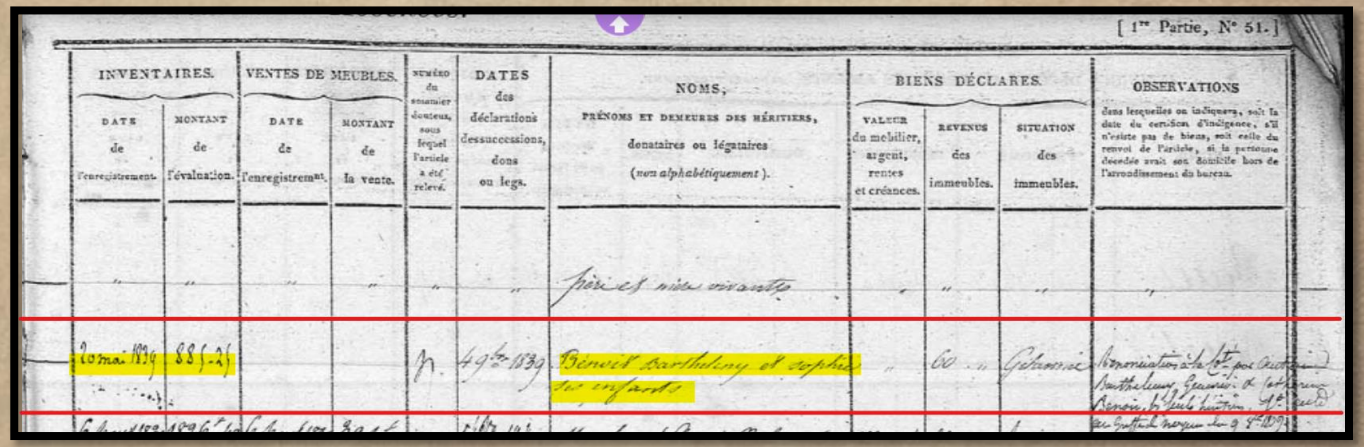

INVENTAIRES. — DATE de l'enregistrement.	INVENTAIRES. — MONTANT de l'évaluation.	VENTES DE MEUBLES. — DATE de l'enregistrement.	VENTES DE MEUBLES. — MONTANT de la vente.	NUMÉRO du sommier douteux, sous lequel l'article a été relevé.	DATES des déclarations des successions, dons ou legs.	NOMS, PRÉNOMS ET DEMEURES DES HÉRITIERS, donataires ou légataires (*non alphabétiquement*).	BIENS DÉCLARÉS. — VALEUR du mobilier, argent, rentes et créances.	BIENS DÉCLARÉS. — REVENUS des immeubles.	BIENS DÉCLARÉS. — SITUATION des immeubles.	OBSERVATIONS dans lesquelles on indiquera, soit la date du certificat d'indigence, s'il n'existe pas de biens, soit celle du renvoi de l'article, si la personne décédée avait son domicile hors de l'arrondissement du bureau.
"	"	"	"	"	"	père et mère vivants	"	"	"	"
10 mai 1839	88 (-2)			71	4 9bre 1839	Bénoit barthelemy et sophie ses enfants	"	60	Gelannes	Renonciation à la succ. par acte [illegible]

Source : capture d'écran du site des AD, table des successions de Romilly-sur-Seine, 1836-1845, cote : 3Q 7469

A l’aide de la cote 3Q 7698, nous avons pu étudier la déclaration de succession de BENOIT Julie Marianne.

Il est à noter que c’est son mari Louis-Alexandre PUIGUET qui représente ses intérêts ainsi que ses héritiers en vertu du code napoléonien de 1804 = ce qui explique pourquoi les BENOIT ont le statut de belle-famille dans l’acte.

Julie BENOIT lègue ses biens par un testament réalisé le 25 avril 1839 et validé par le notaire de Romilly-sur-Seine : Joseph VINCENT

Portrait de ses héritiers :

- Louis-Alexandre PUIGUET : époux de Julie et fabricant de bas à Gélannes
- Louis Théodore DUVAL : cultivateur à Gélannes, au nom de Genevrières-Sophie BENOIT sa femme et sœur de Julie
- Antoine BENOIT : père de Julie et manouvrier à Gélannes
- Catherine Joséphine BENOIT : sœur de Julie, femme de Victor MARTIN, bonnetier à St-Hilaire
- Barthélémy BENOIT : frère de Julie, fabricant de bas à Gélannes

Sa déclaration de succession est datée du 14 novembre 1839

Nous avons relevé une **incohérence** entre la déclaration de succession et la table des successions et absences.

En effet, dans la table de successions, il est stipulé que ses héritiers sont « Barthélémy BENOIT et Sophie ses enfants » Or sur la déclaration de biens, il est précisé qu'elle est décédée « sans postérité » donc sans enfants en léguant ses biens à ses sœurs, son frère, son père ainsi que son mari. **Ainsi, la fiabilité des documents est toujours à questionner.**

Cela nous montre bien l'importance de croiser ses sources afin de vérifier leur fiabilité mais aussi de questionner le contexte de production qui peut fausser les informations.

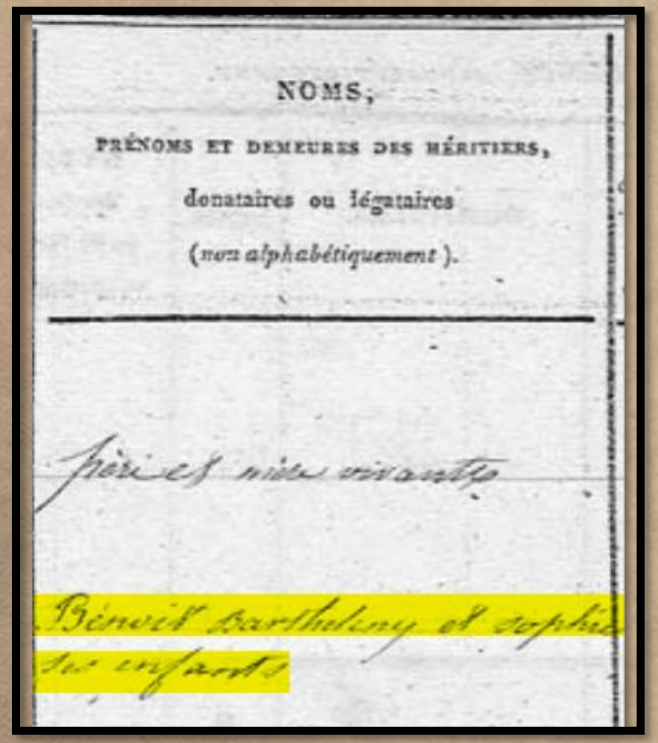
NOMS,
PRÉNOMS ET DEMEURES DES HÉRITIERS,
donataires ou légataires
(non alphabétiquement).

père est mère vivantes

Benoit barthelemy et sophie ses enfants

Source : site des AD, cote : 3Q 7469

Source : AD, déclaration de succession, cote 3Q 7698

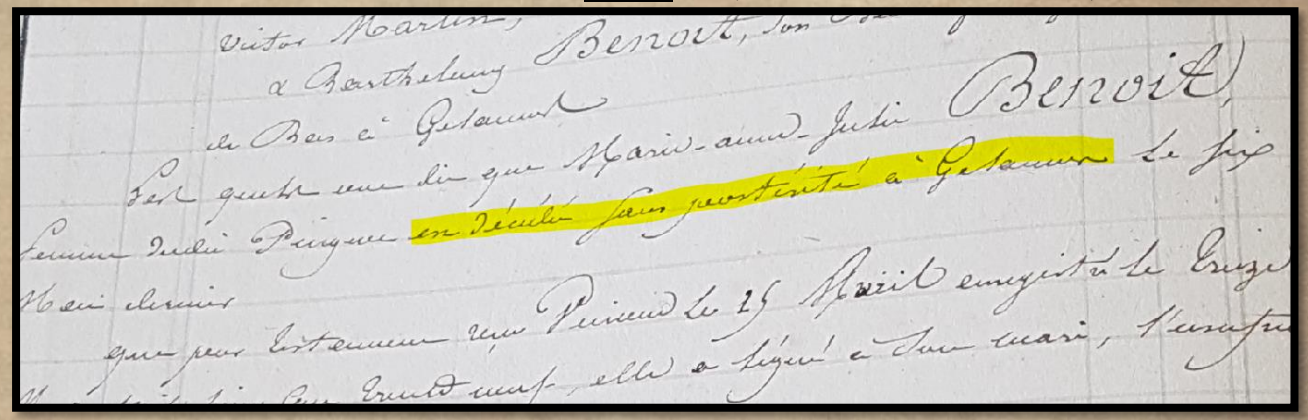
Une incohérence relevée entre la table des successions et absences et la déclaration de succession

BENOIT Julie lègue à :

- Son mari Louis-Alexandre PUIGUET l'usufruit de ses biens
- Sa propriété revient en parts égales à ses 4 autres héritiers = partage équitable

La propriété léguée est une maison accompagnée de son jardin

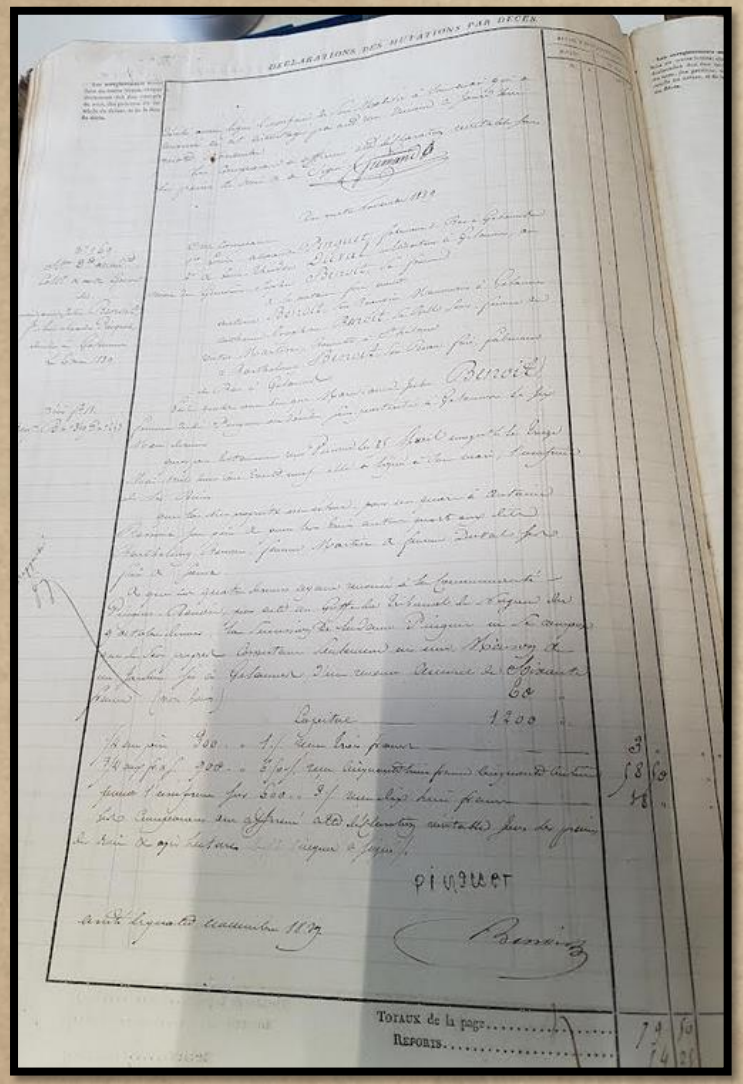

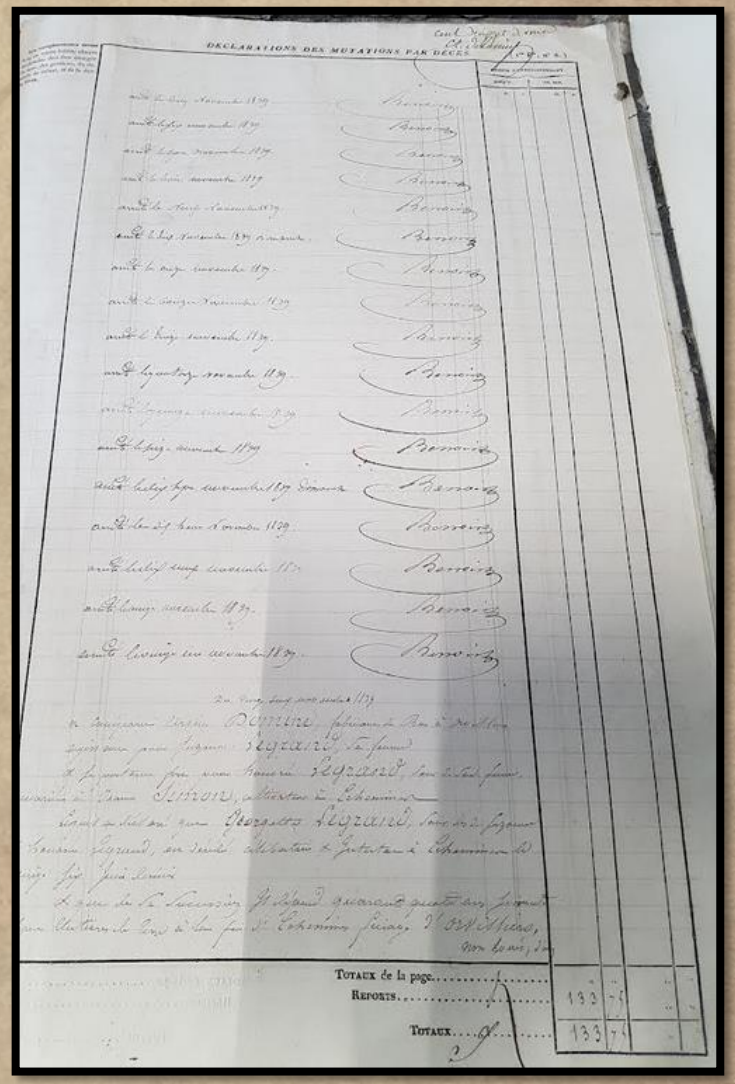

Source : clichés pris par CHAUVE Garance le 27/10/2022, AD, cote : 3Q 7698

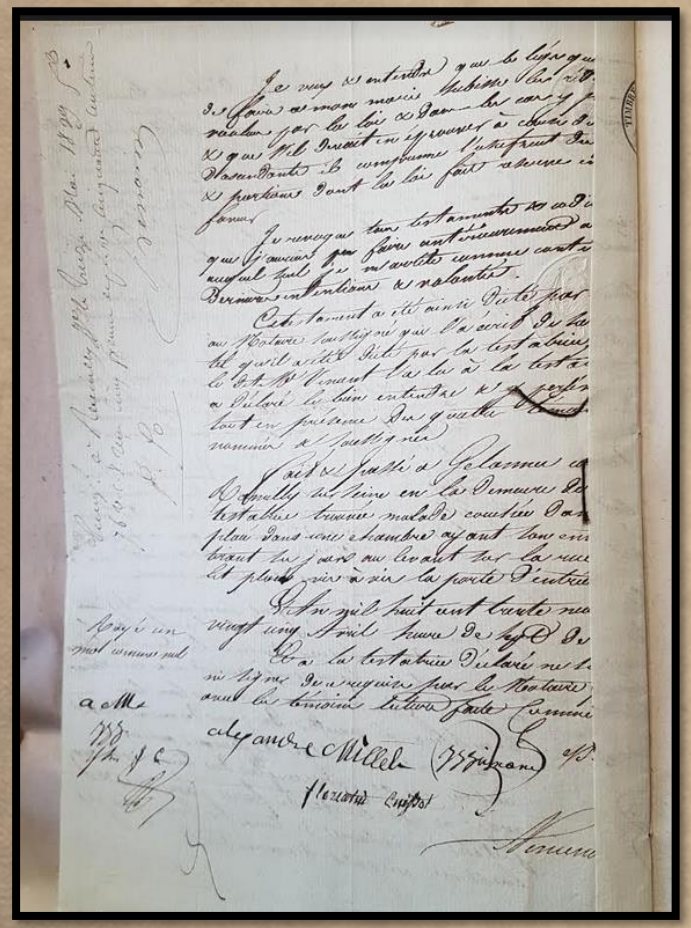

Source : cliché pris par CHAUVE Garance, inventaire après décès, AD, cote : 2 E 24106

Grâce au nom du notaire retrouvé dans la déclaration de succession, nous avons pu retrouver l'acte de notoriété qui date du 25 avril 1839 et qui apporte des informations supplémentaires sur la volonté de la défunte ainsi que les biens qu'elle laisse à ses différents héritiers.

Ce document nous apprend que BENOIT Julie Marianne avait anticipé sa succession puisqu'elle était malade mais encore « saine d'esprit » lors de la rédaction de son testament comme le précise la déclaration. Elle a ainsi dicté ses dernières volontés qui ont été retranscrites à l'écrit devant des témoins.

Elle confirme que son mari aura bien l'usufruit de son bien, qu'il peut en disposer comme il le souhaite sans être obligé de verser une caution. Cependant, elle lui demande en échange la réalisation de l'inventaire des biens qu'elle laisse à ses autres héritiers.

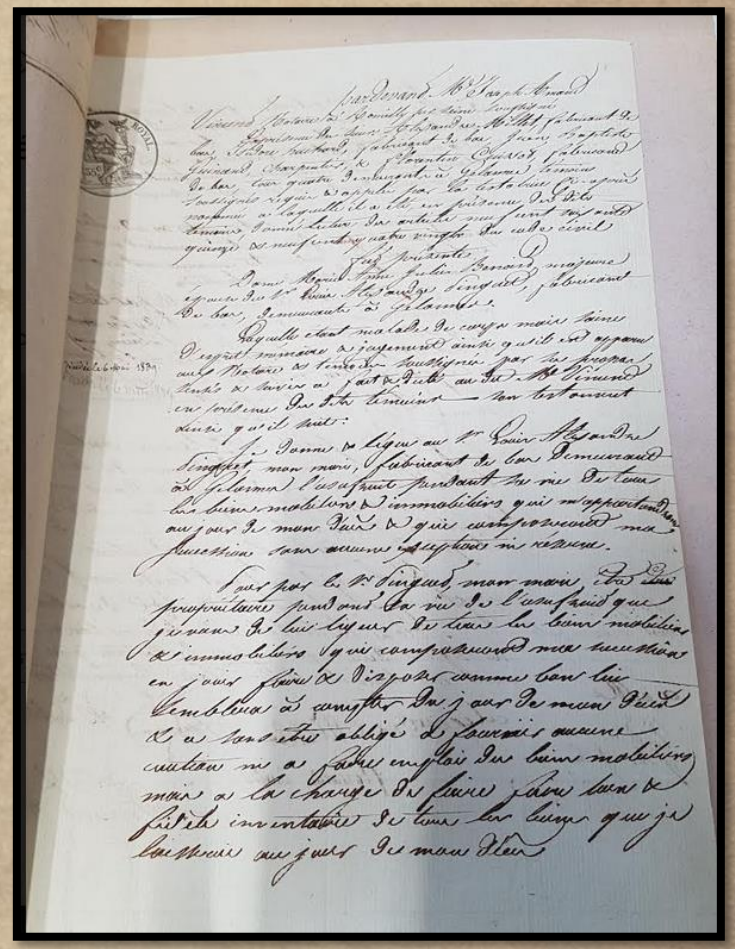

5. Bâtiments et aménagements publics

La cote 3O 1208 nous a permis d'étudier l'état des chemins vicinaux.

Ce document présentant *« l'état des chemins vicinaux de ladite commune, dressé conformément à la loi du 9 Ventôse an XIII »* dresse le :

- Noms des chemins
- Leur direction
- Leur longueur en mètre et s'il faut l'augmenter ou le réduire
- Leur largeur et s'il faut l'augmenter ou le réduire
- Préciser la situation des chemins
- Observation du conseil municipal et du sous-préfet
- Certifié par nous, mairie de la commune de Gélannes le 25 mai 1806
- 33 chemins

5.1 Etat des Chemins

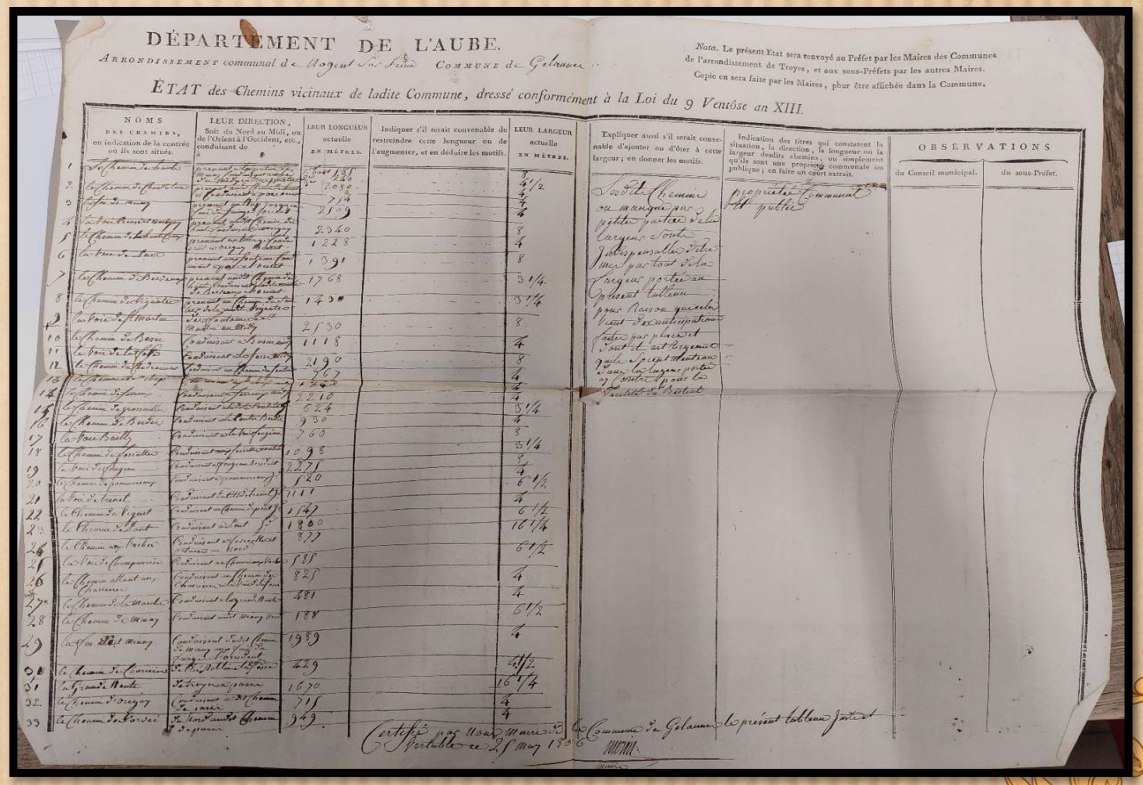

DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

ÉTAT des Chemins vicinaux de ladite Commune, dressé conformément à la Loi du 9 Ventôse an XIII.

Nota. Le présent Etat sera renvoyé au Préfet par les Maires des Communes de l'arrondissement de Troyes, et aux sous-Préfets par les autres Maires. Copie en sera faite par les Maires, pour être affichée dans la Commune.

	NOMS DES CHEMINS, en indication de la contrée où ils sont situés.	LEUR DIRECTION, Soit du Nord au Midi, ou de l'Orient à l'Occident, etc., conduisant de à	LEUR LONGUEUR actuelle EN MÈTRES.	Indiquer s'il serait convenable de restreindre cette longueur ou de l'augmenter, et en déduire les motifs.	LEUR LARGEUR actuelle EN MÈTRES.	Expliquer aussi s'il serait convenable d'ajouter ou d'ôter à cette largeur; en donner les motifs.	Indication des titres qui constatent la situation, la direction, la longueur ou la largeur desdits chemins, ou simplement qu'ils sont une propriété communale ou publique; en faire un court extrait.	OBSERVATIONS du Conseil municipal.	OBSERVATIONS du sous-Préfet.
1	[illegible]	[illegible]	[illegible]		3	[illegible]	propriété communal et publics		
2	[illegible]	[illegible]	[illegible]		4 1/2				
3	[illegible]	[illegible]	214		4				
4	[illegible]	[illegible]	2100		4				
5	[illegible]	[illegible]	3040		8				
6	[illegible]	[illegible]	1228		4				
7	[illegible]	[illegible]	1391		8				
8	[illegible]	[illegible]	1768		3 1/4				
9	[illegible]	[illegible]	1430		3 1/4				
10	[illegible]	[illegible]	2150		8				
11	[illegible]	[illegible]	1118		4				
12	[illegible]	[illegible]	2190		8				
13	[illegible]	[illegible]	1200		4				
14	[illegible]	[illegible]	2300		4				
15	[illegible]	[illegible]	3210		4				
16	[illegible]	[illegible]	524		3 1/4				
17	[illegible]	[illegible]	980		4				
18	[illegible]	[illegible]	760		8				
19	[illegible]	[illegible]	1095		3 1/4				
20	[illegible]	[illegible]	2271		8				
21	[illegible]	[illegible]	120		4				
22	[illegible]	[illegible]	7111		8 1/2				
23	[illegible]	[illegible]	1147		4				
24	[illegible]	[illegible]	1800		6 1/2				
25	[illegible]	[illegible]	977		16 1/4				
26	[illegible]	[illegible]	188		6 1/2				
27	[illegible]	[illegible]	825		4				
28	[illegible]	[illegible]	481		4				
29	[illegible]	[illegible]	188		6 1/2				
30	[illegible]	[illegible]	1989		4				
31	[illegible]	[illegible]	429		4 1/2				
32	[illegible]	[illegible]	1670		16 1/4				
33	[illegible]	[illegible]	715		4				
	[illegible]	[illegible]	949		4				

Certifié par nous, Maire de la Commune de Gélannes le présent tableau fait à Pertuis le 25 May 1806. [illegible]

Source : cliché pris par SERRANO-ROLAND Julie, le 27/10/2022, AD, cote 3O 1208

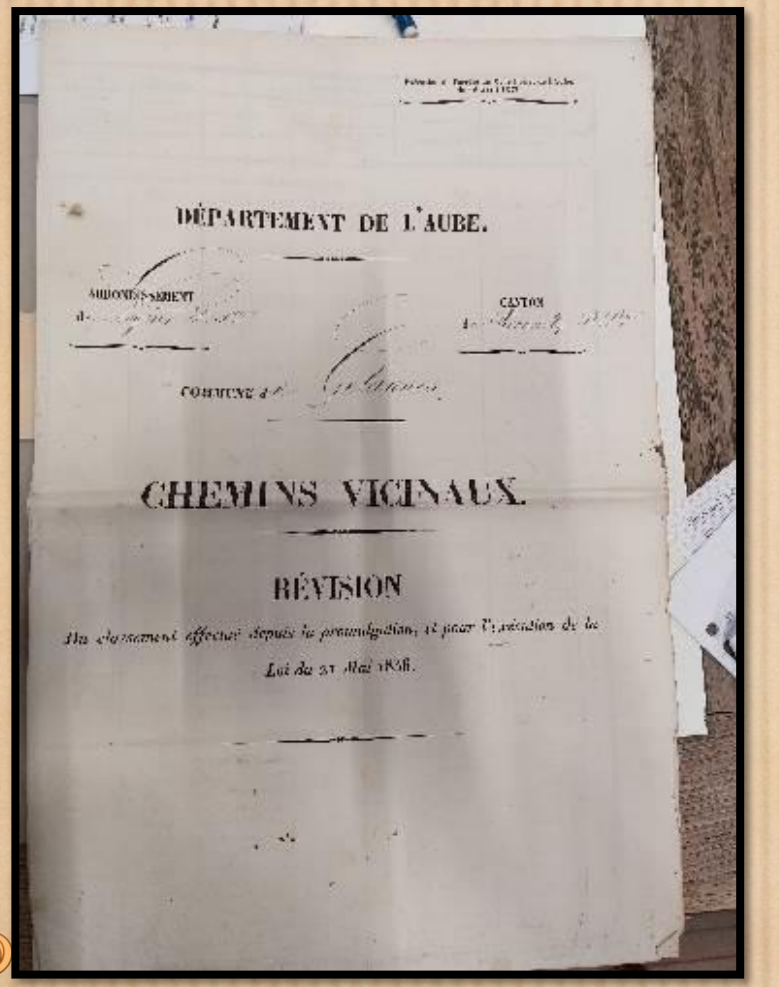

DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

ARRONDISSEMENT

CANTON

COMMUNE

CHEMINS VICINAUX.

RÉVISION

Du classement effectué depuis la promulgation, et pour l'exécution de la Loi du 21 Mai 1836.

On trouve également le document *« Révision des chemins vicinaux depuis la loi du 21 mai 1836 »* où l'on retrouve ces caractéristiques :

- Noms des chemins
- Désignation : lieu de départ, lieu traversé, lieu où il se termine
- Longueur, largeur
- Demande d'élargissement du chemin par le maire, le conseil municipal et le sous-préfet
- Avis du conseil municipal
- état et avis

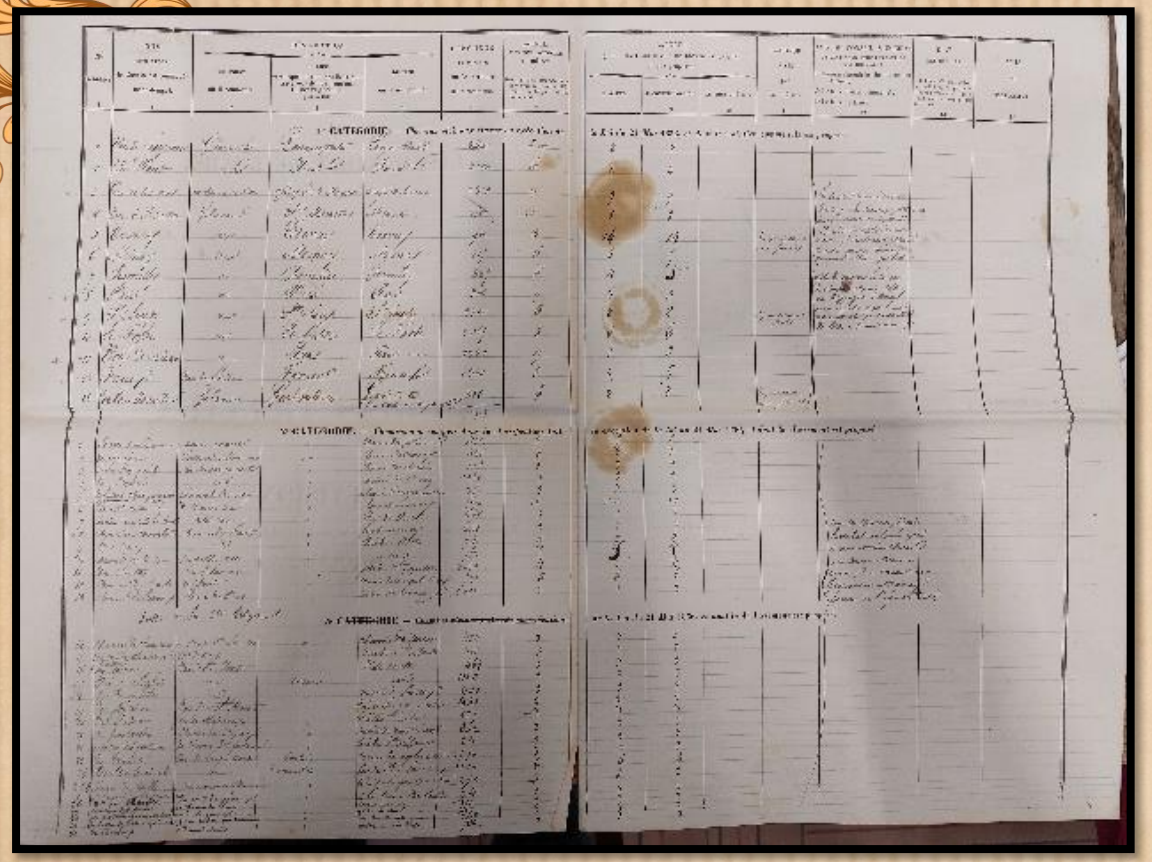

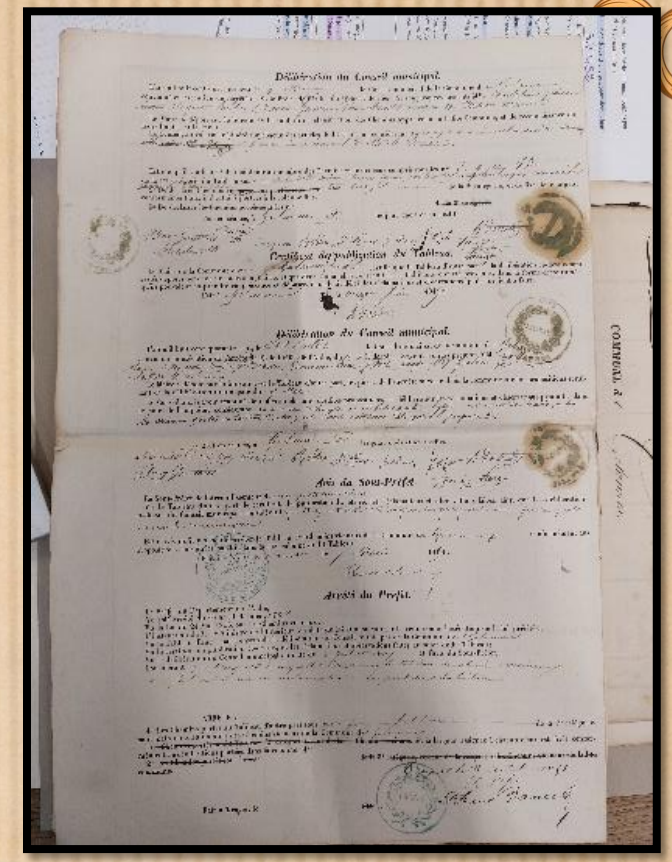

Répartis en 3 catégories :

- Chemins vicinaux classés selon la loi du 21 mai 1836 : 13 chemins
- Chemins non compris dans la classification de la loi et dont le classement est proposé : 13 chemins
- Chemins dont le déclassement est proposé : 30 chemins

Derrière le document : délibération du Conseil municipal, certificat de publication du tableau, avis du sous-préfet et arrêté du préfet

On constate plusieurs documents comportant d’autres révisions de chemins, comme celui du 16 avril 1847, renommé Etat général avec 43 chemins en tout

Puis une autre source faisant l’état de classement des chemins en 1867

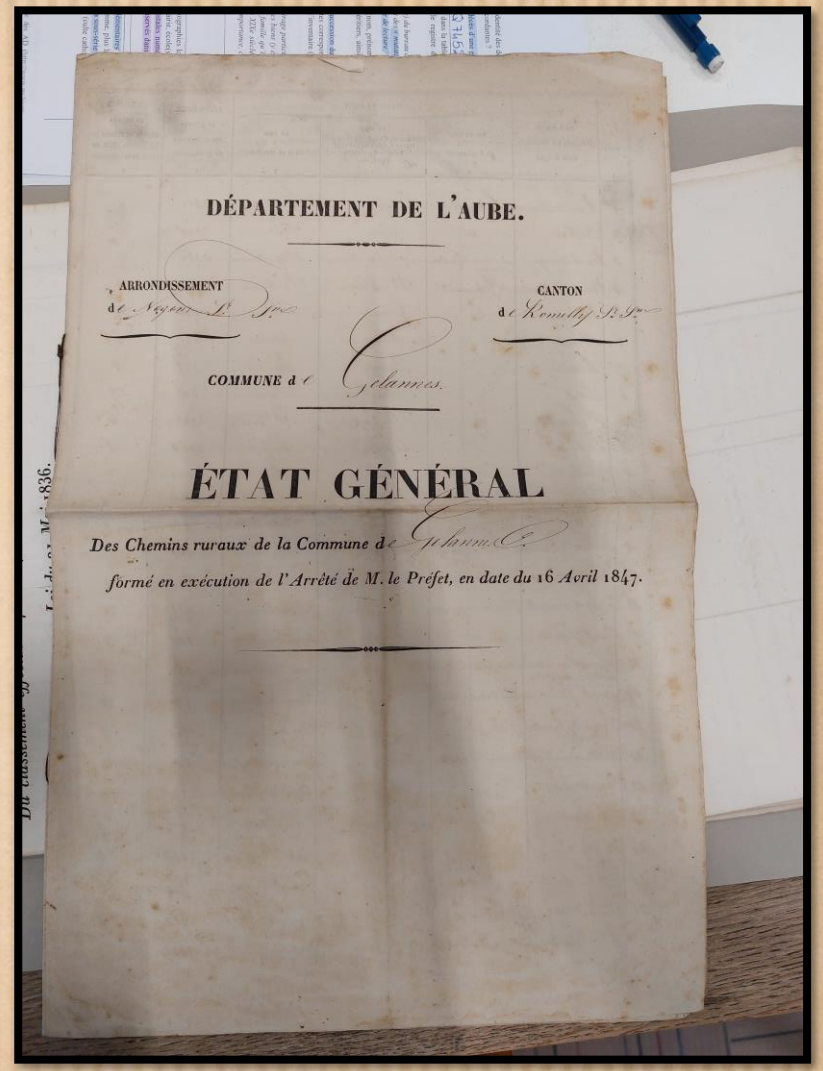

DÉPARTEMENT DE L’AUBE.

ARRONDISSEMENT d’ Nogent

CANTON d’ Romilly

COMMUNE d’ Gelannes.

ÉTAT GÉNÉRAL

Des Chemins ruraux de la Commune d’ Gelannes

formé en exécution de l’Arrêté de M. le Préfet, en date du 16 Avril 1847.

5.2 Les Voiries Communales

La cote 3 O 1210 nous a permis d'étudier les travaux des chemins de Gélannes.

Gélannes semble soucieuse de l'entretien de ses chemins comme le prouve un document datant de 1828 qui mentionne une visite des chemins communaux à réparer.

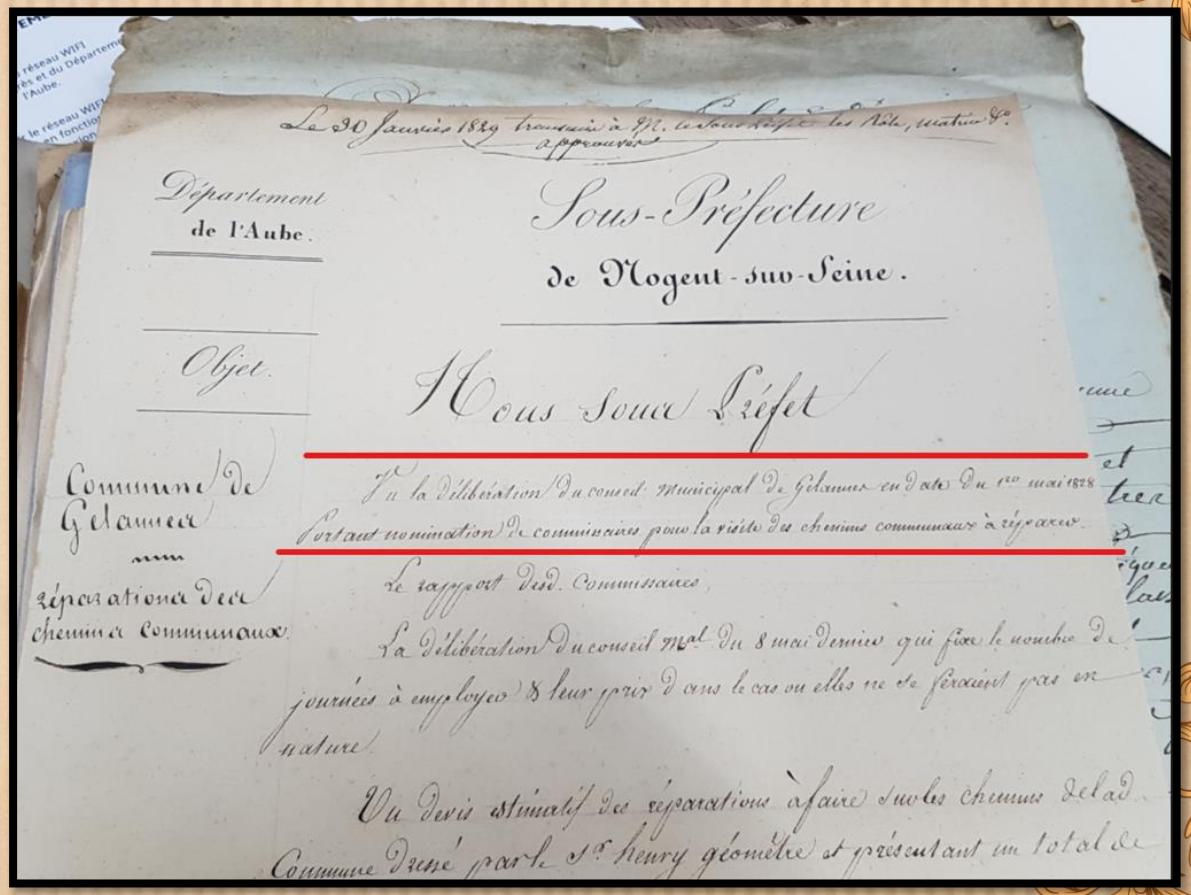

Le 30 janvier 1829 transmis à M. le Sous-Préfet de l'Aube, matin 9e
approuvé

Département de l'Aube.

Sous-Préfecture de Nogent-sur-Seine.

Objet.

Commune de Gélannes
réparations des chemins communaux

Nous Sous Préfet

Vu la délibération du conseil municipal de Gélannes en date du 1er mai 1828 portant nomination de commissaires pour la visite des chemins communaux à réparer.

Le rapport des Commissaires,

La délibération du conseil mal du 8 mai dernier qui fixe le nombre de journées à employer et leur prix dans le cas où elles ne se feraient pas en nature

Vu devis estimatif des réparations à faire sur les chemins de la dite Commune dressé par le Sr Henry géomètre et présentant un total de

Source : cliché pris par CHAUVE Garance le 27/10/2022 , AD, côte 3O 1208

De 1859 à 1862 : travaux d’élargissement de la rue du Vallat

La rue du Vallat possédait également un poste pour accueillir les indigents de passage

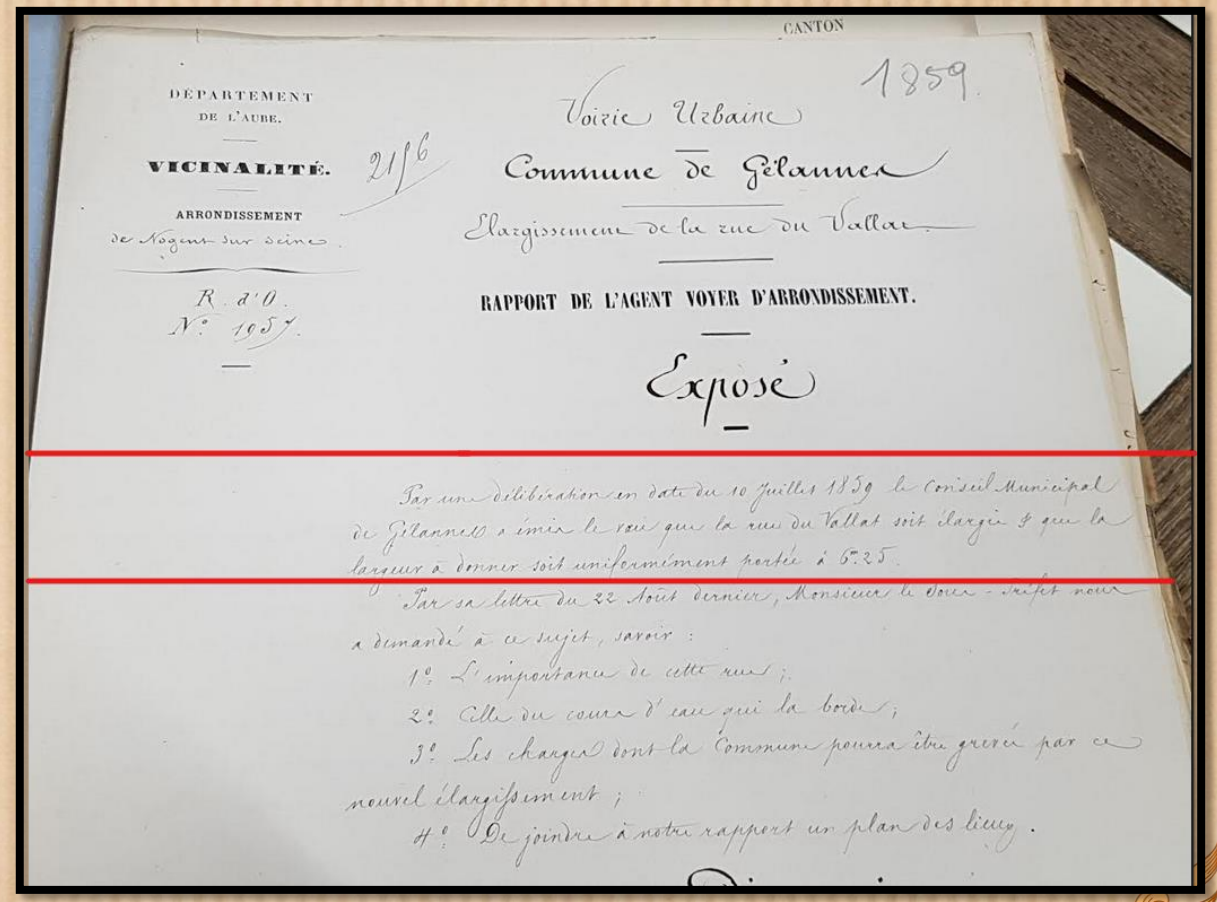

CANTON

1859

DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

VICINALITÉ.

ARRONDISSEMENT de Nogent sur Seine.

R. d'O. N° 1957.

21/6

Voirie Urbaine

Commune de Gélannes

Elargissement de la rue du Vallat

RAPPORT DE L'AGENT VOYER D'ARRONDISSEMENT.

Exposé

Par une délibération en date du 10 juillet 1859 le Conseil Municipal de Gélannes a émis le vœu que la rue du Vallat soit élargie & que la largeur à donner soit uniformément portée à 6m.25.

Par sa lettre du 22 Août dernier, Monsieur le Sous-Préfet nous a demandé à ce sujet, savoir :

1° L'importance de cette rue ;

2° Celle du cours d'eau qui la borde ;

3° Les charges dont la Commune pourra être grevée par ce nouvel élargissement ;

4° De joindre à notre rapport un plan des lieux.

Source : cliché pris par CHAUVE Garance le 27/10/2022, AD, cote 3O 1208

1911 : proposition de construction d'un chemin vicinal qui permettrait de relier Gélannes à Pars-les-Romilly. Ce projet est validé par le préfet car il permet de mieux desservir Gélannes.

En 1912 : le conseil municipal de Gélannes accepte un projet d'élargissement de ce même chemin vicinal.

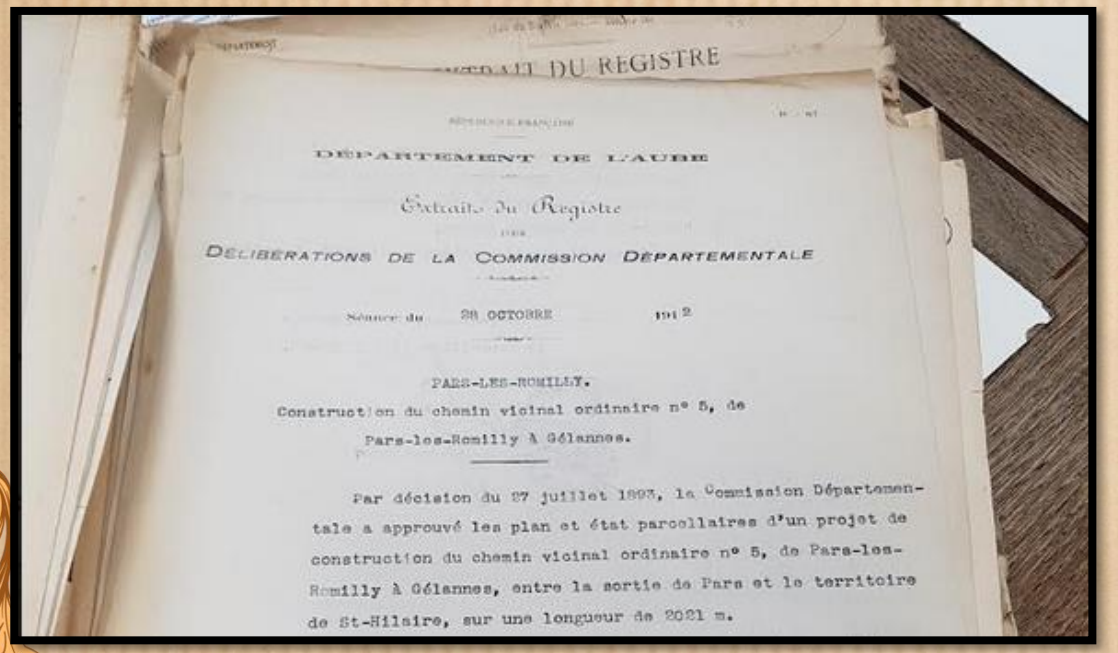

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du Registre

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE

Séance du 28 OCTOBRE 1912

PARS-LES-ROMILLY.

Construction du chemin vicinal ordinaire n° 5, de Pars-les-Romilly à Gélannes.

Par décision du 27 juillet 1893, la Commission Départementale a approuvé les plan et état parcellaires d'un projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 5, de Pars-les-Romilly à Gélannes, entre la sortie de Pars et le territoire de St-Hilaire, sur une longueur de 2021 m.

Source : cliché pris par CHAUVE Garance le 27/10/2022, AD, cote 3O 1208

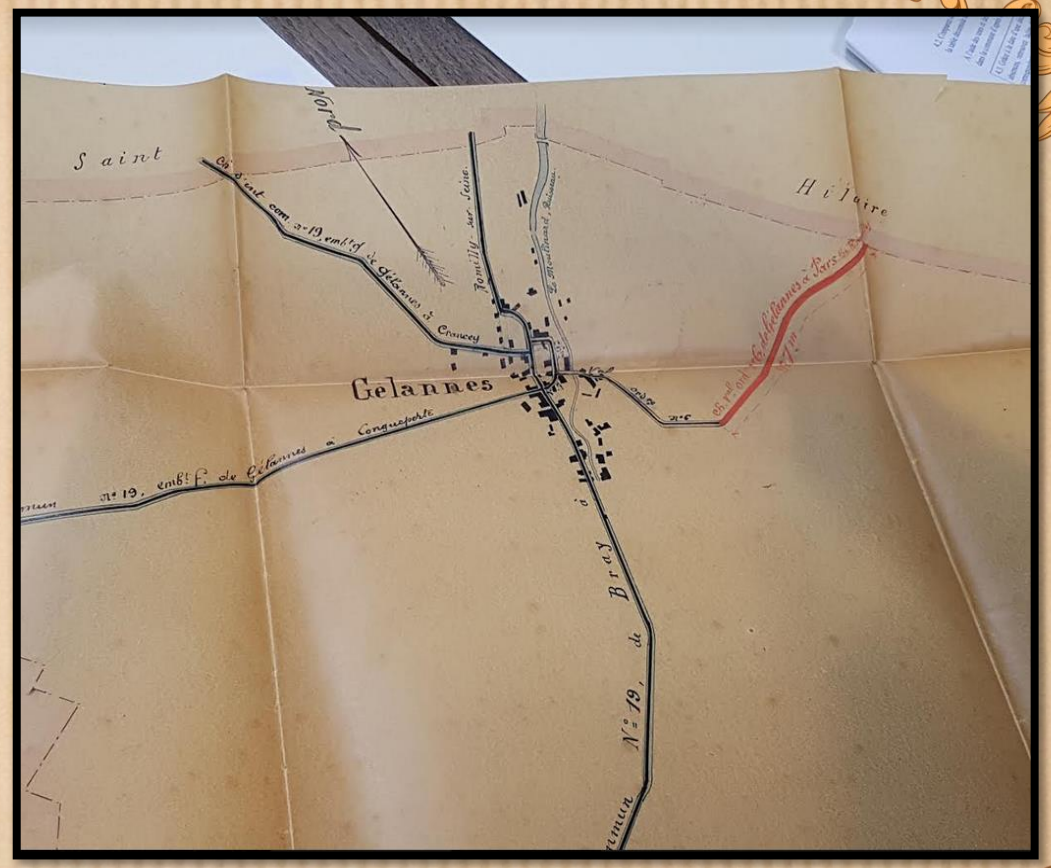

Source : cliché pris par CHAUVE Garance le 27/10/2022, AD, cote 3O 1208

5.3 L'entretien des ponts

La cote 3 O 1211 nous a permis de travailler ensuite sur les travaux relatifs aux ponts

1895 : reconstruction d'un pont dans la rue Saint-Barthélemy pour permettre aux habitants de franchir le ruisseau du Moulinard qui prend ses sources au sud du village.
Ci-dessous, le rapport de l'ingénieur ordinaire qui est chargé de la reconstruction du pont.

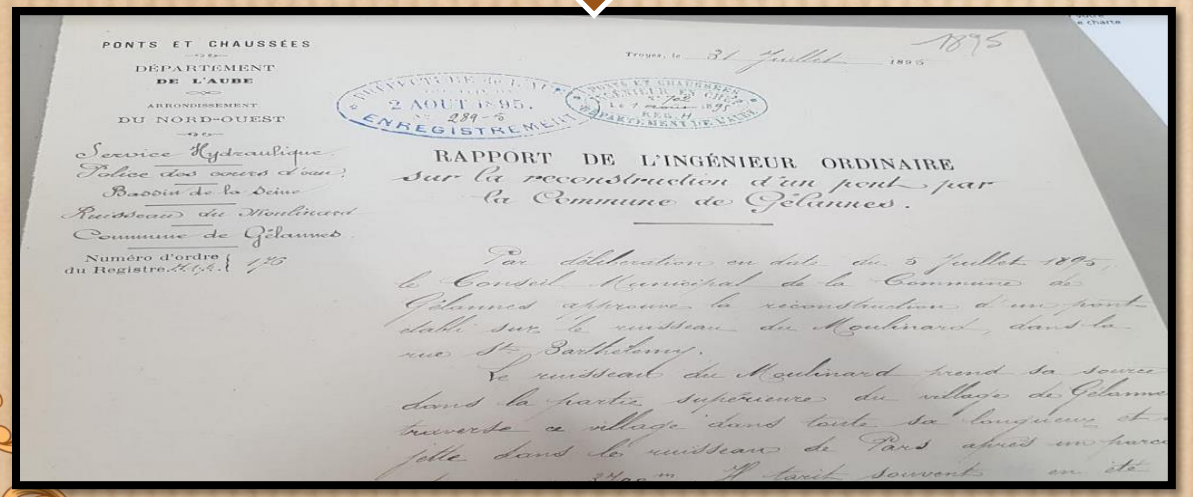

PONTS ET CHAUSSÉES
DÉPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DU NORD-OUEST

Service Hydraulique
Police des cours d'eau
Bassin de la Seine
Ruisseau du Moulinard
Commune de Gélannes
Numéro d'ordre du Registre 175

Troyes, le 31 Juillet 1895

2 AOUT 1895. ENREGISTREMENT

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR ORDINAIRE
Sur la reconstruction d'un pont par la Commune de Gélannes.

Par délibération en date du 5 Juillet 1895, le Conseil Municipal de la Commune de Gélannes approuve la reconstruction d'un pont dit sur le ruisseau du Moulinard, dans la rue St Barthélemy.

Le ruisseau du Moulinard prend sa source dans la partie supérieure du village de Gélannes, traverse le village dans toute sa longueur et se jette dans le ruisseau de Paxy après un parcours [illegible] m. Il tarit souvent en été

Source : cliché pris par CHAUVE Garance le 27/10/2022, AD: cote 3O 1211

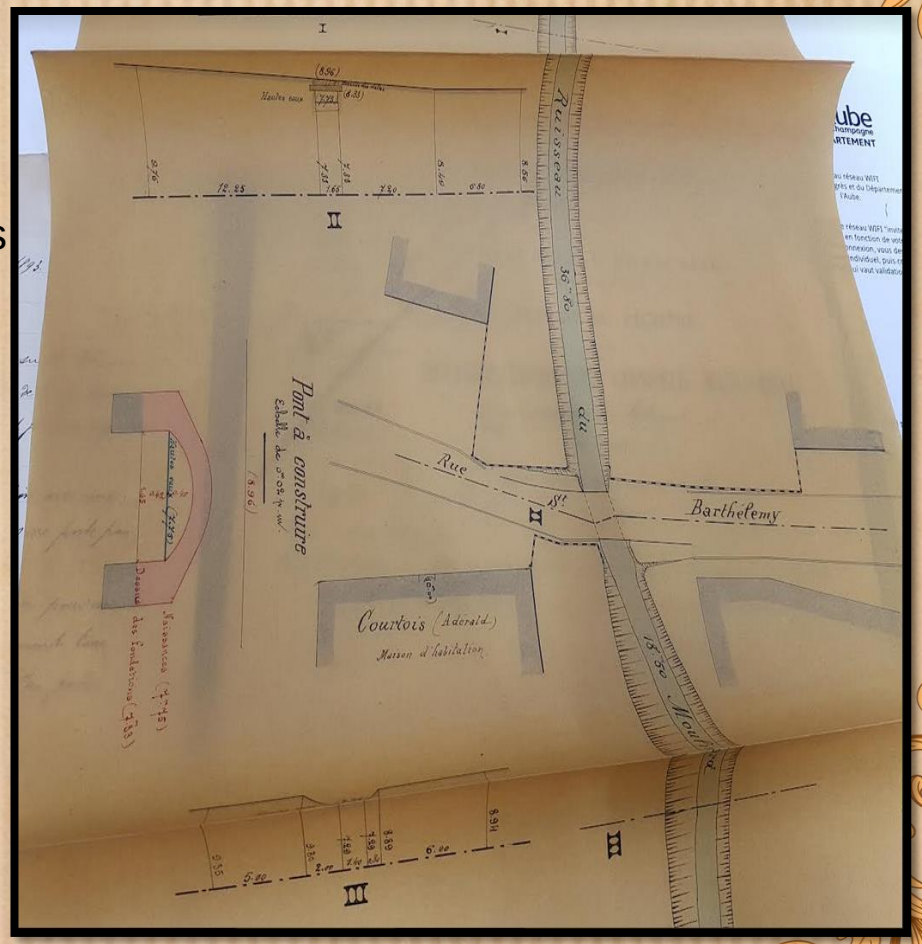

Source : cliché pris par CHAUVE Garance le 27/10/2022, AD, cote 3O 1211

La rue Saint-Barthélemy partage une proximité avec le Moulinard, nécessitant la reconstruction du pont.

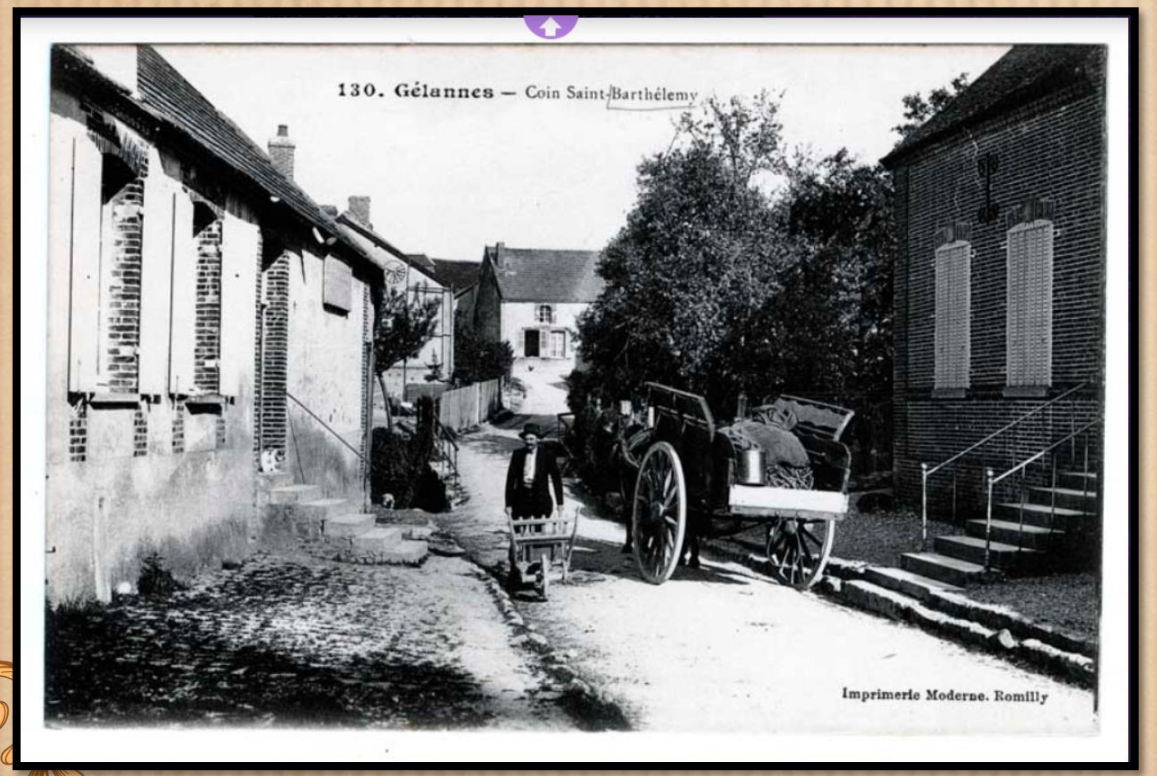

Source : carte postale, site des Archives départementales de l'Aube, Gélannes-Coin Saint-Barthélemy, cote : 8 FI 5404

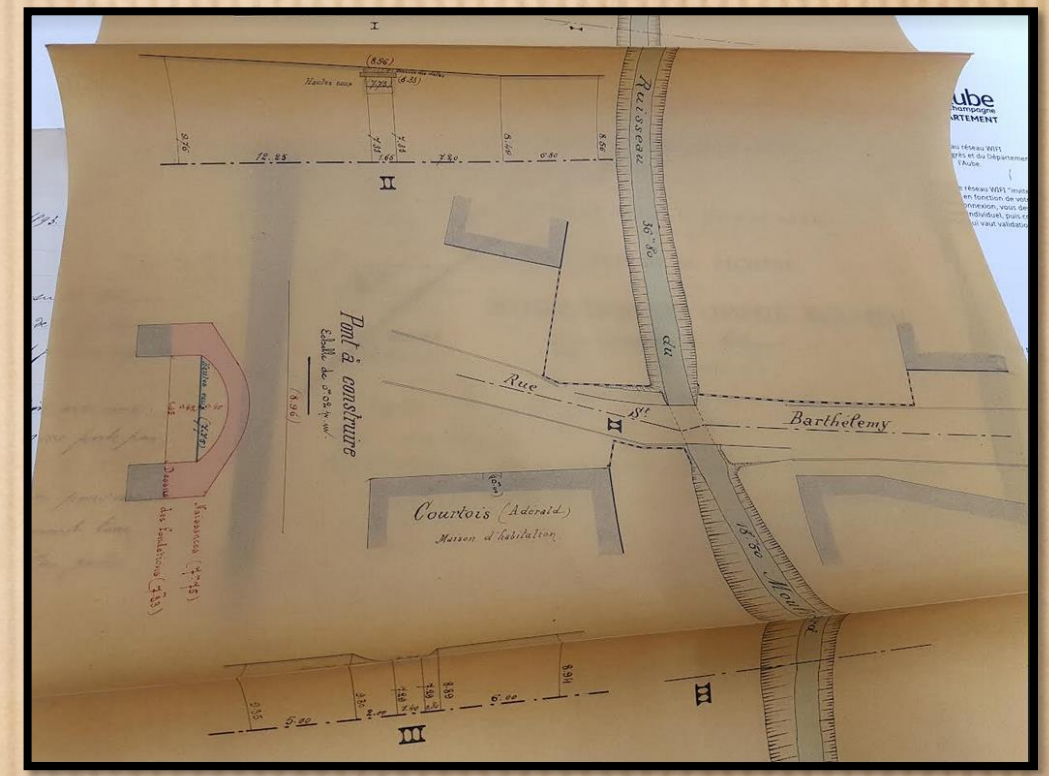

Source : cliché pris par CHAUVE Garance le 27/10/2022, AD, cote 3O 1211

La Rivière du Moulinard

Grâce au rapport de l'ingénieur ordinaire qui est chargé de la reconstruction du pont, nous apprenons que le Moulinard « prend sa source dans la partie supérieure du village de Gélannes, traverse ce village dans toute sa longueur et se jette dans le ruisseau de Pars [les-Romilly] »

Un ruisseau complètement desséché de nos jours

Source : cliché pris par CHAUVE Garance, le 19/10/2022

5.4 Entretien de l'église et du presbytère

La cote 2O 1613 nous a permis de travailler sur l'église et le presbytère de Gélannes.

Réparation des vitraux de l'église en 1809 attestée par ce devis.

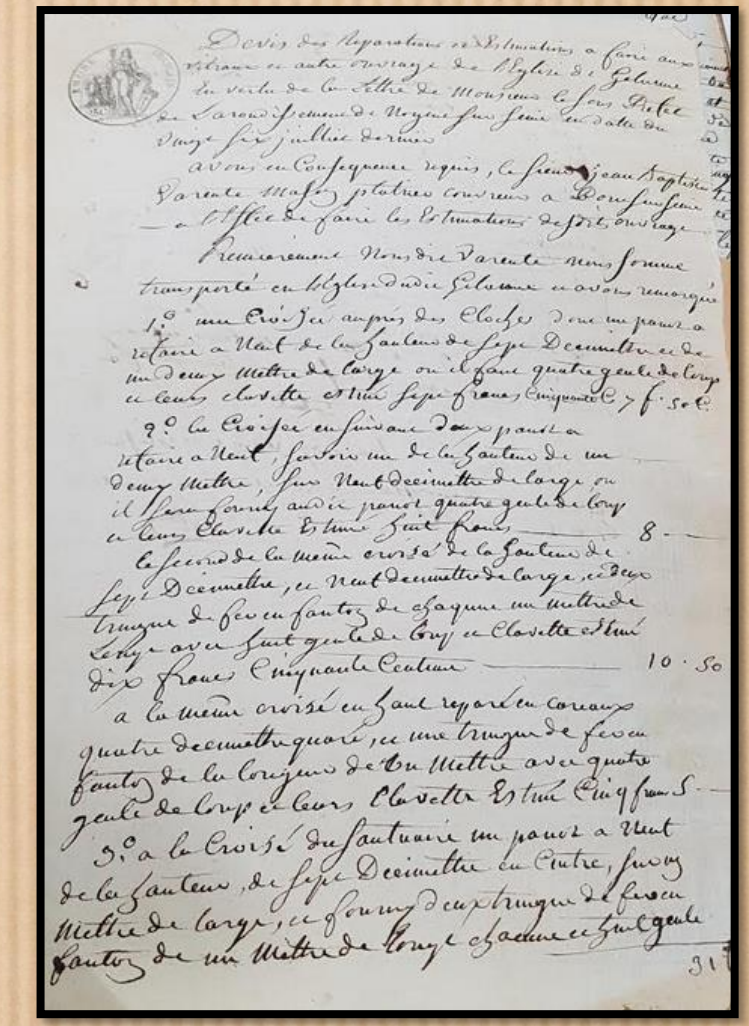

Source : cliché pris par CHAUVE Garance le 27/10/2022, cote 2O 1613

Travaux de rénovation de l’église et des murs du cimetière en 1818 / 1861 / 1905.

Travaux réalisés notamment grâce à l’initiative du maire car l’église était en très mauvaise état.

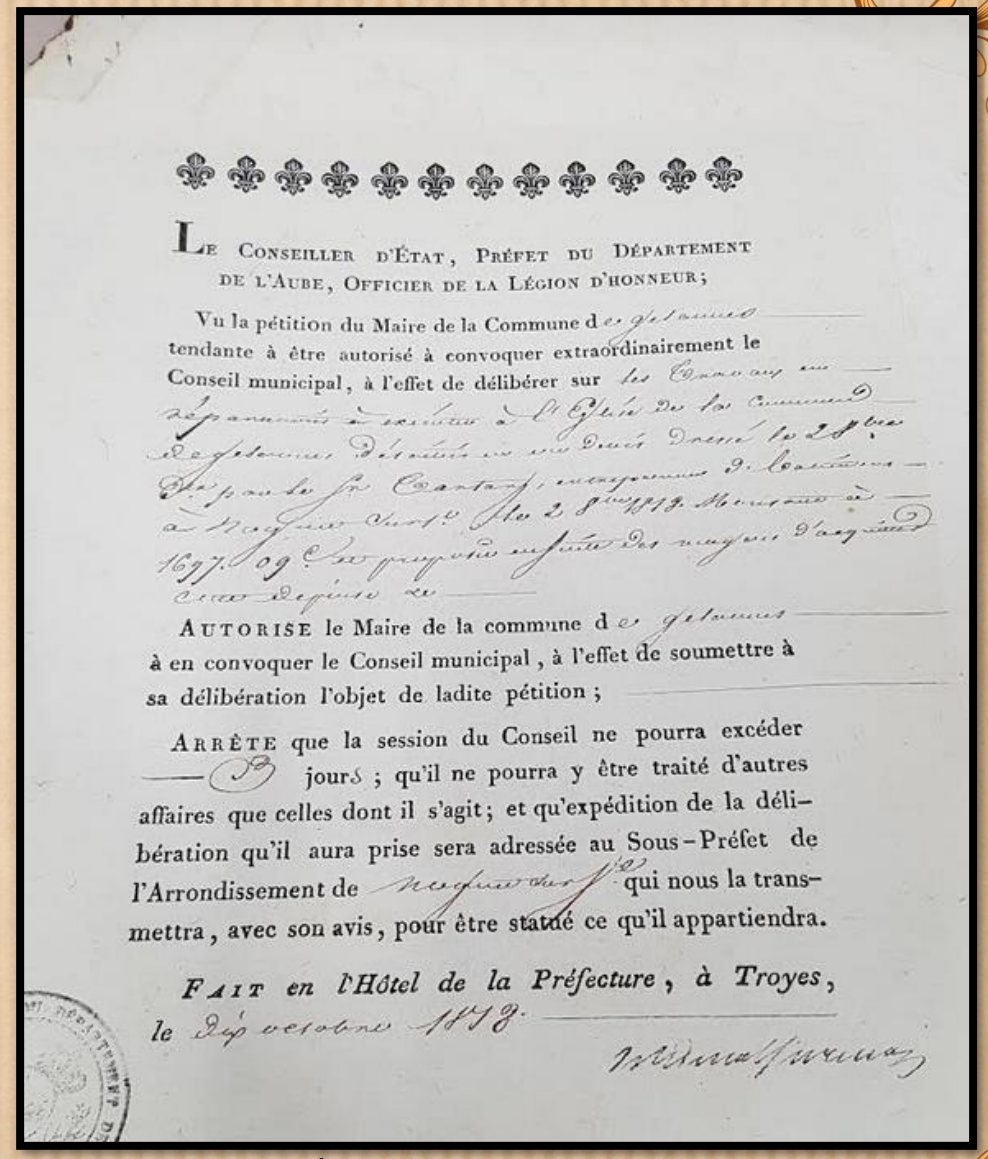

LE CONSEILLER D'ÉTAT, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR;

Vu la pétition du Maire de la Commune de [illegible]
tendante à être autorisé à convoquer extraordinairement le Conseil municipal, à l'effet de délibérer sur les travaux [illegible]
[illegible]

AUTORISE le Maire de la commune de [illegible]
à en convoquer le Conseil municipal, à l'effet de soumettre à sa délibération l'objet de ladite pétition;

ARRÊTE que la session du Conseil ne pourra excéder [illegible] jours; qu'il ne pourra y être traité d'autres affaires que celles dont il s'agit; et qu'expédition de la délibération qu'il aura prise sera adressée au Sous-Préfet de l'Arrondissement de [illegible] qui nous la transmettra, avec son avis, pour être statué ce qu'il appartiendra.

FAIT en l'Hôtel de la Préfecture, à Troyes,
le [illegible] 1873.

Source : cliché pris par CHAUVE Garance le 27/10/2022, cote 2O 1613

Source : carte postale, AD, Gélannes - L'Eglise, cote : 8 FI 5413

Source : cliché pris par CHAUVE Garance le 27/10/2022, cote 2O 1613

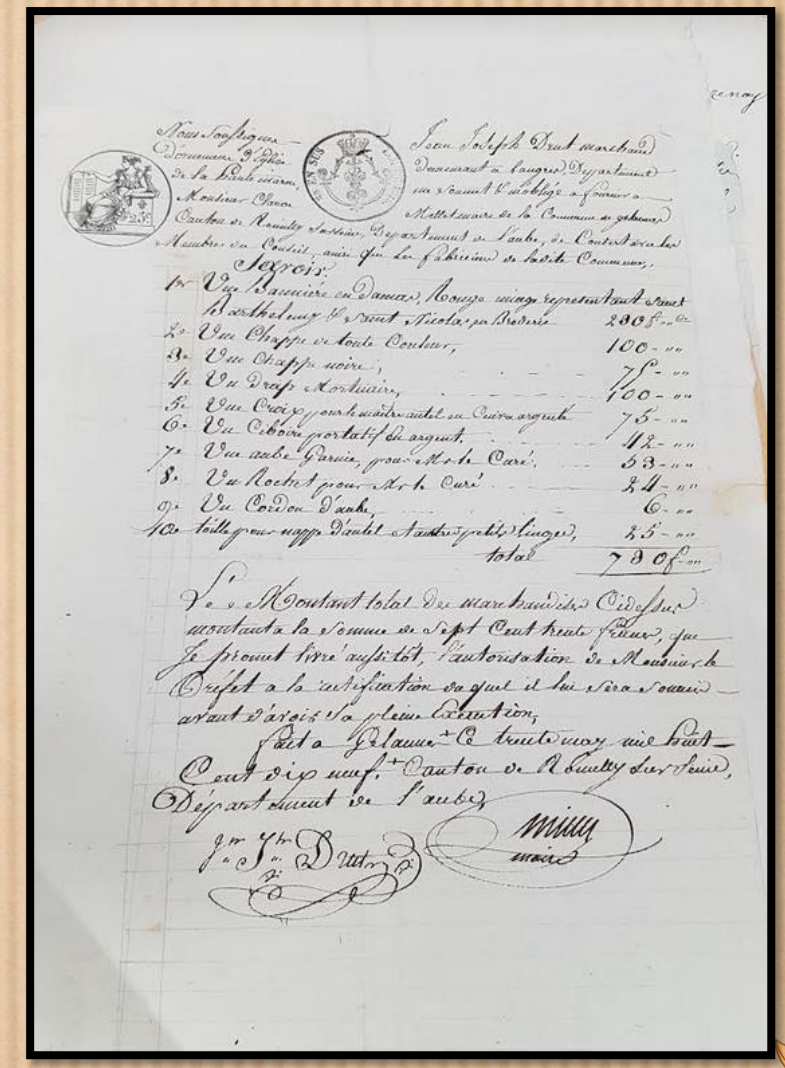

Nous soussignés Commissaires de l'Église de la Ville de Gélannes, Canton de Romilly Sur Seine, Département de l'Aube, de Contresigné les Membres du Conseil, ainsi que les Fabriciens de ladite Commune,

Savoir :

1° Une Bannière en Damas, Rouge, image représentant Saint Barthélemy St Saint Nicolas par Brodure 200 f -- c
2° Une Chappe de toute Couleur, 100 -- --
3° Une Chappe noire, 75 -- --
4° Un Drap Mortuaire, 100 -- --
5° Une Croix pour le maître autel en Cuivre argenté 75 -- --
6° Un Ciboire portatif de argenté 42 -- --
7° Une aube Garnie, pour Mr le Curé 53 -- --
8° Un Rochet pour Mr le Curé 24 -- --
9° Un Cordon d'aube 6 -- --
10° Toile pour nappes d'autel Satistes petits linges, 25 -- --
total 700 f --

Vu le Montant total des marchandises ci dessus montant à la somme de Sept Cent francs Francs, que je prononce vire aussitôt l'autorisation de Monsieur le Préfet à la ratification de quel il lui sera soumis avant d'avoir sa pleine Exécution;

Fait à Gélannes le Cinq mai mil huit Cent dix neuf. Canton de Romilly sur Seine, Département de l'Aube.

Jean Joseph Dreux

Millet maire

1848 : Gélannes demande des ressources urgentes pour réparer l'église qui est alors en très mauvais état puisque les fonds municipaux ne suffissent pas à son entretien.

Ainsi, le ministre de la Justice et du Culte délivre une somme de 1 000 francs pour les réparations de l'église.

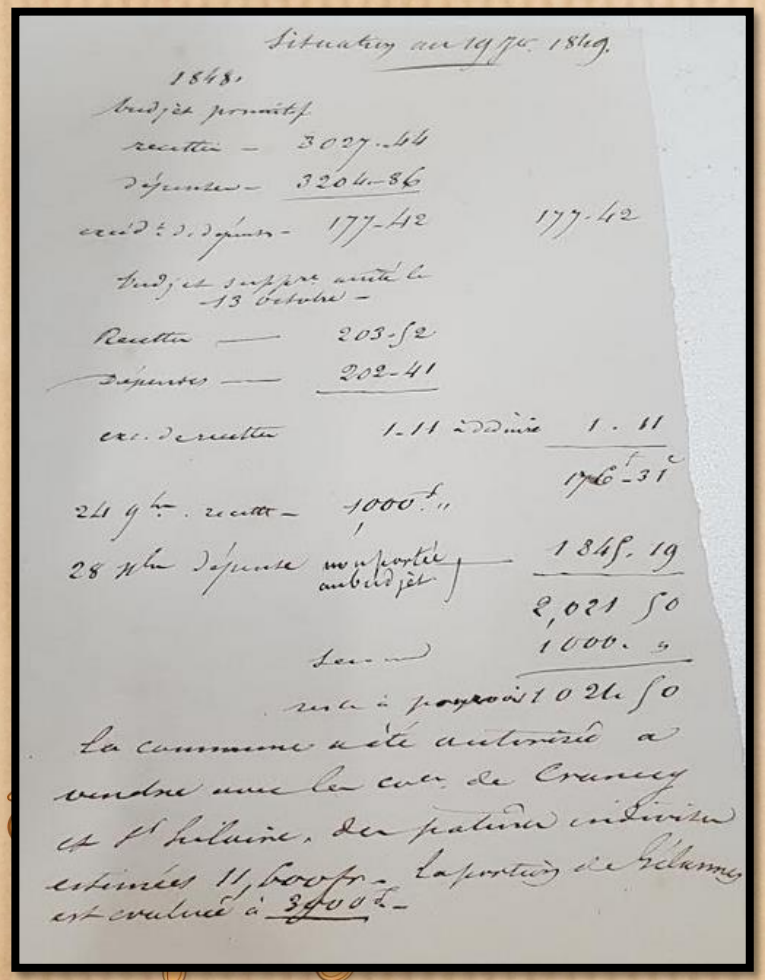

Situation au 19 7bre 1849.

1848.

Budget primitif

recettes — 3027.64

dépenses — 3204.86

excédent dépenses — 177.42 — 177.42

Budget supplémentaire voté le 13 octobre —

Recettes — 203.52

dépenses — 202.41

ex. de recettes 1.11 ajouté 1.11

176.31

24 9bre recette — 1000.00

28 9bre dépense mis en sortie au budget — 184.19

2,021 50

Solde 1000.

reste à payer 1021 50

La commune a été autorisée à vendre une les cuves de Creney et St Hilaire, des platines indivises estimées 11 francs. La portion de Sélannes est évaluée à 34 00 f.

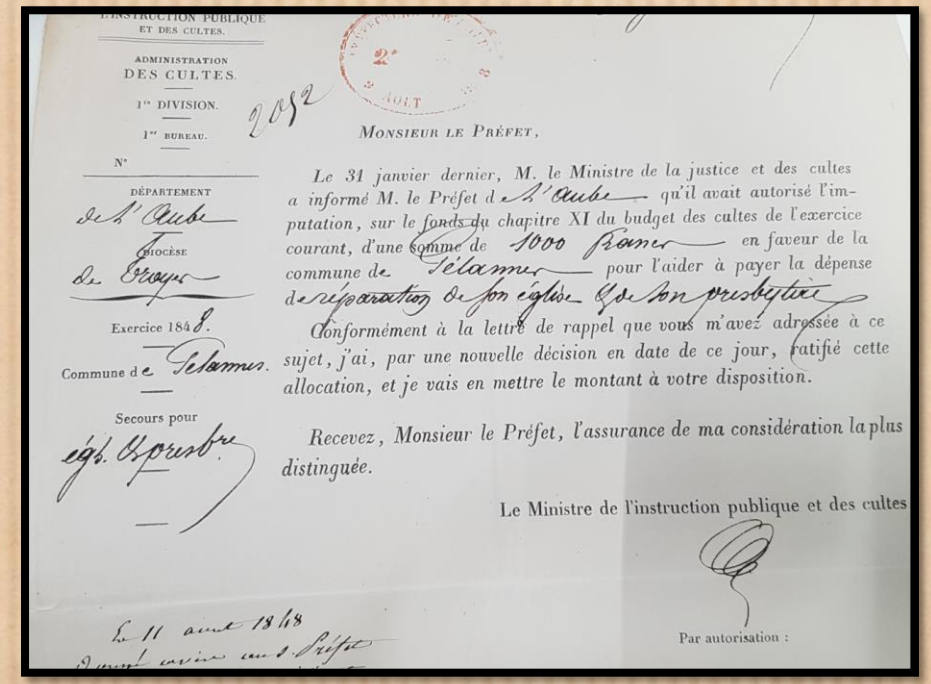

INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

ADMINISTRATION DES CULTES.

1re DIVISION.

1er BUREAU.

N°

DÉPARTEMENT de l'Aube

DIOCÈSE de Troyes

Exercice 1848.

Commune de Sélannes.

Secours pour égl. presbytère

2082

MONSIEUR LE PRÉFET,

Le 31 janvier dernier, M. le Ministre de la justice et des cultes a informé M. le Préfet de l'Aube qu'il avait autorisé l'imputation, sur le fonds du chapitre XI du budget des cultes de l'exercice courant, d'une somme de 1000 francs en faveur de la commune de Sélannes pour l'aider à payer la dépense de réparation de son église et de son presbytère.

Conformément à la lettre de rappel que vous m'avez adressée à ce sujet, j'ai, par une nouvelle décision en date de ce jour, ratifié cette allocation, et je vais en mettre le montant à votre disposition.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'instruction publique et des cultes

Par autorisation :

Le 11 aout 1848

Donné avis au Préfet

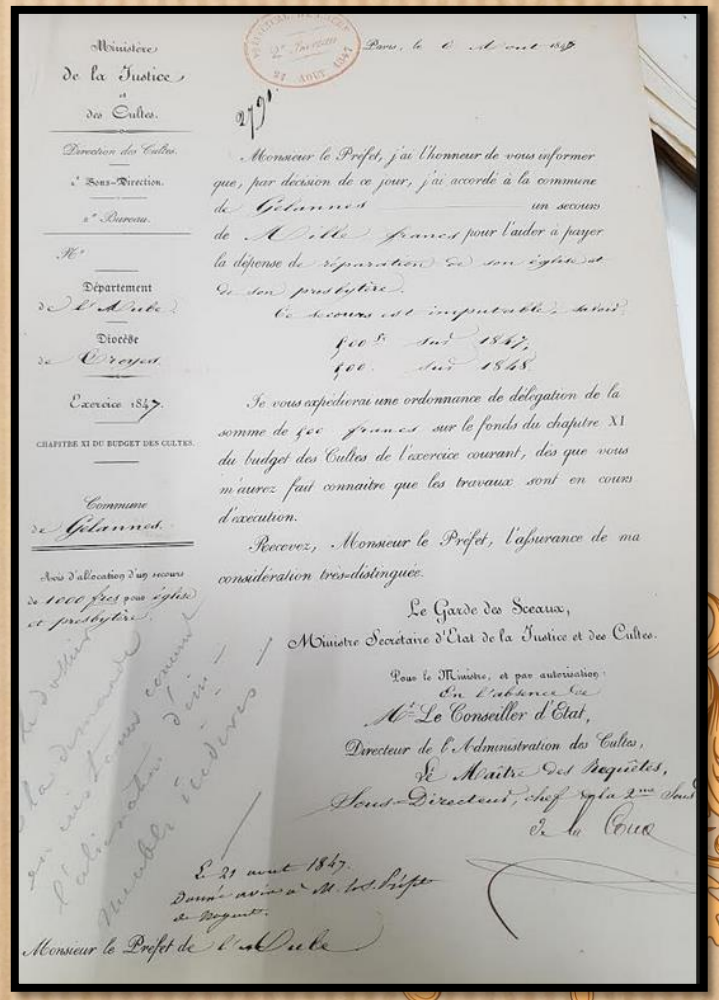

Ministère de la Justice et des Cultes.

Direction des Cultes.

2e Sous-Direction.

2e Bureau.

N°

Département de l'Aube

Diocèse de Troyes

Exercice 1847.

CHAPITRE XI DU BUDGET DES CULTES.

Commune de Gélannes.

Avis d'allocation d'un secours de 1000 frcs pour église et presbytère.

Paris, le 6 Aout 1847

2e Bureau 27 AOUT 1847

270

Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous informer que, par décision de ce jour, j'ai accordé à la commune de Gélannes un secours de Mille francs pour l'aider à payer la dépense de réparation de son église et de son presbytère.

Ce secours est imputable sur

400 f. sur 1847,

600 sur 1848

Je vous expédierai une ordonnance de délégation de la somme de 400 francs sur le fonds du chapitre XI du budget des Cultes de l'exercice courant, dès que vous m'aurez fait connaître que les travaux sont en cours d'exécution.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Garde des Sceaux,
Ministre Secrétaire d'Etat de la Justice et des Cultes.

Pour le Ministre, et par autorisation :
En l'absence de
Mr Le Conseiller d'Etat,
Directeur de l'Administration des Cultes,
Le Maître des Requêtes,
Sous-Directeur, chef de la 2me Section
de la Cour

Le 21 aout 1847.
Donné avis au Préfet
de l'Aube

Monsieur le Préfet de l'Aube

Source : clichés pris par CHAUVE Garance le 27/10/2022, cote 2O 1613

5.5 Construction et Entretien de l'Ecole

1852-1854 : Agrandissement de l'école et construction d'une mairie et d'un bûcher

Le devis nous permet de voir les sommes déboursées pour les terrasses, la maçonnerie, le carrelage, les plafonds, la charpente en chêne pour la maison-école

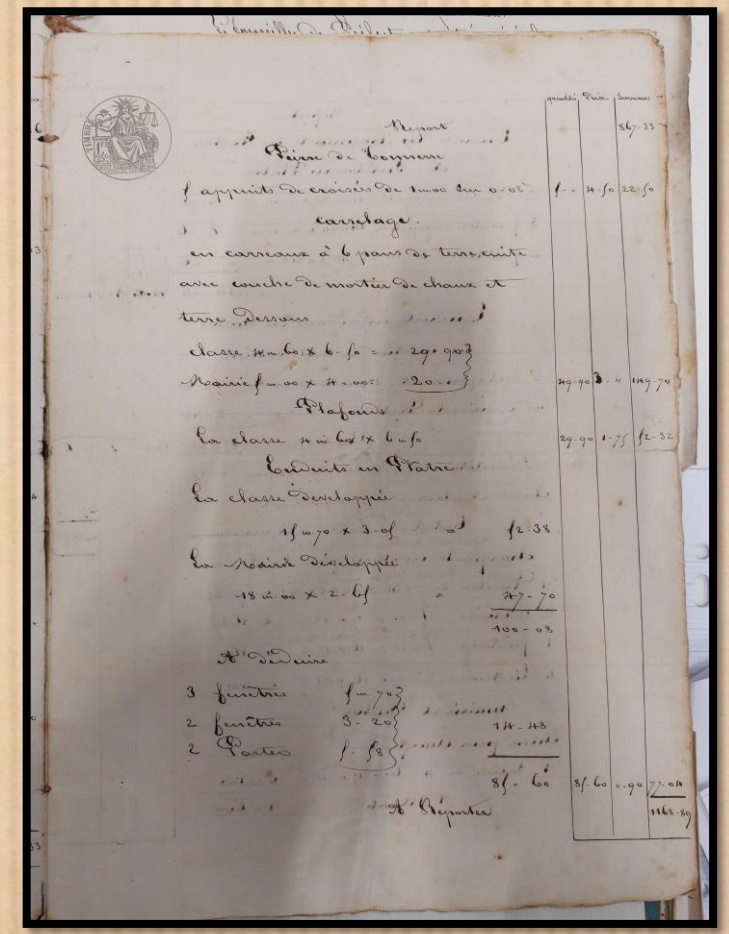

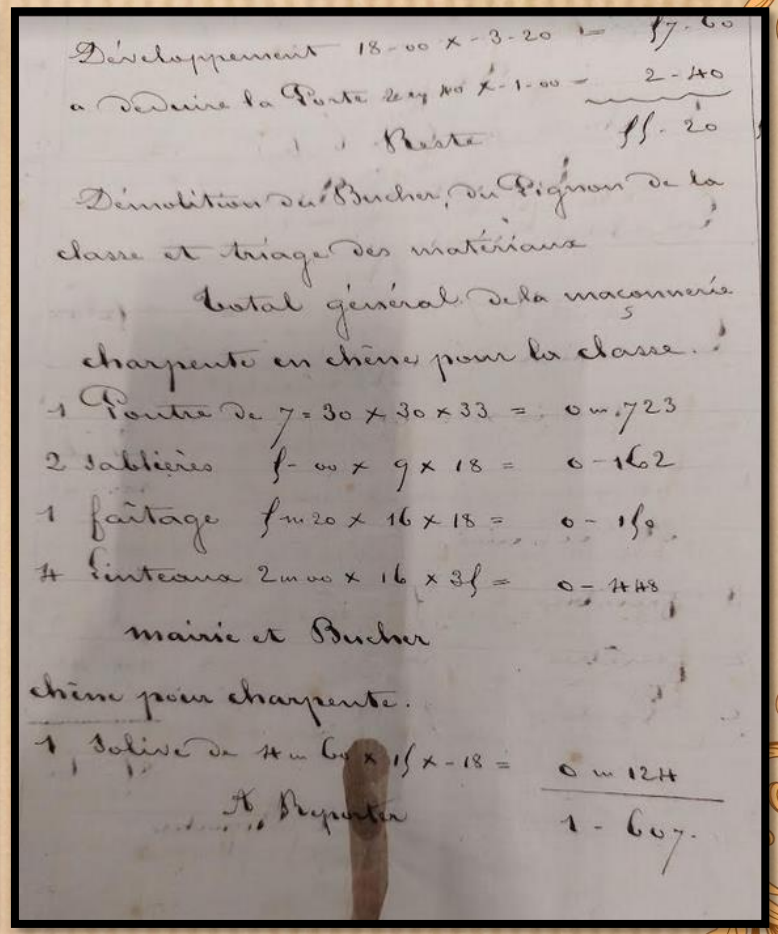

Source : clichés pris par SERRANO-ROLAND Julie, le 27/10/2022, AD, cote : 2O 1611

Actes des Travaux Finis

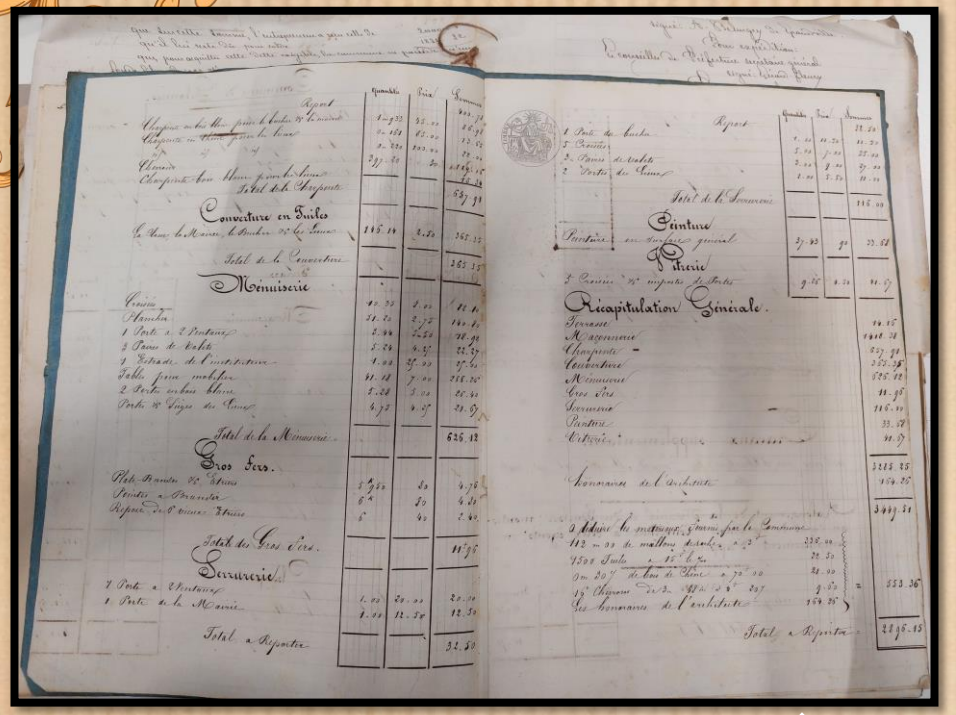

Acte officiel des travaux finis

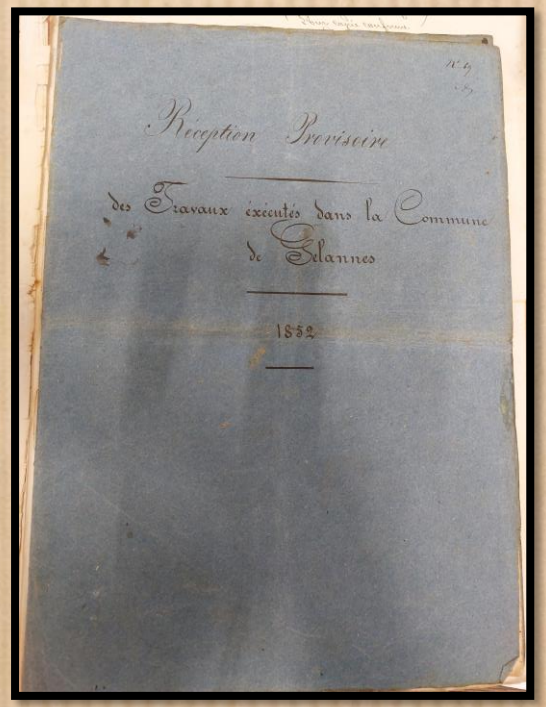

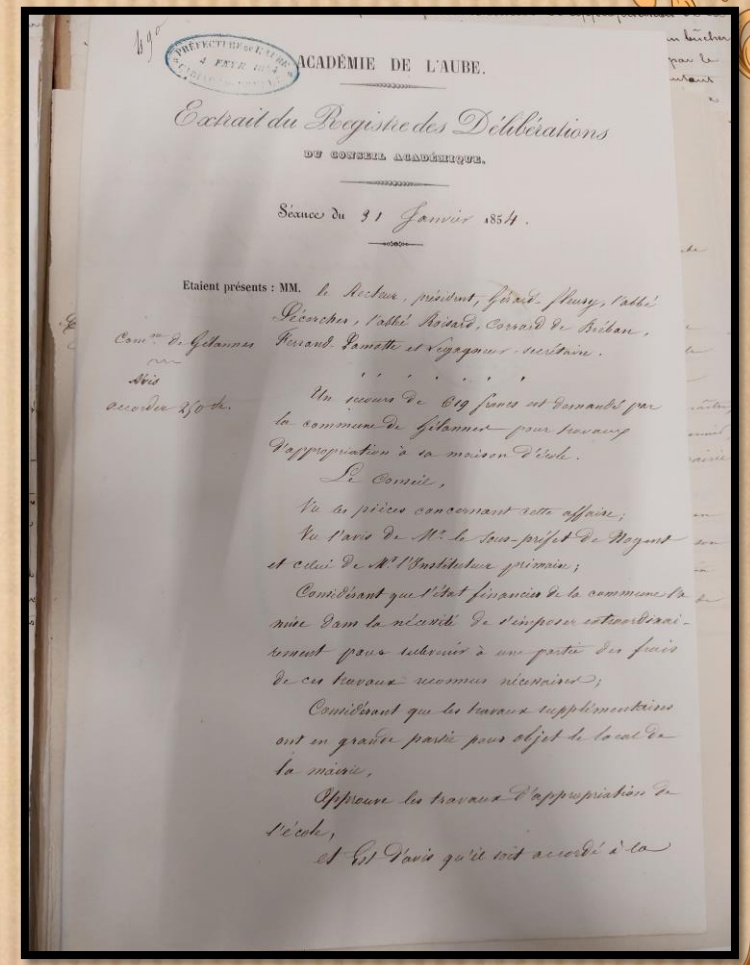

Acte de délibération sur les travaux daté du 31 janvier 1854

Source : clichés pris par SERRANO-ROLAND Julie, le 27/10/2022, AD, cote : 2O 1611

Construction d'un Préau Couvert

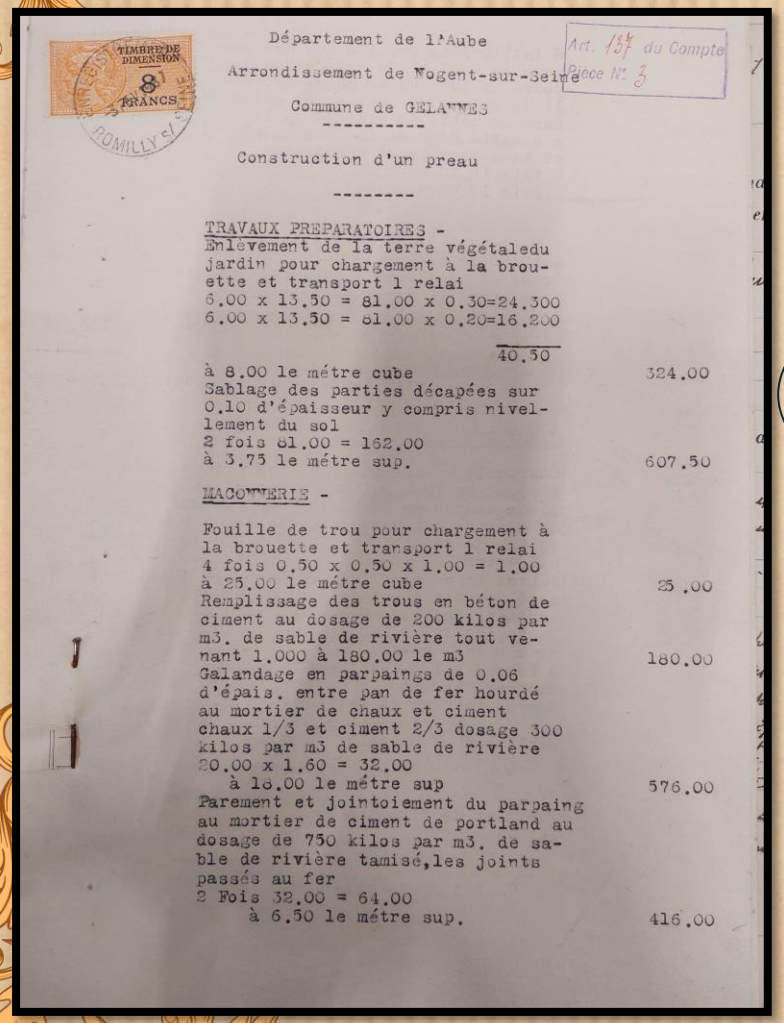

Département de l'Aube

Arrondissement de Nogent-sur-Seine

Commune de GELAUNES

Construction d'un preau

TRAVAUX PREPARATOIRES -

Enlèvement de la terre végétaledu jardin pour chargement à la brouette et transport 1 relai
6.00 x 13.50 = 81.00 x 0.30=24.300
6.00 x 13.50 = 81.00 x 0.20=16.200

40.50

à 8.00 le mètre cube — 324.00

Sablage des parties décapées sur 0.10 d'épaisseur y compris nivellement du sol
2 fois 81.00 = 162.00
à 3.75 le mètre sup. — 607.50

MACONNERIE -

Fouille de trou pour chargement à la brouette et transport 1 relai
4 fois 0.50 x 0.50 x 1.00 = 1.00
à 25.00 le mètre cube — 25.00

Remplissage des trous en béton de ciment au dosage de 200 kilos par m3. de sable de rivière tout venant 1.000 à 180.00 le m3 — 180.00

Galandage en parpaings de 0.06 d'épais. entre pan de fer hourdé au mortier de chaux et ciment chaux 1/3 et ciment 2/3 dosage 300 kilos par m3 de sable de rivière
20.00 x 1.60 = 32.00
à 18.00 le mètre sup — 576.00

Parement et jointoiement du parpaing au mortier de ciment de portland au dosage de 750 kilos par m3. de sable de rivière tamisé,les joints passés au fer
2 Fois 32.00 = 64.00
à 6.50 le mètre sup. — 416.00

Projet de la construction daté de 1936-1937

Nouveauté sur l'écriture puisque les travaux préparatoires sont tapés à la machine à écrire

Mandat de paiement et crédit

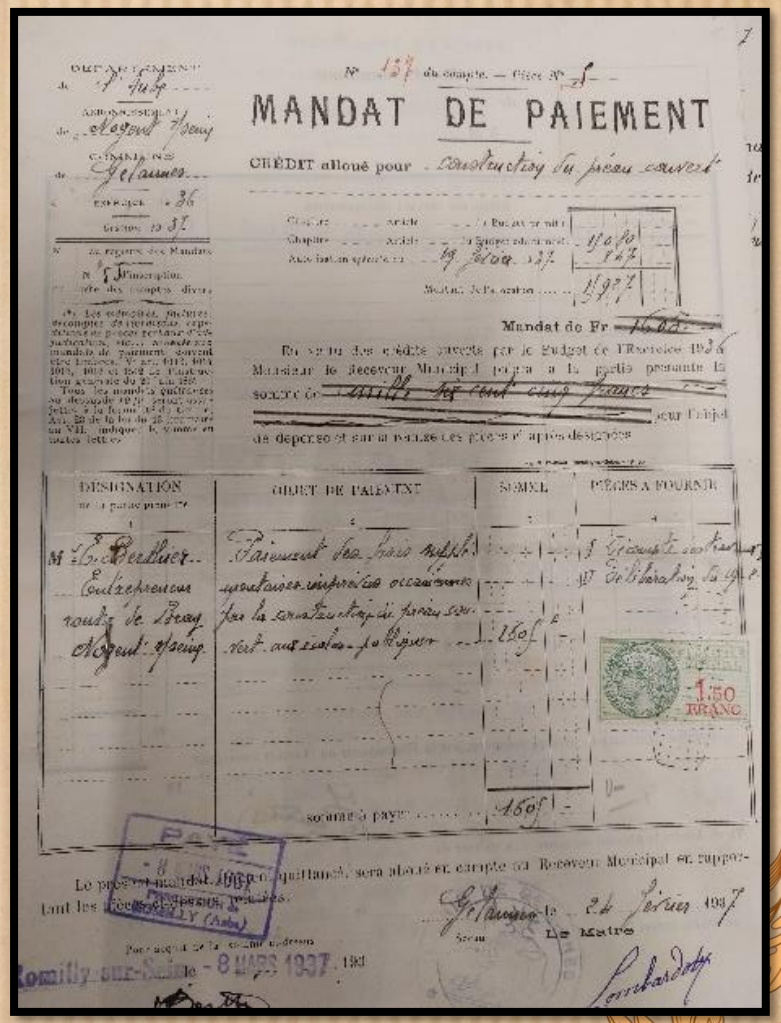

MANDAT DE PAIEMENT

CRÉDIT alloué pour construction du préau couvert

Mandat de Fr

DÉSIGNATION | OBJET DE PAIEMENT | SOMMES | PIÈCES A FOURNIR

M. E. Berthier, Entrepreneur route de Bray, Nogent-s/Seine — Paiement des frais supplémentaires imprévus occasionnés par la construction du préau couvert aux écoles de Gelaunes — 150f

1.50 FRANC

Romilly-sur-Seine - 8 MARS 1937

Gelaunes le 24 février 1937

Le Maire

Construction de la Mairie-Ecole

La cote 2O 1611 nous a permis d'étudier l'entretien de la mairie et de l'école

•1864 : Gélannes a une classe unique qui accueillait environ 100 élèves.

•1873-1884 : construction d'une mairie-école composée de 2 classes : une pour les garçons et une pour les filles, ainsi que 2 logements pour l'instituteur et l'institutrice.

•1878 : les conseillers municipaux votent en faveur d'un emprunt de 7 500 francs et demandent à l'Etat une aide de 2 500 francs pour la construction de la mairie-école.

La construction de la mairie-école s'explique par :

➢1833 : **loi Guizot** qui prône la liberté de l'enseignement et l'organisation d'un système scolaire public.

➢1850 : **Loi Falloux** qui prône la liberté de l'enseignement primaire.

➢1880-1882 : les **lois Ferry** qui instaurent l'école publique, gratuite, laïque et obligatoire.

➢ 1873 : le sous-préfet, l'inspecteur et les habitants rappellent à l'ordre Gélannes de respecter **la loi du 10 avril 1867 (=loi Duruy)** qui oblige les communes de plus de 500 habitants de se doter de 2 classes séparées : une pour les filles et une pour les garçons.

1880 : les travaux commencent et sont accompagnés par la destruction de l'ancienne école dont les matériaux sont revendus par adjudication.

1885 : fin des travaux dont le budget total s'élève à 41 300 francs.

1936 : construction des préaux

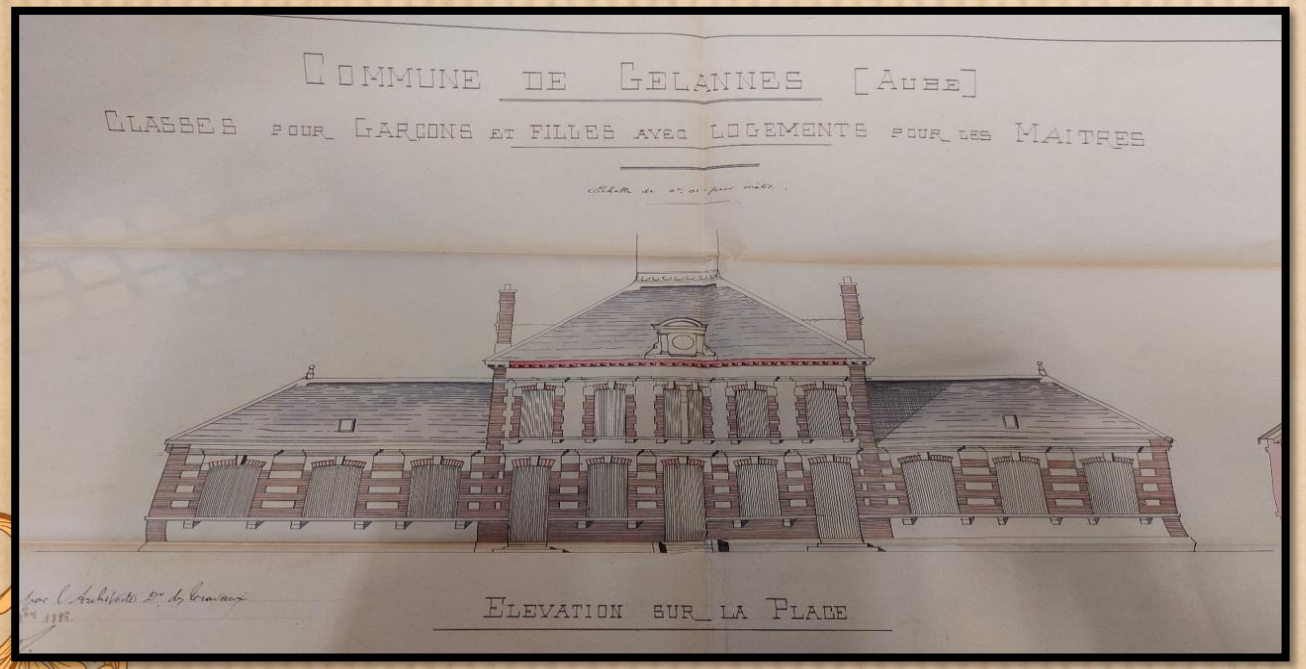

Source : cliché pris par SERRANO-ROLAND Julie, le 27/10/2022, AD, cote : 2O 1611

Source : carte postale, site des Archives départementales de l'Aube, Gélannes - Les Ecoles, cote : 8 FI 5415

Les plans de construction de la mairie-école

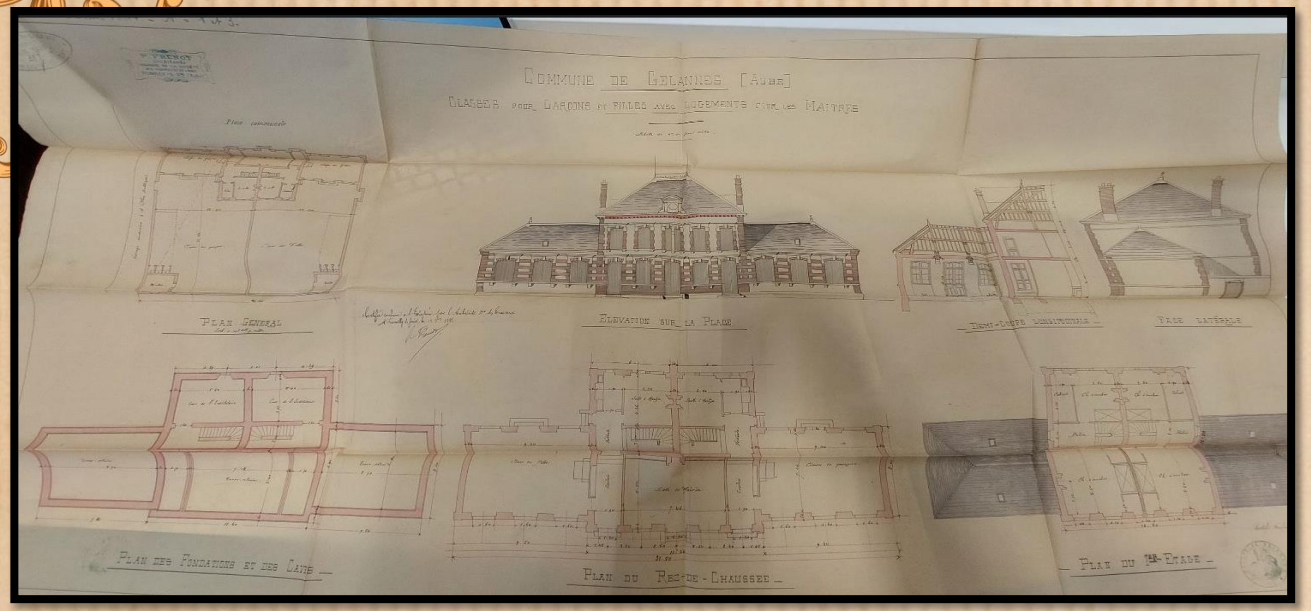

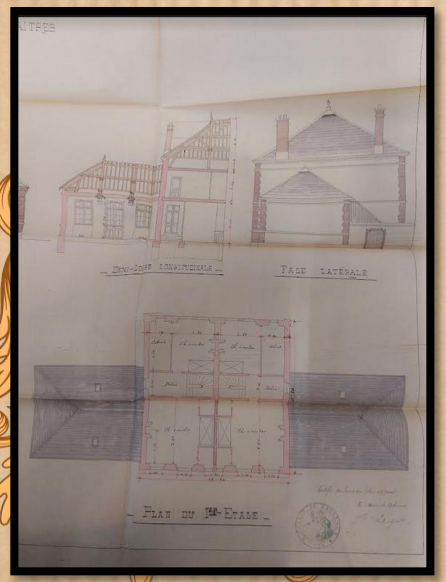

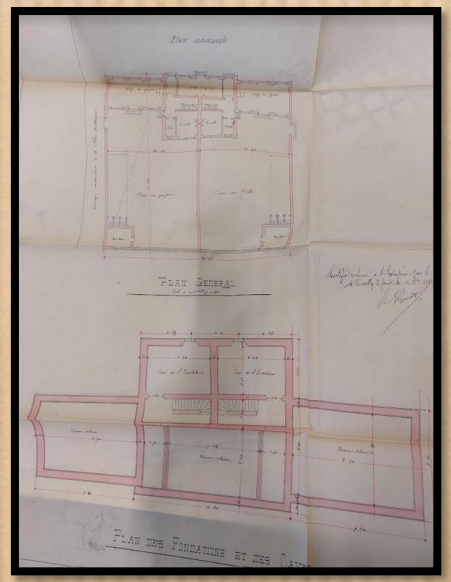

Ces plans nous permettent d'avoir une idée de la configuration interne et externe de l'école

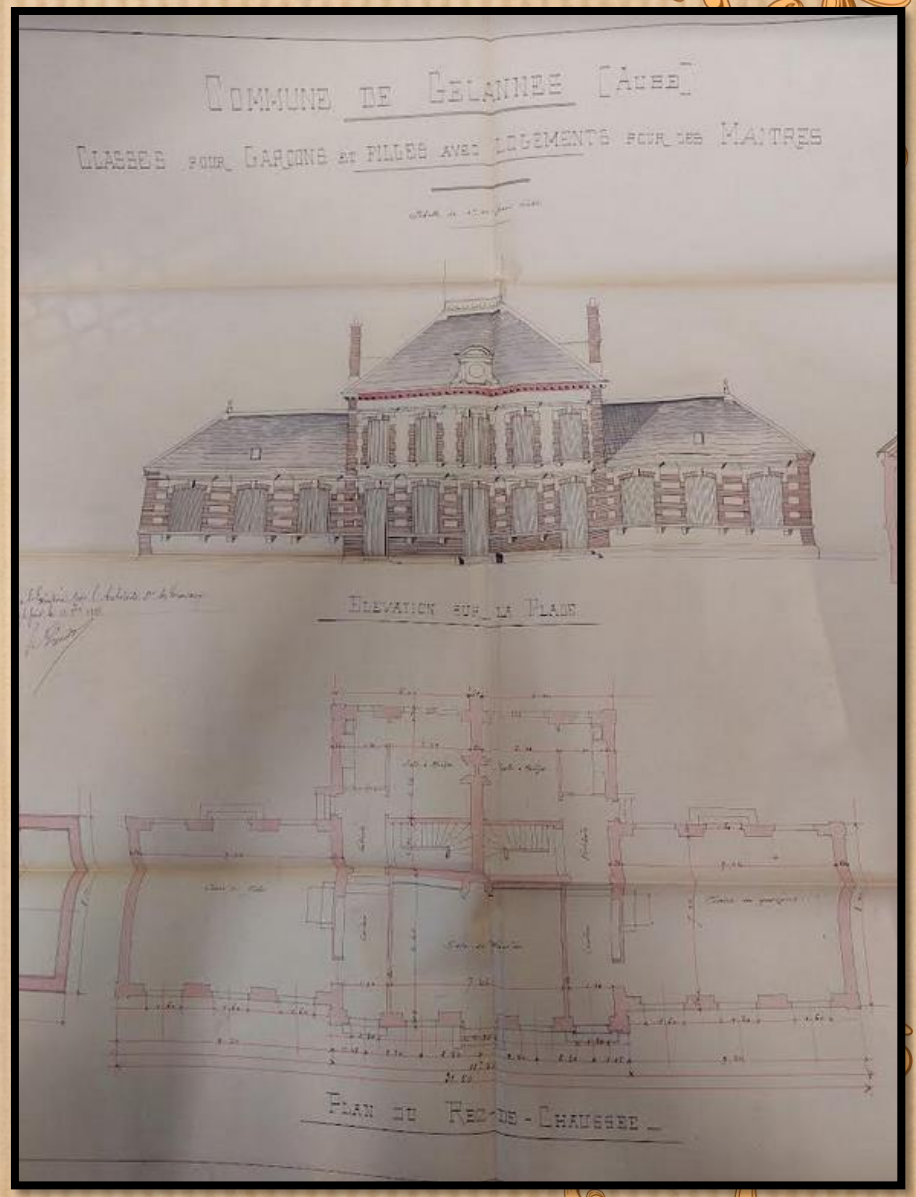

Source : clichés pris par SERRANO-ROLAND Julie, le 27/10/2022, AD, cote : 2O 1611

Devis des travaux de la mairie-école

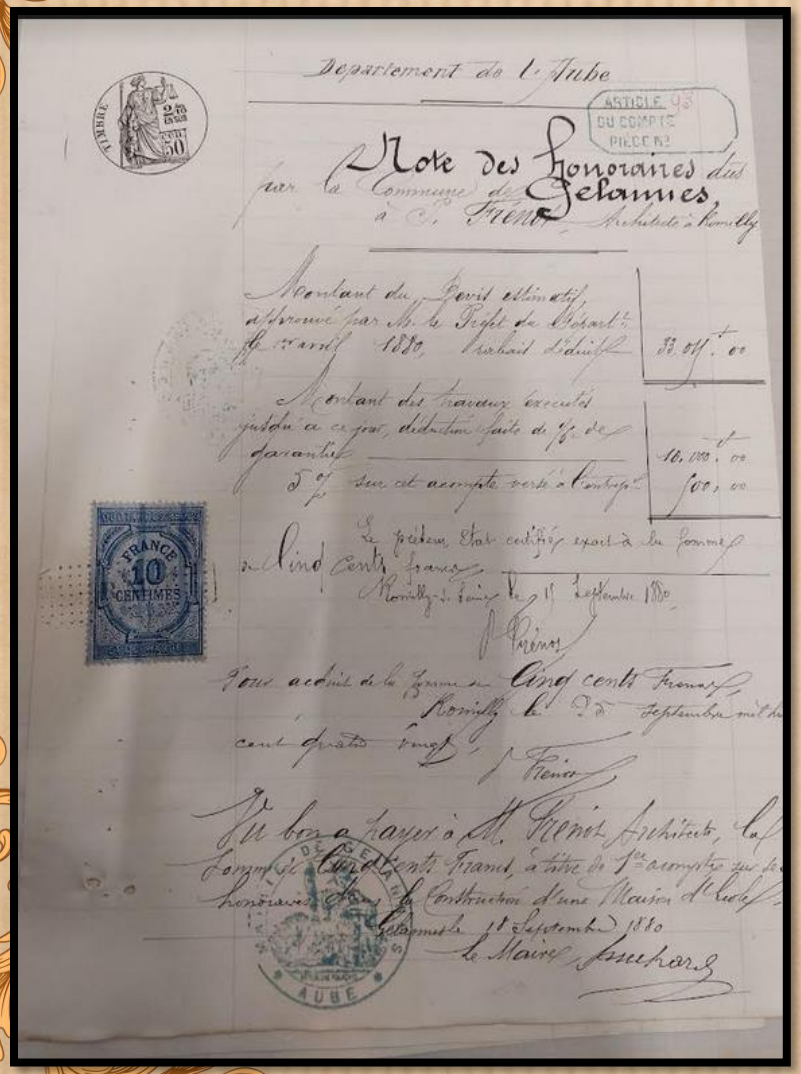

Département de l'Aube

ARTICLE 93 DU COMPTE PIÈCE N°

Note des Honoraires dus par la Commune de Jelannes, à M. Frenot Architecte à Romilly

Montant du devis estimatif approuvé par M. le Préfet de l'Aube le 17 avril 1880 — 32.000f.00

Montant des travaux exécutés jusqu'à ce jour, déduction faite de 5% de garantie — 10.000f.00

5% sur cet acompte versé à l'entrep. — 500,00

Le présent Etat certifié exact à la somme de cinq cents francs

Romilly-s-Seine le 11 Septembre 1880

Frenot

Pour acquit de la somme de cinq cents francs

Romilly le 25 Septembre mil huit cent quatre vingt

Frenot

Vu bon à payer à M. Frenot Architecte, la somme de cinq cents francs, à titre de 1er acompte sur ses honoraires pour la Construction d'une Maison d'école

Jelannes le 1er Septembre 1880

Le Maire Buchard

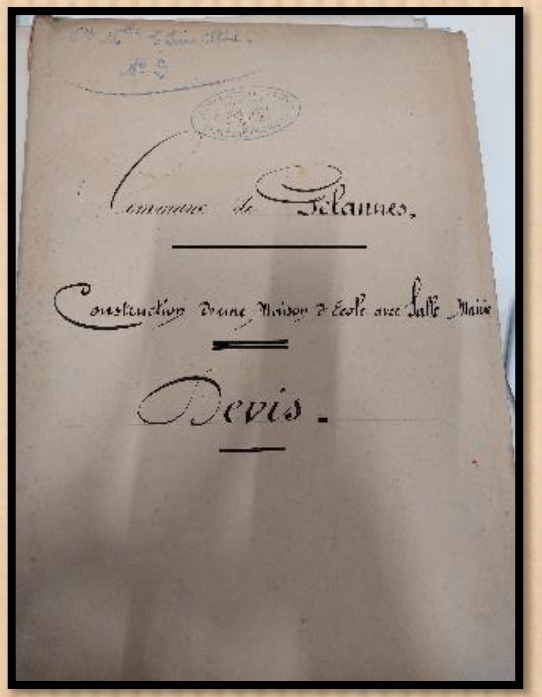

Commune de Jelannes.

Construction d'une Maison d'Ecole avec Salle Mairie

Devis.

Devis de l'architecte de Romilly P. FRENOT pour le montant des travaux

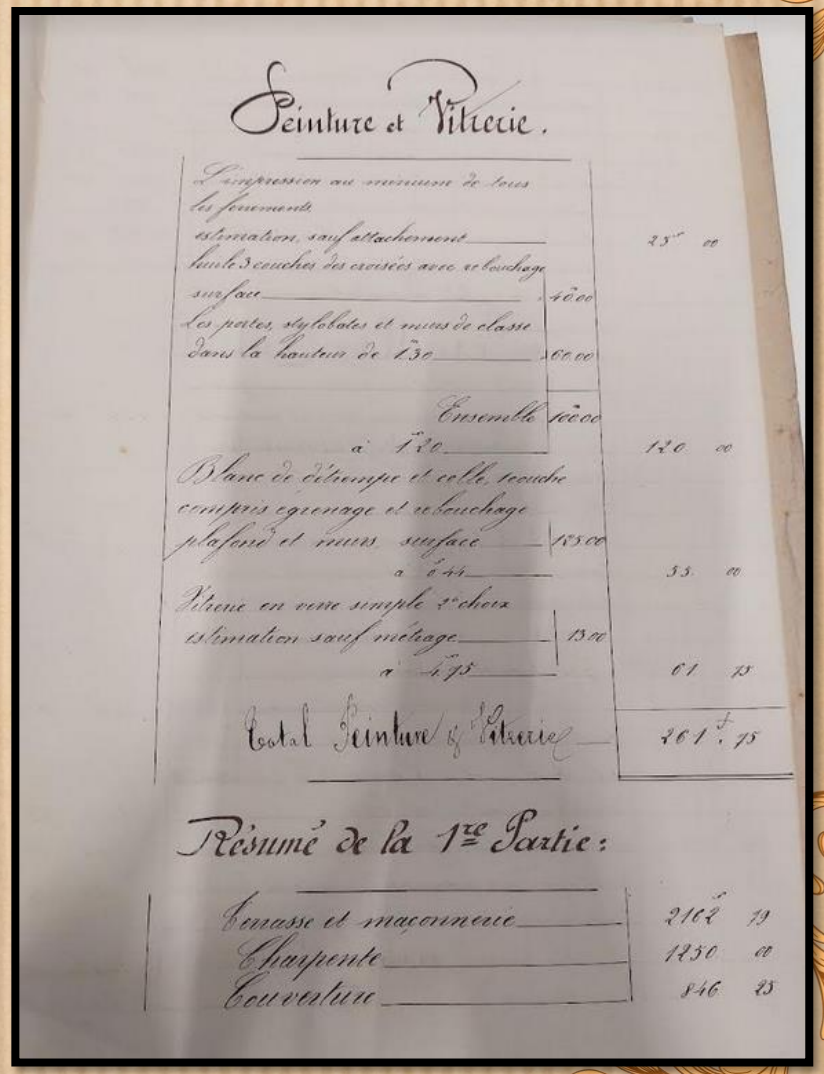

Peinture et Vitrerie.

L'impression au minium de tous les fournitures estimation, sauf attachement		25 00
Toute 3 couches des croisées avec rebouchage surface	40 00	
Les portes, stylobates et murs de classe dans la hauteur de 1.30	100 00	
Ensemble	140 00	
à 1.20		120 00
Blanc de céruse et colle, seconche compris egrenage et rebouchage plafond et murs surface	155 00	
à 0.44		55 00
Vitrerie en verre simple 2e choix estimation sauf métrage	15 00	
à 4.75		61 25
Total Peinture & Vitrerie		261f.25

Résumé de la 1re Partie :

Terrasse et maçonnerie	2162 19
Charpente	1250 00
Couverture	846 25

Source : clichés pris par SERRANO-ROLAND Julie, le 27/10/2022, AD, cote : 2O 1611

6. Vie locale

Liste des « autorités et établissements publics »

- **Maires de Gélannes de 1896 à 1925:**

  - 1896-1900 : VERGEOT Roux
  - 1900-1904 : FEVRE Désiré
  - 1904-1919 : CAQUERAN Jules
  - 1919-1929 : BOURGEAT Elicias
  - 1921-1925 : BERTHIER Bertile

- **Instituteurs et institutrices**

  - 1881-1887 : M. et Mme COURJAN
  - 1888-1919 : M. et Mme CAFFET
  - 1920-1931 : M. et Mme PROFIT

  Le plus souvent ce sont des couples d'instituteurs.

- **Curés de la paroisse :**

  - 1890-1896 : MAZOYER
  - 1896-1897 CHAMPAVERE
  - 1897-1898 GRADOS
  - 1898-1922 Jules BOUDARD
  - 1922-1946 : LOUVRIER

Dans les monographies locales, Gélannes est une ville particulièrement active au XIX siècle avec de nombreux loisirs et fêtes proposés qui permettent à une population rurale de se divertir.

Nous avons pu retrouver des traces de ces divertissements grâce aux archives du *Petit Romillon,* un journal régional indépendant qui parait de 1906 à 1913

Gelannes

Succès scolaire. — Nous apprenons avec plaisir que M. Gabriel Gollot, de Gelannes, vient de subir avec succès les épreuves du baccalauréat lettres-philosophie, et a obtenu à cet examen la mention *bien*.

Toutes nos plus sincères félicitations.

→ Une ville qui fête les succès de ses élèves (ici M.Gabriel Gollot pour l'obtention de son baccalauréat)

Source : site des archives départementales de l'Aube, *le Petit Romillon*

Gelannes

Soirée récréative. — L'Amicale des anciens élèves de l'école de Gelannes donnera une grande soirée récréative demain dimanche, à 8 heures du soir, dans la salle de M. Estorges, débitant.

En voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE

Paris-Garnison, marche. — Je me suis t'y ben amusé, chanson comique, Gouère. — La Chanson du Vent, romance, A. Baffrey. — La Femme de Grenet-Dancourt, conférence, Rouzeau-Gouère. — Pourquoi ? romance, Courtois. — Le Docteur Oscar, comédie-vaudeville en 1 acte (6 personnages). — Eglantine, valse, Andrieux.

DEUXIÈME PARTIE

Babillage d'oiseaux, fantaisie, polka pour flûte, Gagnaire. — Le Petit Mousse (J. Aicard), récit, F. Rouzeau. — Pensées d'automne, romance, M. Courtois. — Les Croquants, chanson comique, Barry. — Clartés d'âme, romance, A. Baffrey. — Le Petit Chaperon rouge, raconté par un Anglais, M. Rouyeau. — Mon Isménie, comédie des théâtres de Labiche, 1 acte et 5 personnages. — Les Rubis, valse, G. Dreyfus.

TROISIÈME PARTIE

Poses plastiques. — Tableaux militaires. — Apothéose.

De nombreux loisirs proposés :

Présence de sociétés de musique notamment la fanfare et la lyre villageoise.

Importance du sport et notamment de la société de gymnastique communale nommée « l'Amicale » qui dénombre une cinquantaine d'adhérents.

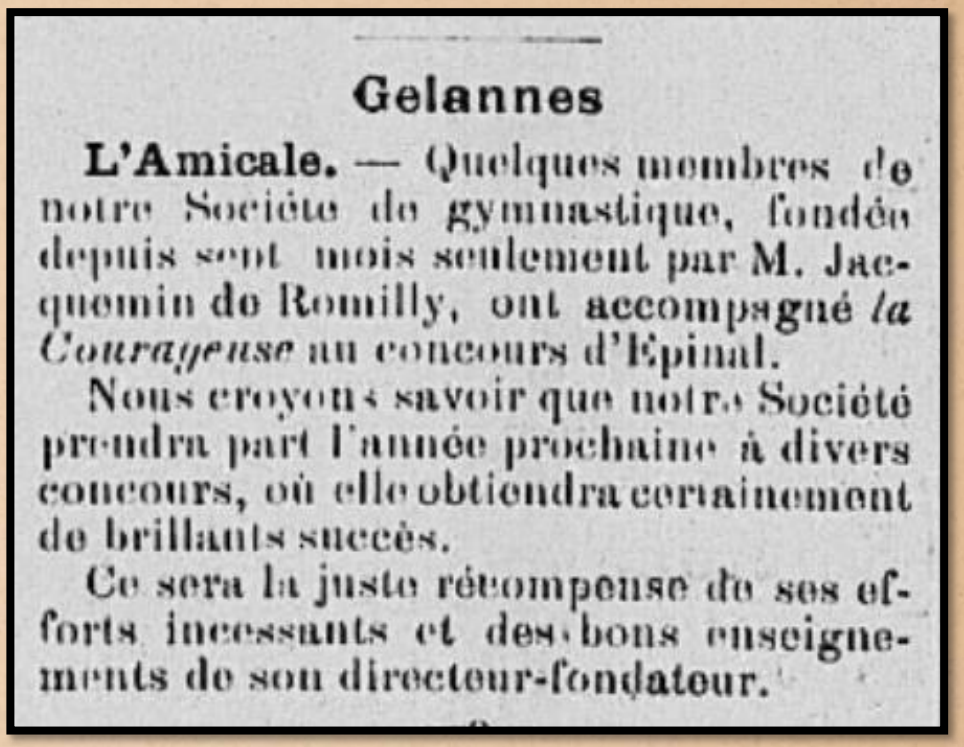

Gelannes

L'Amicale. — Quelques membres de notre Société de gymnastique, fondée depuis sept mois seulement par M. Jacquemin de Romilly, ont accompagné *la Courageuse* au concours d'Épinal.

Nous croyons savoir que notre Société prendra part l'année prochaine à divers concours, où elle obtiendra certainement de brillants succès.

Ce sera la juste récompense de ses efforts incessants et des bons enseignements de son directeur-fondateur.

Source : site des archives départementales de l'Aube, *le Petit Romillon*

Des fêtes emblématiques de la ville :

➢Fête du village le 24 août, jour de la Saint-Barthélemy (=saint patron du village) qui dure 3 jours avec :

❖ Messe le dimanche matin

❖Fête foraine et bal populaire sur la place publique le dimanche soir

Saint Louis, fête des bonnetiers :

❖Procession et messe le matin

❖Fête foraine l'après-midi

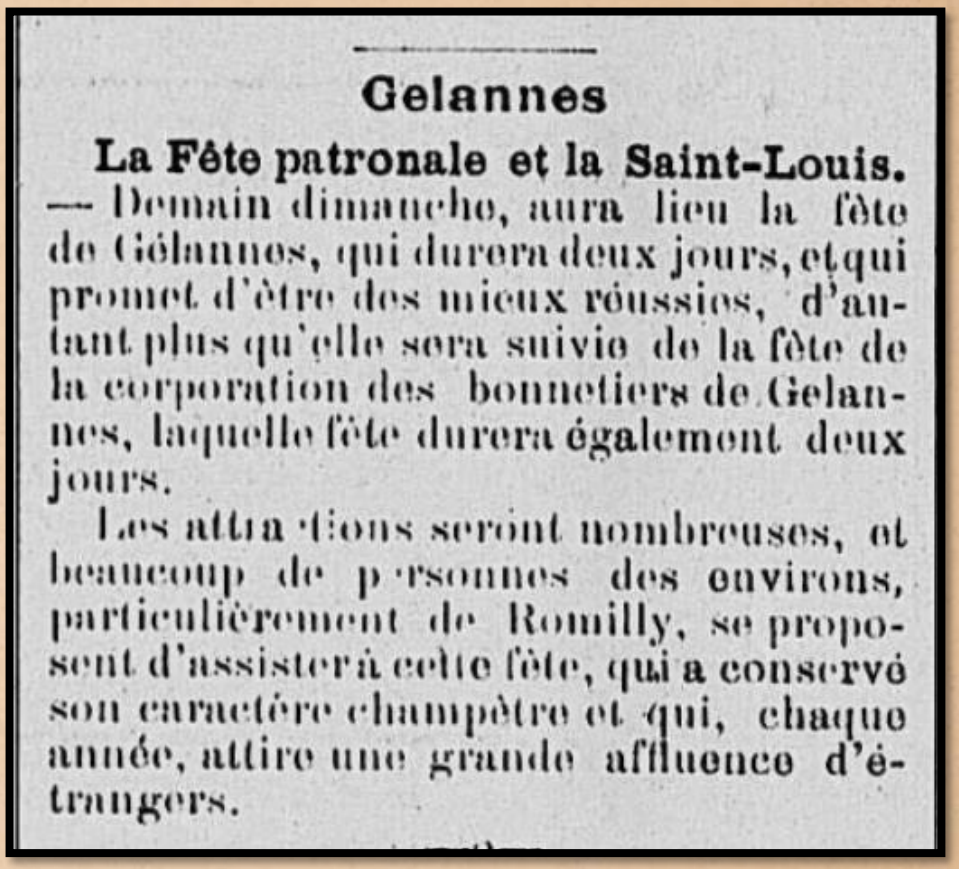

Gelannes

La Fête patronale et la Saint-Louis. — Demain dimanche, aura lieu la fête de Gélannes, qui durera deux jours, et qui promet d'être des mieux réussies, d'autant plus qu'elle sera suivie de la fête de la corporation des bonnetiers de Gelannes, laquelle fête durera également deux jours.

Les attractions seront nombreuses, et beaucoup de personnes des environs, particulièrement de Romilly, se proposent d'assister à cette fête, qui a conservé son caractère champêtre et qui, chaque année, attire une grande affluence d'étrangers.

Source : site des archives départementales de l'Aube, *le Petit Romillon*

7. Wikipédia: Commune de Gélannes

https://fr.wikipedia.org/wiki/Gélannes

Sommaire [masquer]

Début
Géographie
Communes limitrophes
Urbanisme
Typologie
Occupation des sols
Histoire
Héraldique
Politique et administration
Démographie
Lieux et monuments
Personnalités liées à la commune
Voir aussi
Notes et références
Notes
Références
Liens externes

L'IGN met par ailleurs à disposition un outil en ligne permettant de comparer l'évolution dans le temps de l'occupation des sols de la commune (ou de territoires à des échelles différentes). Plusieurs époques sont accessibles sous forme de cartes ou photos aériennes : la carte de Cassini (xviiie siècle), la carte d'état-major (1820-1866) et la période actuelle (1950 à aujourd'hui)[7].

Histoire [modifier | modifier le code]

L'église au portail ouest de style roman date du début du xiie siècle ; au xiiie siècle, la seigneurie appartenait à une des plus anciennes et des plus puissantes lignées de la noblesse champenoise : la noble maison champenoise de Traînel, attestée dès 1079 en la personne de Pons Ier, seigneur de Pont et de Traînel. Cette lignée s'éteignit au xive siècle.

En 1885, Gélannes se dote d'une mairie-école.

L'émergence économique de la commune commença avant le règne de Louis XIV avec la bonneterie, qui se développa jusqu'au milieu du xxe siècle. Son essor s'étendit sur toute la région, avec un apogée entre 1910 et 1930 avec notamment l'usine 'Dubreuilh', fermée en 1970.

À la Saint-Louis, fête des bonnetiers, les hommes et les femmes portaient leurs costumes de fête, soit - pour les hommes : costumes trois pièces sombres, - pour les femmes : robes longues à manches gigot, de grands chapeaux en mousseline avec des fleurs incrustées et des bottillons.

La commune de Gélannes est également connue pour sa fête du village, célébrée le 24 août, jour de la Saint-Barthélemy qui est le saint patron communal. Cette fête s'essouffle après la Seconde Guerre Mondiale avec la venue de nouveaux loisirs qui éclipsent les fêtes traditionnelles. La fête de la Saint-Barthélemy durait 3 jours et se constituait d'une messe et d'une procession le dimanche matin, ainsi qu'un bal et une fête foraine le dimanche soir sur la Place Publique.

La commune de Gélannes possédait également des sociétés de musique ou bien encore des sociétés de sport telle que l'Amicale (un club de gymnastique).

Géographie	
Coordonnées	48° 29′ 03″ nord, 3° 40′ 22″ est
Superficie	12,13 km²
Unité urbaine	Commune rurale
Aire d'attraction	Romilly-sur-Seine (commune de la couronne)
Élections	
Départementales	Canton de Romilly-sur-Seine
Législatives	Troisième circonscription
Localisation	

Géolocalisation sur la carte : France

Voir sur la carte topographique de France
Voir sur la carte administrative de France
Voir sur la carte topographique de l'Aube

Nous avons contribué à la page Wikipédia portant sur Gélannes dans la section "Histoire". Nous avons renseigné l'existence d'une mairie-école, de la fête de la Saint-Barthélemy ainsi que la présence de sociétés de musique et de sport dans le village.

Rétrospective sur le Travail

Des nouvelles compétences acquises :

- Découverte des archives et de son organisation, notamment l'utilisation de la machine pour diffuser les archives sous pellicule.

- Prise de conscience de la richesse du savoir des archives et la nécessité de leur bonne conservation puisqu'elles constituent une véritable mine d'informations pour comprendre notre histoire locale.

- Elargir et développer nos compétences d'historiennes en travaillant sur l'histoire locale d'un village à partir d'une compilation de sources que nous avons analysé, croisé, remis dans leur contexte et interprété afin d'étudier au mieux l'histoire de Gélannes au XIX siècle. Nous avons ainsi pu développer davantage notre esprit critique en relevant certaines incohérences entre plusieurs documents.

Cependant, quelques difficultés rencontrées :

- Difficulté pour déchiffrer certaines écriture.
- Globalement complexité dans le recensement :
  - Forme et informations différentes selon les années
  - Disparités numériques de certaines pages
  - Conception des tableaux pour créer les graphiques : réadapter la forme initiale du registre afin de faire correspondre une comparaison entre 2 années sur une information donnée
- Naviguer dans le nouveau site internet des Archives

Remerciements

Nous remercions chaleureusement les Archives Départementales de l’Aube ainsi que les archivistes pour leur accueil ainsi que leur sollicitude à notre égard.

Un remerciement plus particulier à Mme MARTY pour son chaleureux accueil, sa visite des archives ainsi que son aide qui nous a été très précieuse pour l’avancée de nos travaux.

Un remerciement tout particulier à M.PIVOTEAU pour son aide et pour nous avoir permis de découvrir le monde archivistique.

Enfin, un remerciement pour le grand-père de Garance qui nous a aidé pour l'étude des cartes postales et qui nous a partagé ses souvenirs d’enfance liés au village.

Monographie locale utile à notre étude : Renan CHAPLOT, *Gélannes d'hier à aujourd'hui,* 2008